



Rivières du département

Qualité 2014

Constats et Perspectives

Octobre 2015

Présentation du document

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	4
LES MASSES D'EAU ET OBJECTIFS DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU	8
L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES MASSES D'EAU	9
ÉTAT DES MASSES D'EAU 2011	10
CARTE DE PRÉSENTATION DES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE	11
CARTE DES ORGANISMES CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE	12
CARTES DE QUALITÉ PAR ALTÉRATION	13
LES FICHES BASSIN	23
LE SEQ-EAU : PRINCIPES GÉNÉRAUX	87
LA GESTION DES ÉTIAGES	88
L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES	90
GLOSSAIRE	91
LISTE DES ABRÉVIATIONS	92
COORDONNÉES DES ACTEURS DES RÉSEAUX	93

TABLE DES CARTES ET FIGURES

Altération matières organiques et oxydables : <i>Carte de la qualité 2014 (carte n°1)</i>	13
Altération matières phosphorées : <i>Carte de la qualité 2014 (carte n°2)</i>	14
Altération nitrates : <i>Carte de la qualité 2014 (Carte n°3)</i>	15
Altération matières azotées : <i>Carte de la qualité 2014 (Carte n°4)</i>	16
Altération prolifération végétale ou phytoplancton : <i>Carte de la qualité 2014 (Carte n°5)</i>	17
Altération pesticides : <i>Carte de la qualité 2014 (Carte n°6)</i>	18
État du peuplement des diatomées : <i>Carte de la qualité 2014 (Carte n°7)</i>	20
État du peuplement des invertébrés : <i>Carte de la qualité 2014 (carte n°8)</i>	21
État du peuplement piscicole : <i>Carte de la qualité 2014 (carte n°9)</i>	22

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Actualités réglementaires

☞ **Actualisation du SDAGE 2016-2021** : Le comité de bassin a adopté, le 2 octobre 2014, le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2016-2021 qui a été soumis aux observations du public et des assemblées entre le 19 décembre 2014 et le 18 juin 2015. Le SDAGE a pour objectif de stopper toute dégradation de la qualité des eaux et de reconquérir un bon état de toutes les masses d'eau. Ce document fixe les objectifs à atteindre en termes de qualité des eaux et des milieux aquatiques, de quantité d'eau, de répartition et de gestion de la ressource.

☞ **Le dispositif de lutte contre la pollution des eaux par les nitrates** est composé du Programme d'Actions National (PAN) du 19 décembre 2011 modifié par l'arrêté du 23 octobre 2013. Par arrêté du 24 juin 2014, le préfet de la région Pays de Loire a établi le Programme d'Actions Régional (PAR) qui vient renforcer le PAN sur les périodes d'interdiction d'épandage, l'équilibre de la fertilisation azotée et la mise en place de couverture végétale pour limiter les fuites d'azote au cours de périodes pluvieuses. Le PAR a également défini les Zones d'Actions Renforcées où les mesures de lutte contre la pollution par les nitrates sont renforcées. Pour le Maine-et-Loire, les ZAR correspondent au bassin versant de l'Oudon et aux aires d'alimentation des captages Grenelle de Candé-Vritz, Freigné et Neuillé. Par ailleurs, une procédure d'extension de la zone vulnérable à l'ensemble du département de Maine-et-Loire a été conduite au cours de l'année 2014 et validée par arrêté du Préfet de bassin en mars 2015.

☞ **Le dispositif permettant la préservation de la ressource en période d'étiage** a été modifié par arrêté préfectoral le 19 mai 2014. Cet arrêté définit et délimite les zones sur lesquelles peuvent s'appliquer des mesures de limitation ou d'interdiction temporaire des usages de l'eau en cas de sécheresse. Il concerne les prélèvements directs dans les eaux superficielles et souterraines ainsi que les prélèvements à partir du réseau d'eau potable. En fonction des différents seuils de référence par ressource, 4 niveaux ont été définis à savoir l'alerte, l'alerte renforcée, la coupure et la crise. Des mesures d'information et de sensibilisation sont prises au niveau de l'alerte, des mesures de restriction en cas d'alerte renforcée et des interdictions de prélèvements en cas de coupure. En cas de crise, l'ensemble des prélèvements sont interdits à l'exception des usages vitaux (eau potable, protection civile et abreuvement des animaux).

Par ailleurs, un arrêté interdépartemental du 2 avril 2014 définit les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau spécifiquement pour les bassins du Thouet, du Thouaret et de l'Argenton dont le pilote est le préfet des Deux-Sèvres. Sur ces bassins, la Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes a été désignée en 2014 comme Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC).

☞ **La loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » du 27 janvier 2014 institue la compétence obligatoire pour le bloc communal de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI)**, avec transfert automatique aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre dont elles dépendent. Ces derniers peuvent transférer cette compétence à des groupements de collectivités, sous forme de syndicats mixtes. Pour la gestion des milieux aquatiques, il s'agit de permettre à ces collectivités d'entretenir les cours d'eau, y compris sur du domaine privé. Il n'y a pas de remise en cause de la gestion des cours d'eau par d'autres collectivités ou par l'État pour le domaine public fluvial (DPF) et le domaine public maritime (DPM).

☞ **Le schéma départemental de coopération Intercommunale (SDCI)** : Dans le volet « eau » du SDCI, un avant-projet a proposé la rationalisation des syndicats ayant des compétences liées à l'eau afin de garantir aux usagers un service présentant le meilleur rapport qualité-prix. Il est donc préconisé la création d'un syndicat départemental d'eau potable regroupant l'ensemble des compétences citées par l'article L. 2224-7 du code général des collectivités territoriales (production, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d'eau).

Réseau de suivi de la qualité des cours d'eau

Fin 2014, le Programme de Surveillance, mis en œuvre dans le cadre de la DCE, se déclinait en trois réseaux de mesure :

- le Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS). Le contrôle de surveillance a pour objectif principal de permettre une évaluation pérenne de l'état général des eaux. Il est placé sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau ou de l'État (DREAL et ONEMA) ;
- le Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO). Le contrôle opérationnel provisoire est destiné à suivre l'état des Masses d'Eau et des Très Petits Cours d'Eau qui n'atteindront pas le Bon Etat Ecologique en 2015 requis par la Directive Cadre Européenne (DCE). Il s'appuie notamment sur un partenariat avec le Département de Maine-et-Loire (Département 49) ;
- le Réseau Complémentaire Agence (RCA). Ce réseau a pour objectif l'acquisition de données. Il est placé principalement sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau et s'appuie sur un partenariat avec les maîtres d'ouvrages locaux.

En complément ou en appui de ce réseau, le Réseau Départemental (RD) est constitué de points suivis par le Département.

Le réseau 2014 de mesure comptait 62 points répartis de la façon suivante :

- 19 points de contrôle de surveillance RCS dont 17 intégrés au réseau de contrôle opérationnel RCS / RCO
- 22 points de contrôle opérationnel RCO / RD
- 13 points du réseau de suivi départemental RD
- 8 points du réseau complémentaire agence RCA

Bilan hydrologique

L'année 2014 fut pluvieuse avec des précipitations annuelles légèrement au-dessus des normales : 117 % à Beaucozéz, 128 % à Montreuil-Bellay et 132 % à St-Georges-des-Gardes.

Quelques éléments peuvent être notés :

- des précipitations importantes en début d'année complétant la fin d'année 2013 très humide,
- un printemps plutôt sec (sauf le mois de mai),
- un été très arrosé, 2 à 3 fois plus de précipitations,
- un mois de décembre très sec.

Les débits moyens de l'année 2014 des cours d'eau ont été excédentaires aux débits moyens interannuels sauf pour la Verzée qui a eu un débit moyen annuel égal aux débits moyens interannuels.

- début d'année, de janvier à mars, des débits plutôt excédentaires mais sans crues importantes,
- en août, des débits très excédentaires par rapport aux débits de référence (très faibles voire nuls),
- en décembre, déficit des débits de la plupart des cours d'eau.

Bilan de l'étiage 2014

L'année 2014 a été marquée par un étiage plutôt tardif compte-tenu de la pluviométrie du mois de mai relativement importante. Les premières mesures de restriction ont été prises le 1er juillet pour la Romme et le Brionneau. Suite à une pluviométrie estivale conséquente, seuls 2 bassins ont connu des interdictions, à savoir la Thau et le Brionneau pour une période comprise entre le 29 juillet et le 10 août. Quant aux usages non prioritaires, aucune période de restriction n'a été mise en place.

L'année 2014 fut également marquée par un suivi des ressources souterraines conformément au nouvel arrêté-cadre du 19 mai 2014. Aucune mesure de restriction n'a été prise pour les 14 zones définies.

Au total, 5 arrêtés préfectoraux ont été pris pour la gestion de ces différentes périodes d'alerte, alerte renforcée, de coupure et de crise.

Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable a donné lieu en 2014 à la réalisation de 2880 prélèvements au titre du contrôle sanitaire dont 594 à la ressource : cours d'eau et eaux souterraines.

Les pollutions diffuses par les nitrates **pour les eaux de surface** sont à un niveau comparable à la situation observée en 2013.

En ce qui concerne les phytosanitaires, la problématique des teneurs excessives en **métaldéhyde** observées sur l'ensemble des cours d'eau à usage d'eau potable depuis 2012 a été confirmée en 2014, à un degré moindre. Les rivières la Mayenne, la Sarthe et le Loir sont les cours d'eau qui ont été les plus impactés par des teneurs élevées. Hormis cette molécule, les teneurs élevées en glyphosate mais surtout l'AMPA, produit de dégradation de cette molécule, restent une préoccupation importante vis-à-vis de la présence de pesticides dans les cours d'eau. L'isoproturon, le chlortoluron et le métolachlore sont les 3 autres molécules également fortement présentes dans les cours d'eau à usage d'eau potable.

L'année 2014 a été marquée par ailleurs par **l'arrêt définitif de 2 prises d'eau de surface dans le Loir et la Sarthe**. La population alimentée par ces 2 ressources (environ 17 000 personnes) l'est désormais par la Loire ce qui constitue une amélioration en terme de qualité d'eau distribuée mais cela renforce la dépendance du département vis-à-vis de la Loire pour son alimentation en eau potable.

Une action très importante s'est déroulée en 2014 avec la finalisation d'un **arrêté interdépartemental définissant un programme d'actions relatif à la protection de l'aire d'alimentation de la prise d'eau de Ribou à Cholet** dont la signature est intervenue le 5 juin 2015.

En 2014 également a été achevée une étude importante réalisée dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE2) destinée à **limiter la formation des sous-produits de désinfection** (trihalométhanés et bromates) dans l'eau destinée à la consommation humaine. La formation de ces sous-produits est directement liée à la dégradation des ressources en eau puisqu'ils résultent pour les trihalométhanés de l'action du chlore sur la matière organique.

Enfin, l'année 2014 a été marquée par **la fin des travaux de 2 des plus importantes usines d'eau du département (Cholet et Saumur)**.

Assainissement

L'ensemble des stations d'épuration connues du département a été saisi dans la base Réseau Organisé Surveillances des Eaux Assainissement Urbain (ROSEAU). Le bilan de la mise en œuvre de la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines en Maine-et-Loire est, fin 2014, le suivant :

- 35 agglomérations d'assainissement > 2000 équivalents-habitants (EH) conformes,
- 7 agglomérations d'assainissement > 2000 EH non conformes (pour performance insuffisante en 2014),
- 105 agglomérations d'assainissement > 500 EH et <=2000 conformes,
- 16 agglomérations d'assainissement > 500 EH et <=2000 non conformes (3 pour équipement et 13 pour performance insuffisante en 2014),
- 234 agglomérations d'assainissement < 500 EH conformes,
- 8 agglomérations d'assainissement < 500 EH non conformes (1 pour équipement et 7 pour performance insuffisante en 2014).

Dans le domaine de la gestion des boues de stations d'épuration, déchets issus de l'épuration des effluents, 95% des boues sont épandues dans le cadre d'un plan validé et 5 % sont valorisées par d'autres méthodes (lit de séchage, filtres plantés de roseaux, compostage).

Les actions et projets du Département de Maine-et-Loire

☞ Le Domaine Public Fluvial attaché aux rivières du bassin de la Maine

Le contrat territorial milieux aquatiques des Basses Vallées Angevines a été signé le 16 décembre 2014 par l'Agence de l'Eau, Angers Loire Métropole, les communautés de communes du Loir, du Lion d'Angers, Loir et Sarthe, Portes de l'Anjou et Haut Anjou, la Fédération de Pêche ainsi que le Département de Maine-et-Loire.

☞ L'Observatoire Départemental de l'Eau

Le site internet de l'observatoire départemental de l'eau a été développé en 2014 sur les parties « climat-pluviométrie » et « hydrologie ».

Le site est régulièrement consulté : environ 1 600 visiteurs différents par mois. Sur l'année 2014, on compte 22 000 visites et 55 000 pages consultées.

☞ Le réseau de suivi piézométrique des captages d'eaux souterraines

Le réseau départemental, constitué de 87 ouvrages de prélèvement, est opérationnel depuis juillet 2012. Le réseau et la plate-forme de consultation constituent un outil d'aide à la gestion quantitative des eaux souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable en Maine-et-Loire. Pour l'année 2014, les données de suivi ont été transmises pour 70 ouvrages, soit 28 unités de captage. Des travaux restent nécessaires pour 14 ouvrages insuffisamment équipés.

Bilan de l'action des services de police de l'eau (DDT-ONEMA-ONCFS)

En 2014, 191 déclarations et 16 autorisations ont été délivrées dans le département, principalement pour la création de plans d'eau et de forages, pour les prélèvements en rivières, pour les rejets d'eaux pluviales ainsi que pour le traitement des eaux usées domestiques et l'épandage des boues de stations d'épuration.

Dans le cadre du plan de contrôle inter-services, l'ensemble des activités relatives à l'exercice de la police de l'environnement, tous services confondus, ont représenté environ 13,75 ETP (Equivalent Temps Plein) pour 1775 contrôles administratifs, 248 procès-verbaux et plus de 400 rapports de manquement ou de non-conformité.

Durant l'année 2014, 87 procès-verbaux ont ainsi fait l'objet de transactions pénales (alternatives aux poursuites judiciaires), dont 25 dans le domaine de l'eau, 23 dans le domaine de la pêche et 39 pour les produits phytopharmaceutiques. Une procédure pouvant s'appliquer à plusieurs contrevenants, ce sont au total 95 transactions pénales qui ont été engagées, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2013.

LES MASSES D'EAU ET OBJECTIFS DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

Issu de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000, le découpage en masse d'eau permet d'utiliser un référentiel élémentaire unique employé par tous les pays membres de l'Union Européenne. Ces masses d'eau servent d'unité d'évaluation de l'état des eaux.

En Maine-et-Loire sont identifiées 107 masses d'eau pour les cours d'eau et 2 pour les plans d'eau.

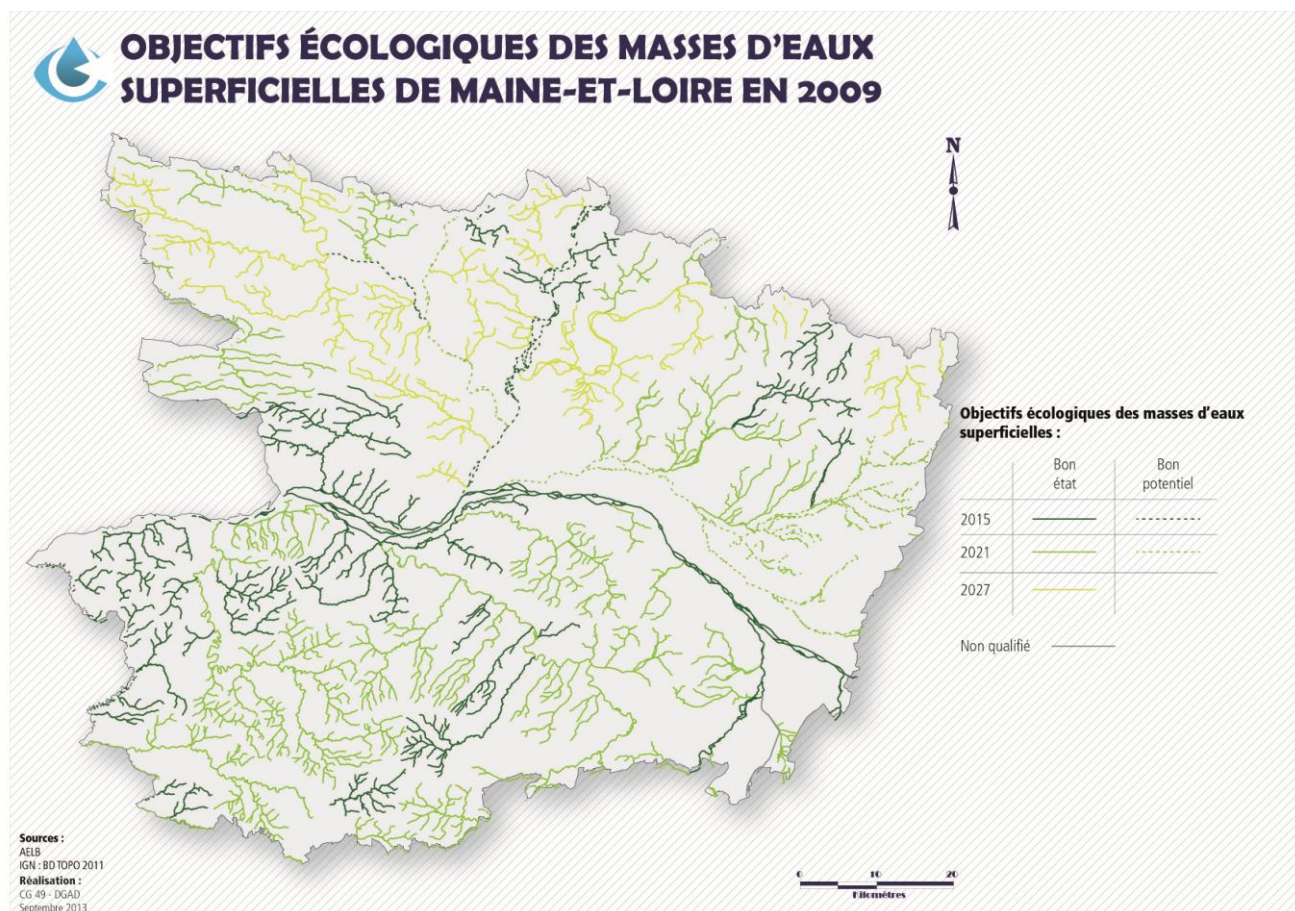
Certaines masses d'eau sont classées comme Masse d'Eau Fortement Modifiée (MEFM), ce sont notamment les cours d'eau aménagés pour la navigation. Le bon état écologique n'est donc pas exigé mais un bon potentiel doit être recherché. Dans le Maine-et-Loire, sont classées en MEFM, les masses d'eau suivantes :

- l'Oudon en aval du Lion d'Angers,
- la Mayenne,
- la Sarthe,
- la Maine,
- l'Authion et le Lathan.

La DCE définit le bon état comme l'objectif à atteindre pour toutes les eaux : cours d'eau, plans d'eau, estuaires, eaux côtières et nappes. L'échéance à laquelle le bon état devra être atteint est fixée dans le SDAGE soit à 2015, 2021 ou 2027. En Loire-Bretagne, 61 % des cours d'eau doivent être en bon état écologique d'ici 2015, contre environ 30 % actuellement. Chaque année, la mesure de l'état des eaux indique le chemin qu'il reste à faire pour atteindre cet objectif.

Trois niveaux d'objectifs sont possibles :

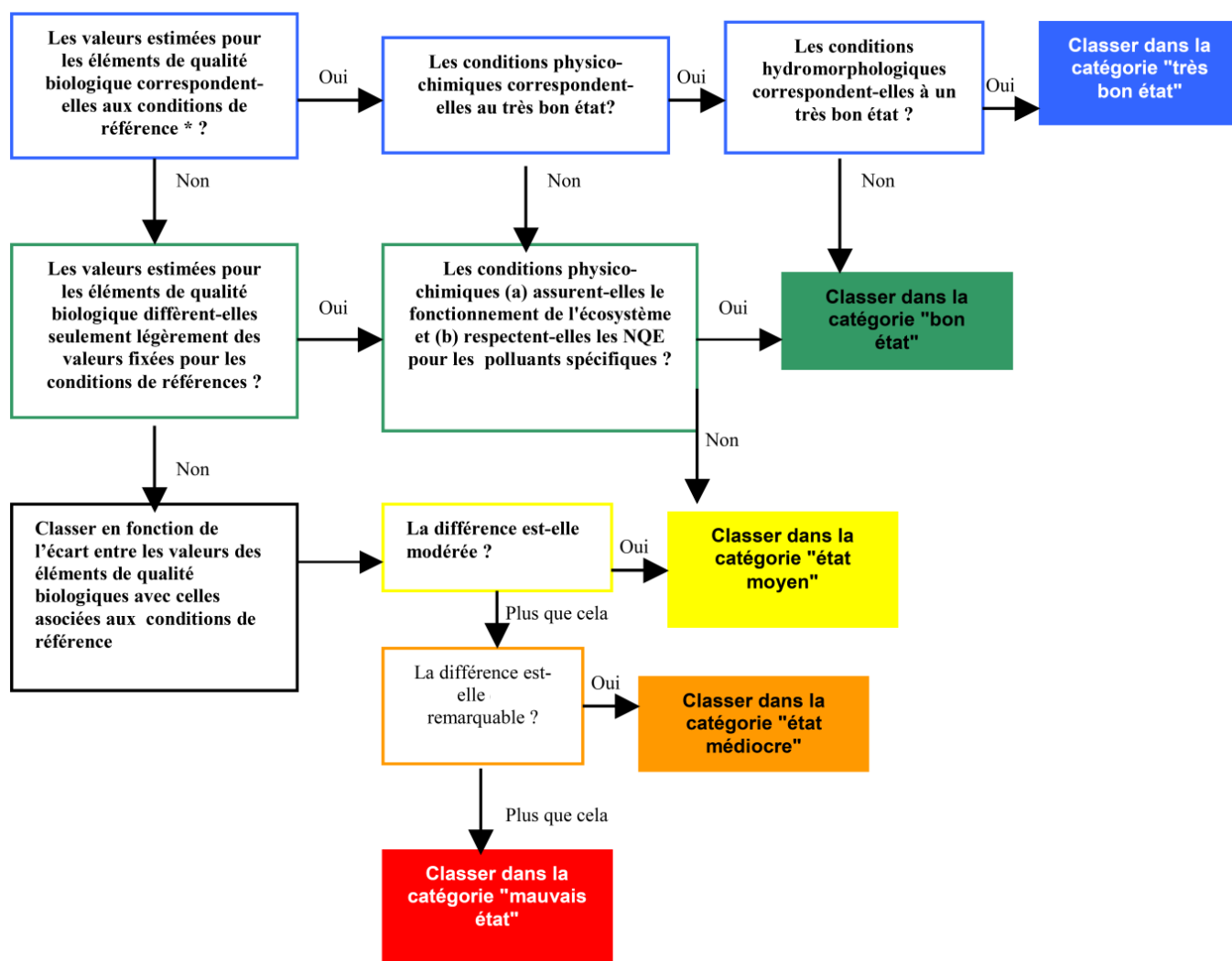
- le bon état ou bon potentiel (pour les masses d'eau fortement modifiées) en 2015,
- un report de délai pour l'atteinte du bon état (2021 ou 2027),
- un objectif moins strict que le bon état.



L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES MASSES D'EAU

L'évaluation de l'état des masses d'eau repose sur un programme de surveillance et des critères définis par la réglementation. Un guide technique sur « l'évaluation de l'état des eaux douces de surface de métropole mars 2009 » permet de préciser les modalités de l'évaluation. Ce guide, validé par l'arrêté du 25 janvier 2010 a été élaboré dans le but de répondre aux exigences européennes de rapportage par rapport à l'état écologique. Une nouvelle version de ce guide élaborée en décembre 2012 est disponible.

Par état écologique, il faut entendre l'état biologique soutenu par l'état physico-chimique car selon la DCE, les éléments physico-chimiques généraux interviennent essentiellement comme facteurs explicatifs des conditions biologiques. Aussi, ce guide précise les indicateurs, les valeurs-seuils et les modes de calcul pour chaque indicateur qu'il soit biologique, physicochimique et chimique. De fait, on obtient une classification de l'état écologique en 5 classes (très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais) auquel a été ajouté un indice de confiance.

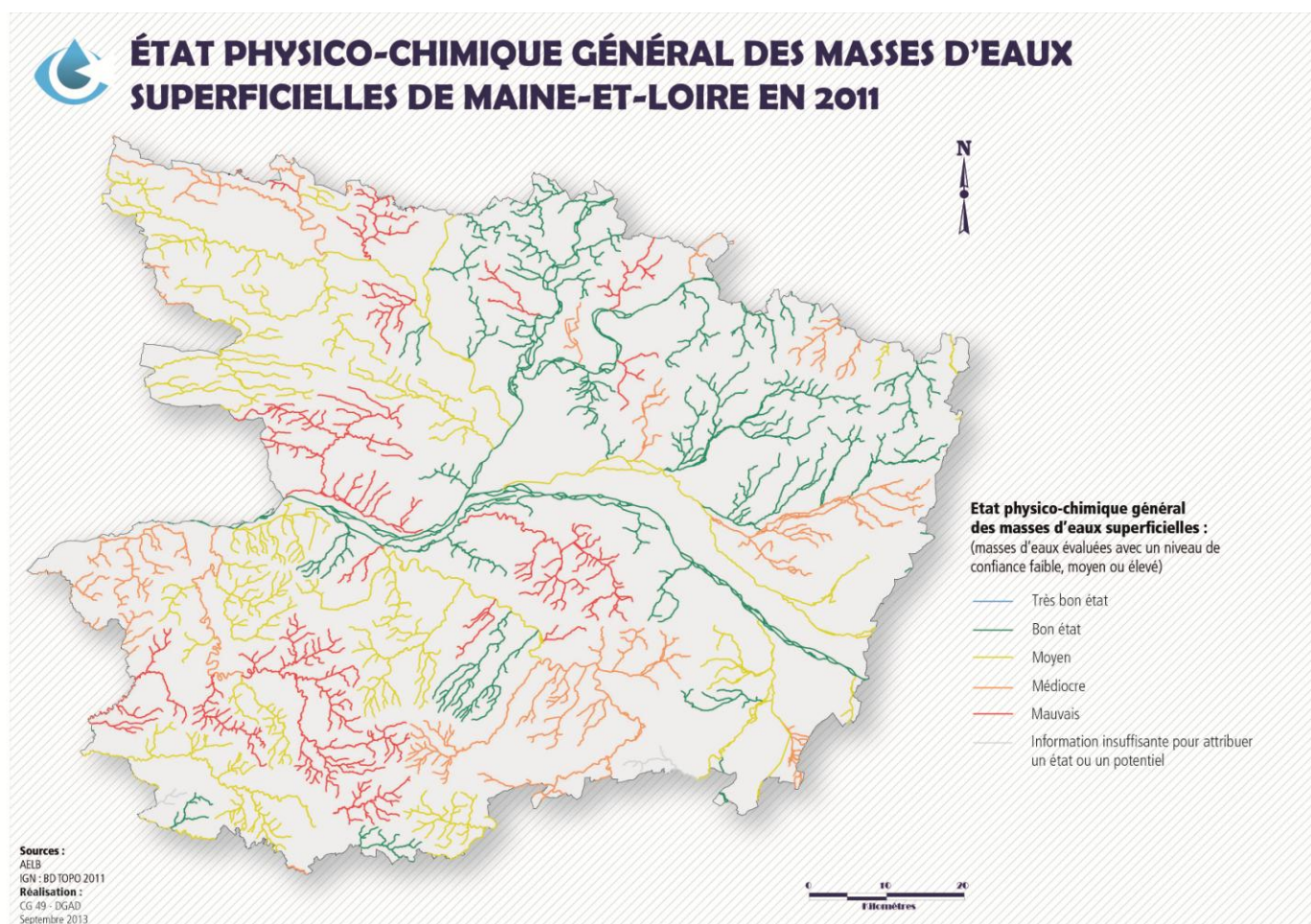


* correspondre aux conditions de références pour un élément de qualité biologique donné signifie que la valeur estimée pour cet élément de qualité biologique se situe au-dessus de la limite inférieure du très bon état.

ÉTAT DES MASSES D'EAU 2011

Quatre évaluations ont été réalisées pour les cours d'eau, la dernière date de 2011 avec les données 2010-2011. Pour 2011, le classement des 107 masses d'eau du Maine-et-Loire est ainsi réparti :

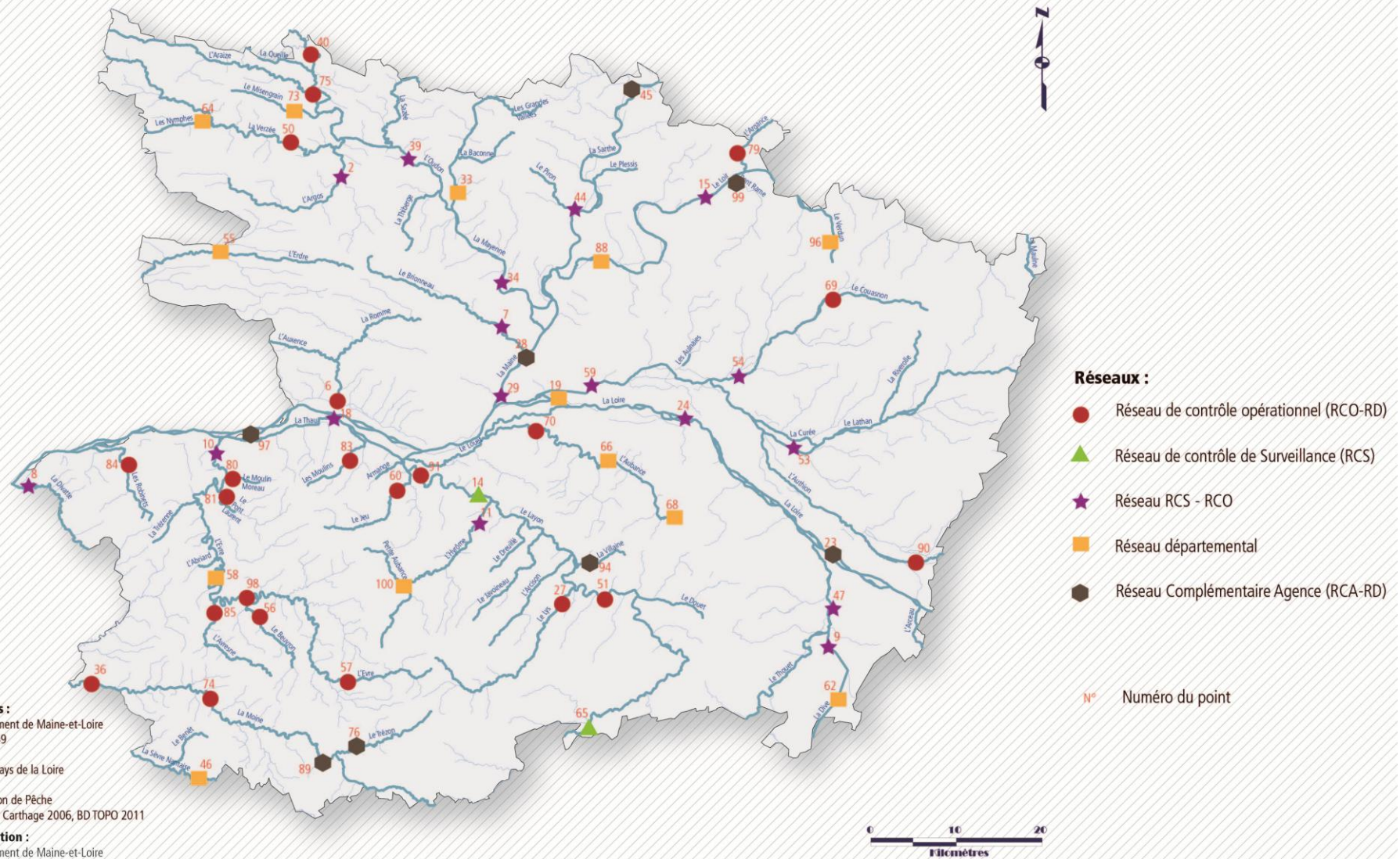
- 6 masses d'eau qualifiées en bon état (5,6 %)
- 61 masses d'eau qualifiées en état moyen (57,0 %)
- 27 masses d'eau qualifiées en état médiocre (25,2 %)
- 12 masses d'eau qualifiées en état mauvais (11,2 %)
- 1 masse d'eau non qualifiée.



CARTE DE PRÉSENTATION DES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE



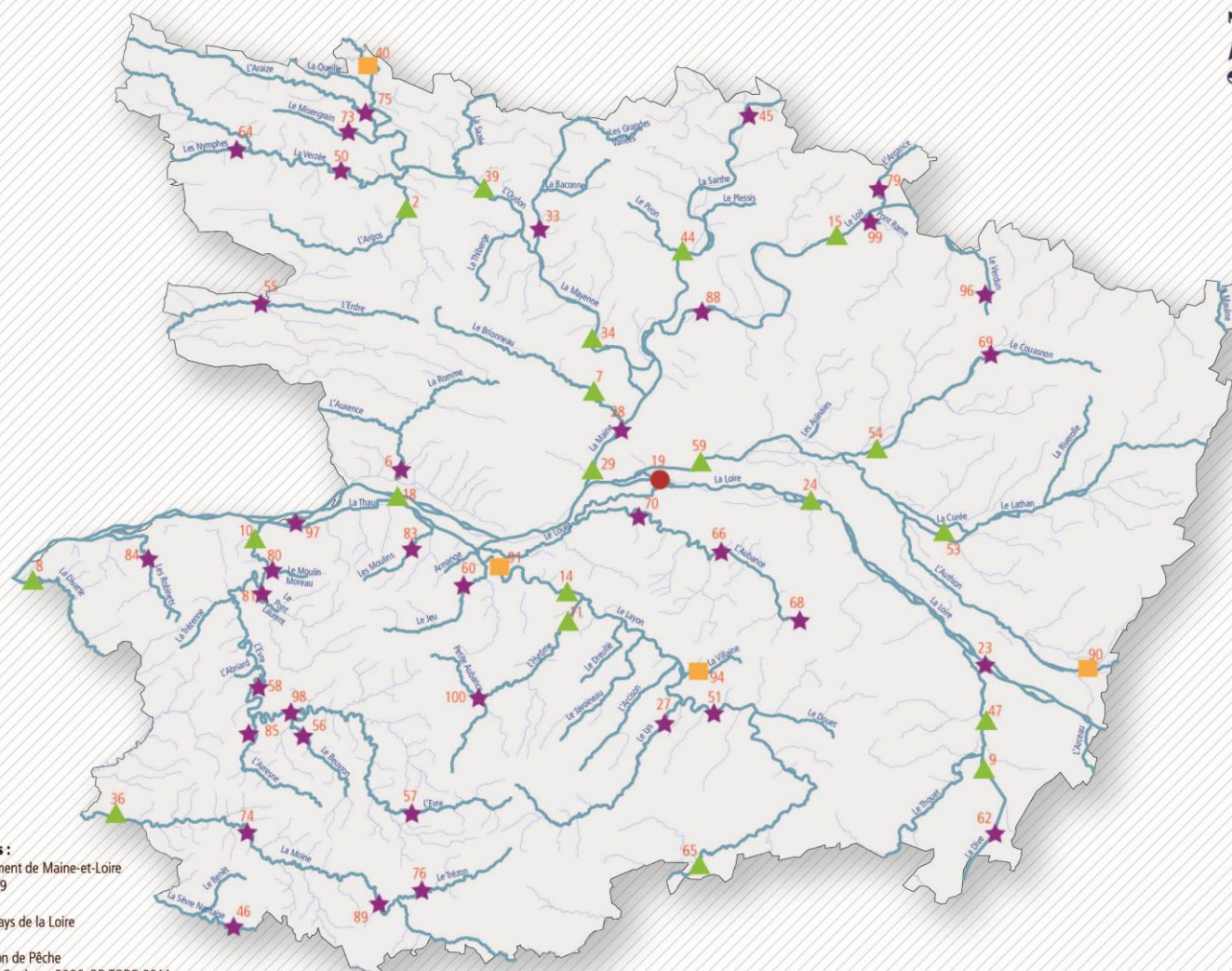
LES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES EN MAINE-ET-LOIRE



CARTE DES ORGANISMES CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE



LES ORGANISMES CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DES EAUX SUPERFICIELLES EN MAINE-ET-LOIRE



Liste des organismes :

- ▲ Agence de l'eau Loire Bretagne
- Agence Régionale de la Santé -
Délégation Territoriale de Maine-et-Loire
- ★ Département de Maine-et-Loire
- Autres organismes

N° Numéro du point

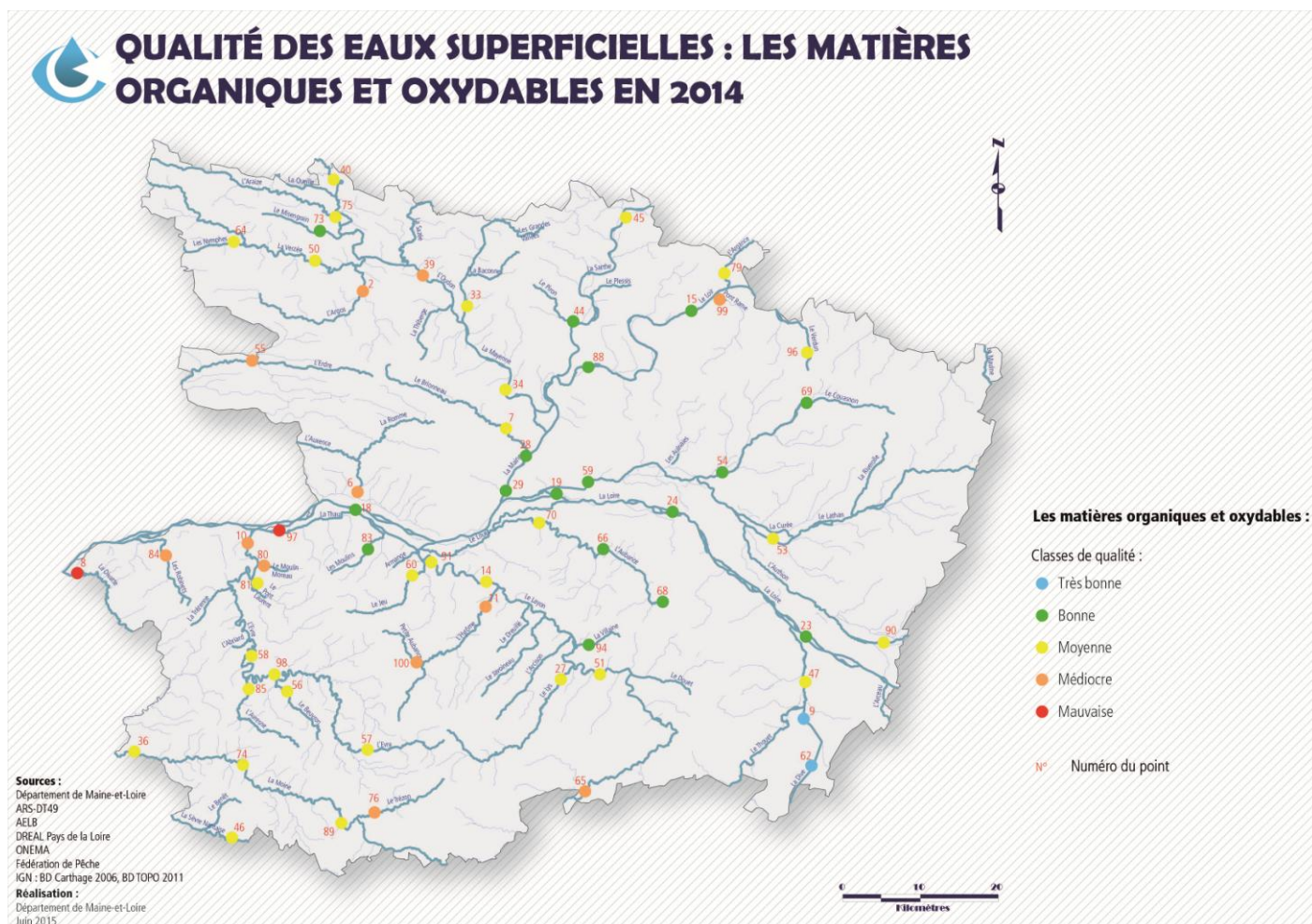
Sources :
Département de Maine-et-Loire
ARS-DT49
AELB
DREAL Pays de la Loire
ONEMA
Fédération de Pêche
IGN : BD Carthage 2006, BD TOPO 2011

Réalisation :
Département de Maine-et-Loire
Juin 2015

0 10 20
kilomètres

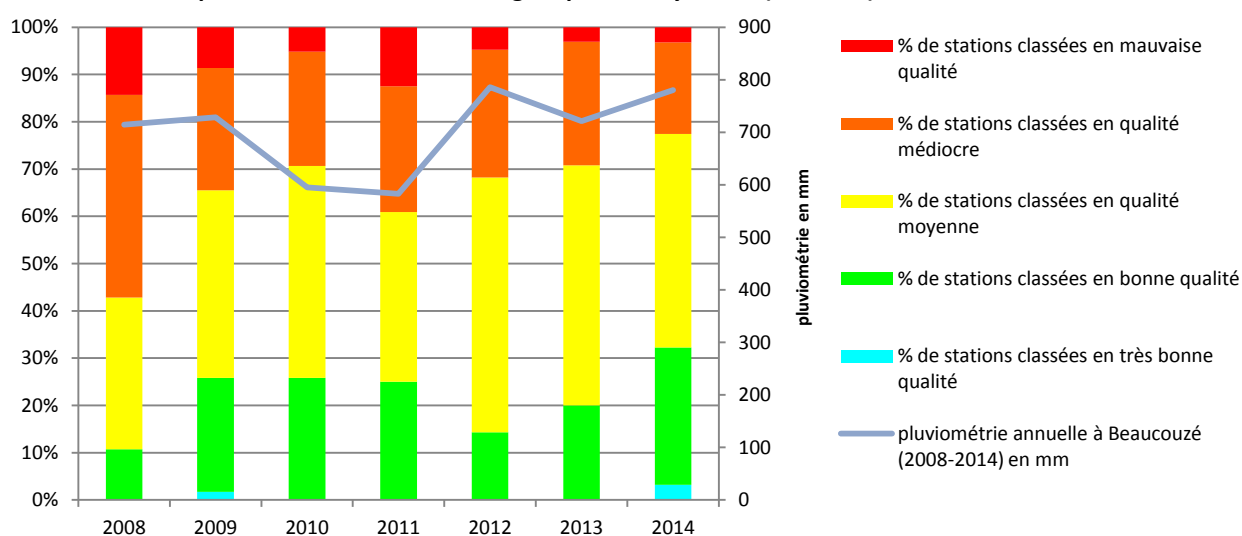
CARTES DE QUALITÉ PAR ALTÉRATION

Altération matières organiques et oxydables : Carte de la qualité 2014 (carte n°1)



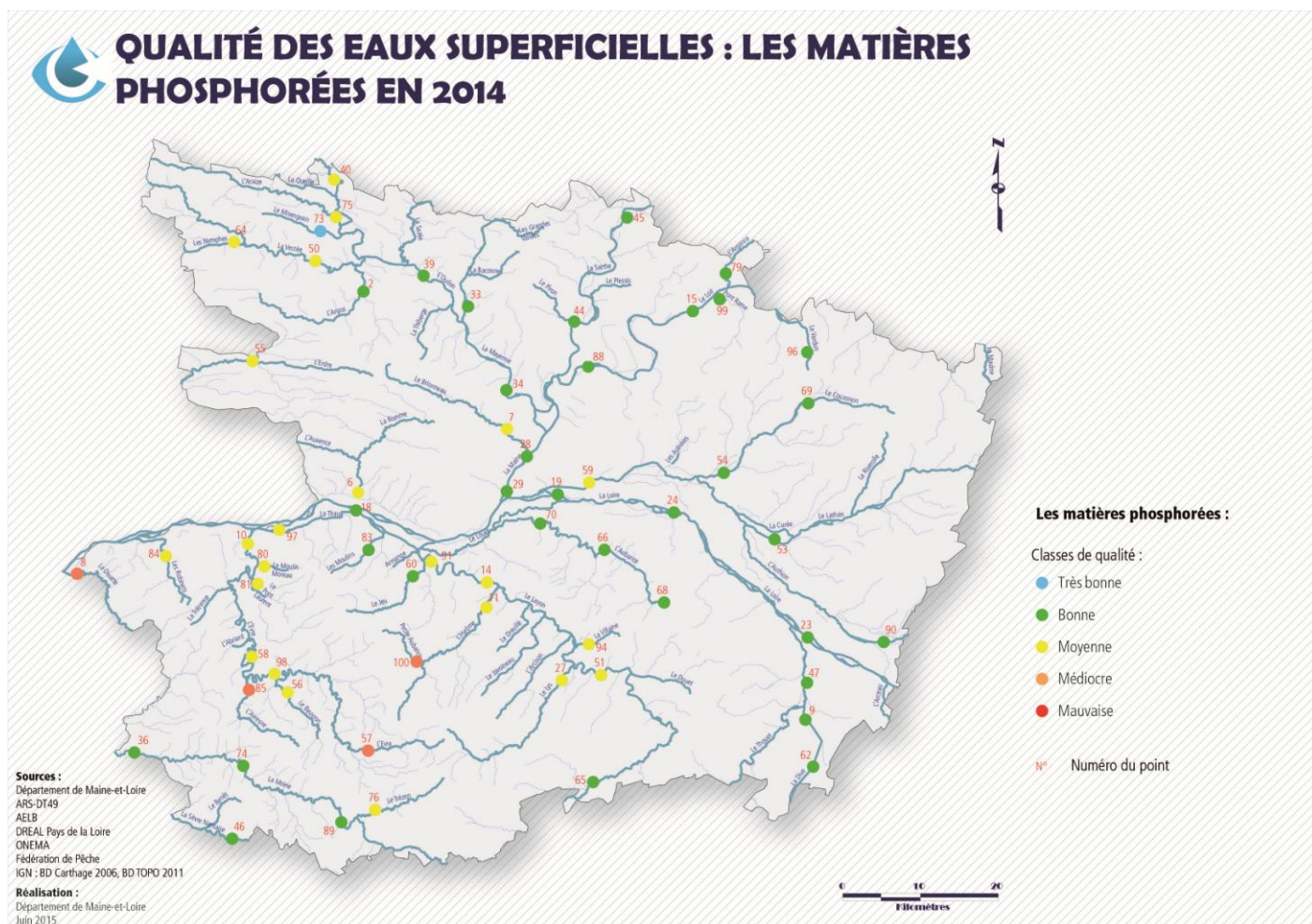
Évolution de l'altération matières organiques et oxydables

Répartition des stations de prélèvements par classe de qualité pour l'altération matières organiques et oxydables (SEQ EAU) de 2008 à 2014

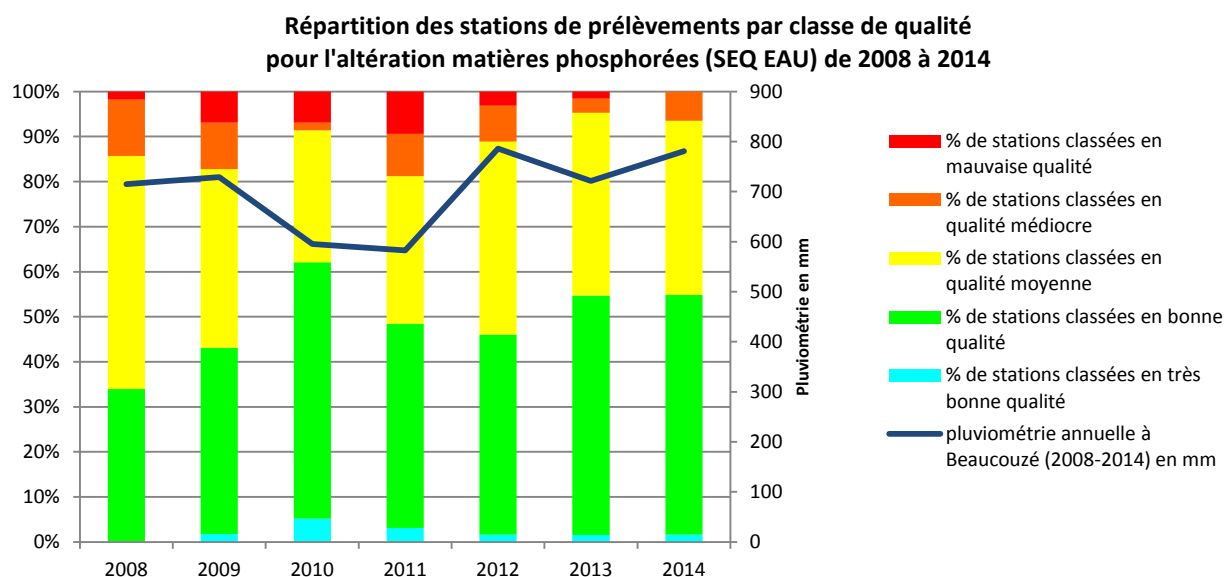


Commentaires :

Depuis 2009, le pourcentage de stations classées en médiocre ou mauvais reste supérieur à 20 %. En revanche, on observe une amélioration du pourcentage de stations classées en qualité moyenne et bonne.

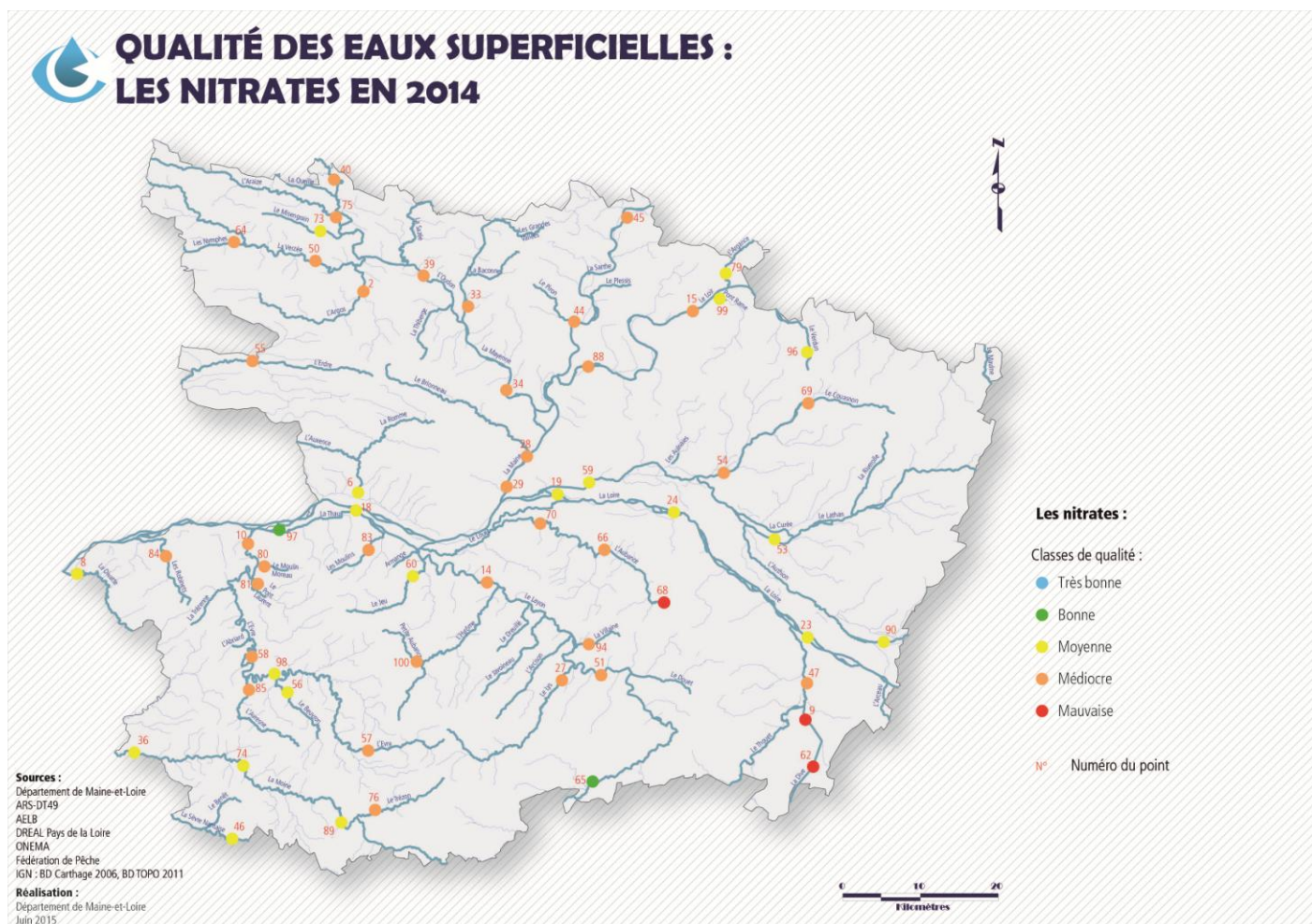


Évolution de l'altération matières phosphorées



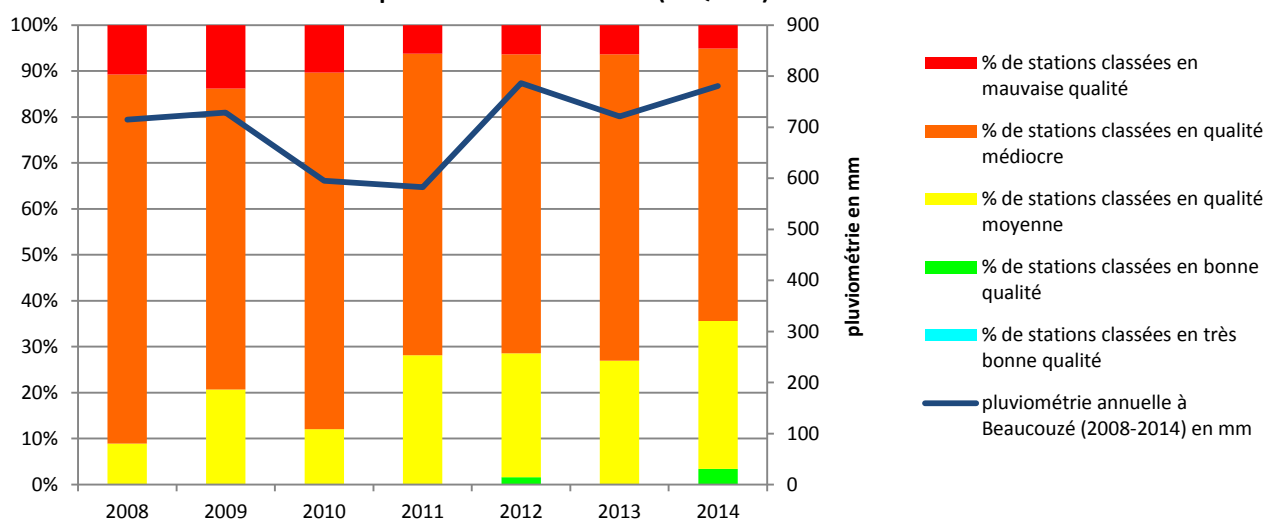
Commentaires :

La qualité est moyenne à bonne (94 % des stations) avec une légère amélioration depuis 2008.



Évolution de l'altération nitrates

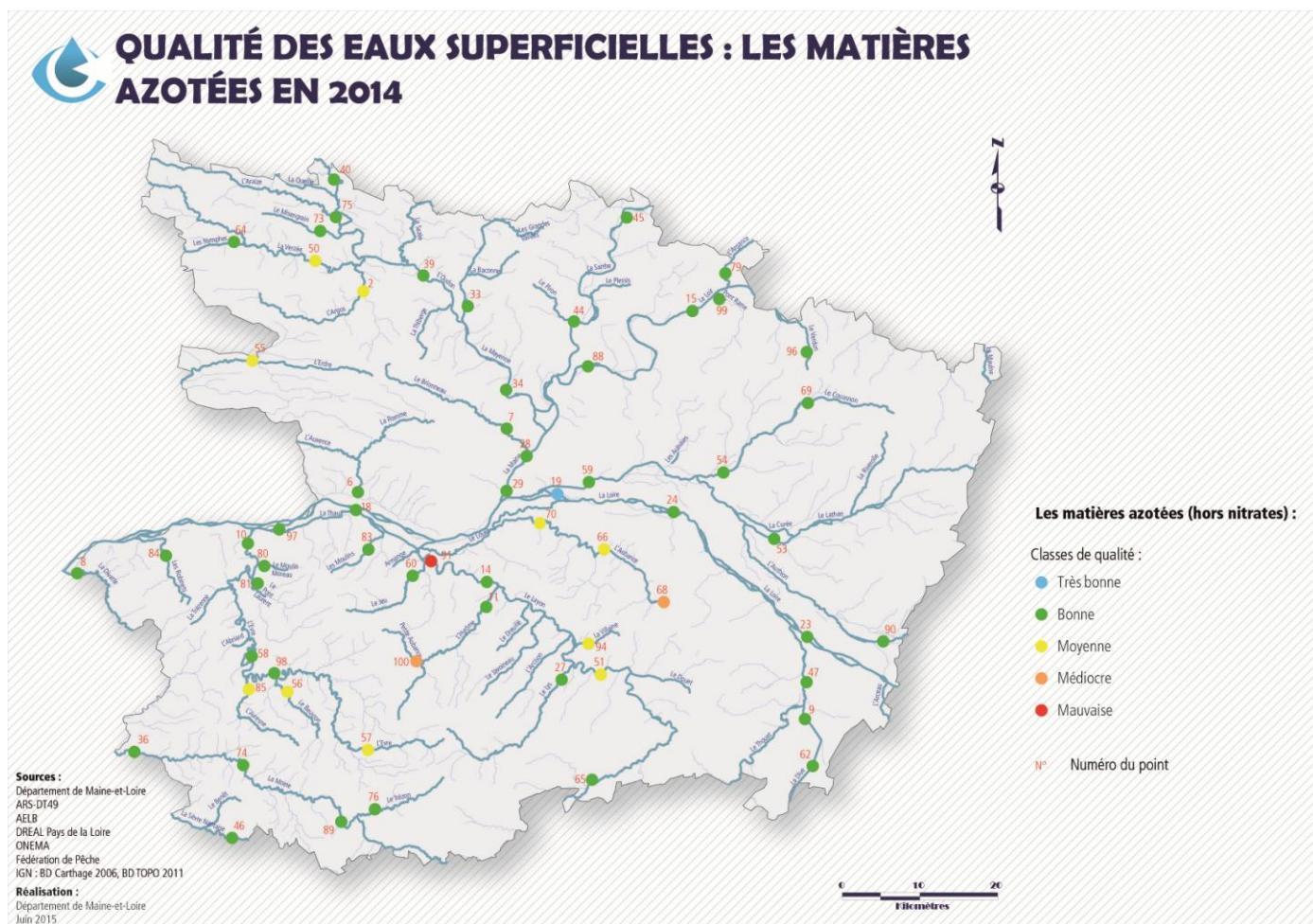
Répartition des stations de prélèvements par classe de qualité
pour l'altération nitrates (SEQ EAU) de 2008 à 2014



Commentaires :

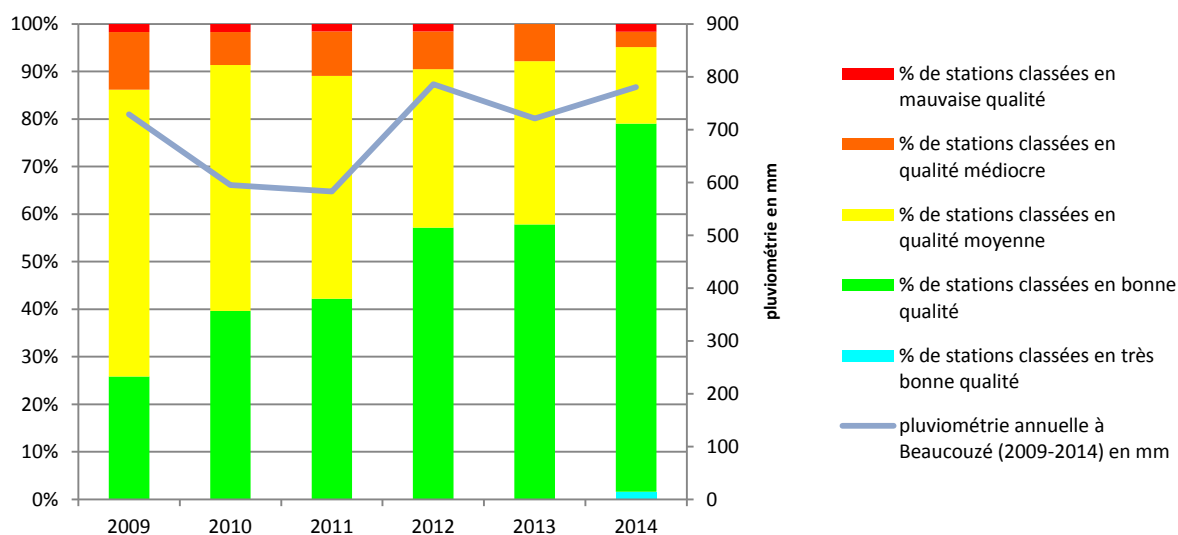
La situation concernant l'altération nitrates reste très dégradée sans aucune évolution notable.

Altération matières azotées : Carte de la qualité 2014 (Carte n°4)



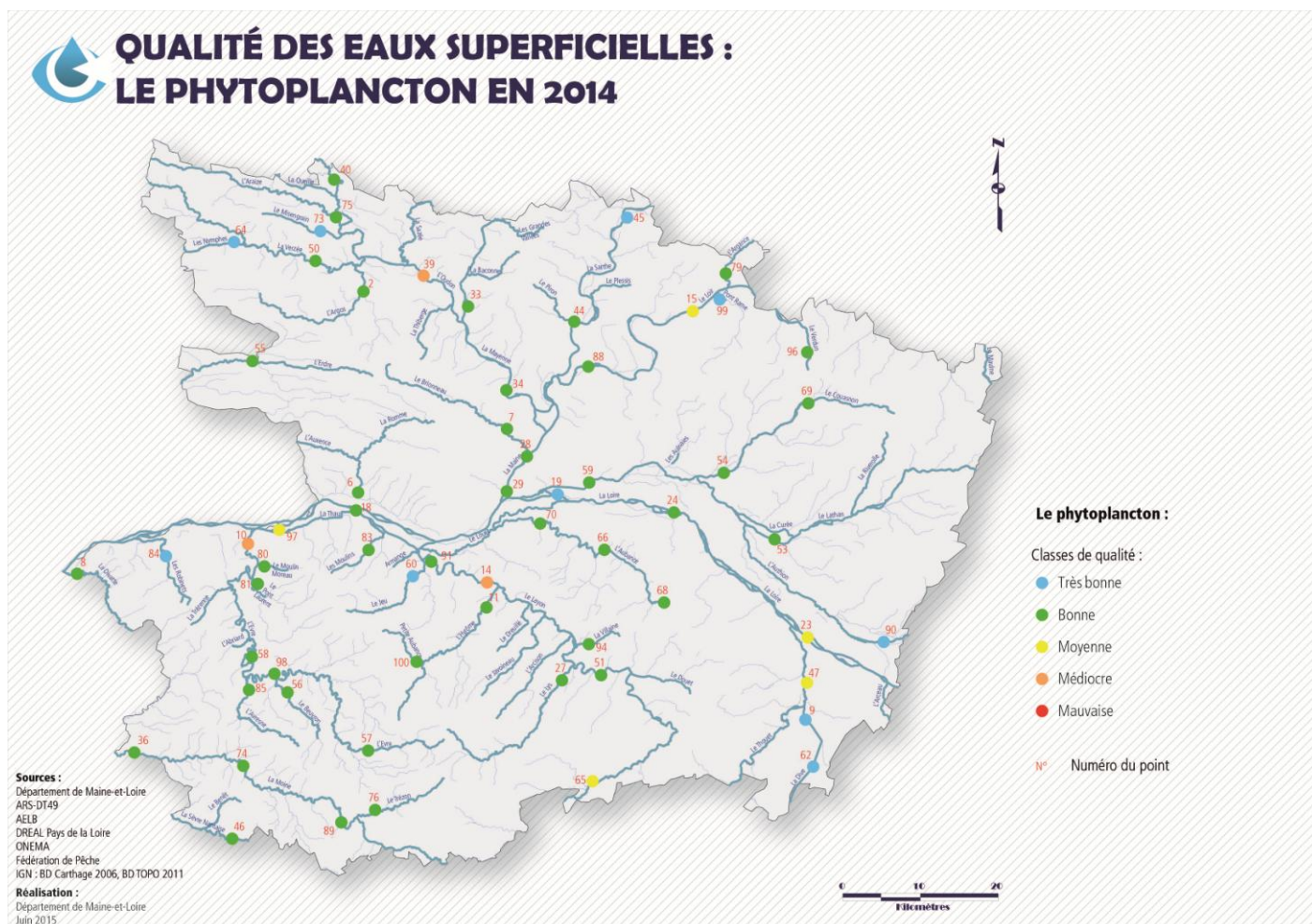
Évolution de l'altération matières azotées

Répartition des stations de prélèvements par classe de qualité pour l'altération matières azotées (SEQ EAU) de 2009 à 2014

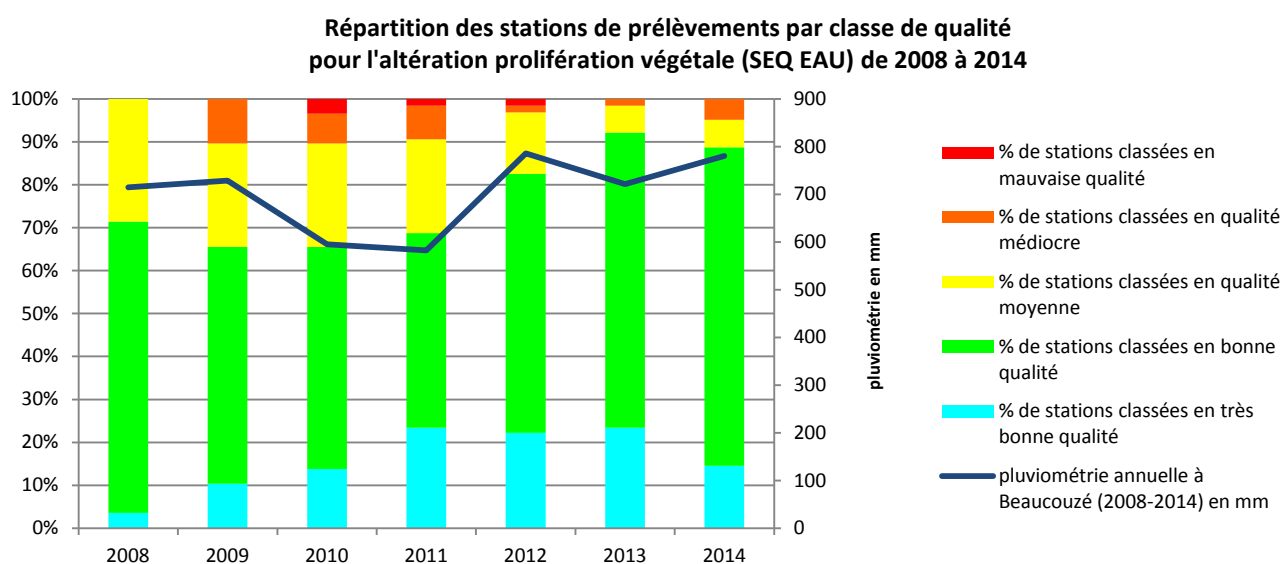


Commentaires :

La tendance à l'amélioration semble se confirmer depuis 2011 qui peut s'expliquer par des conditions hydrologiques favorables.



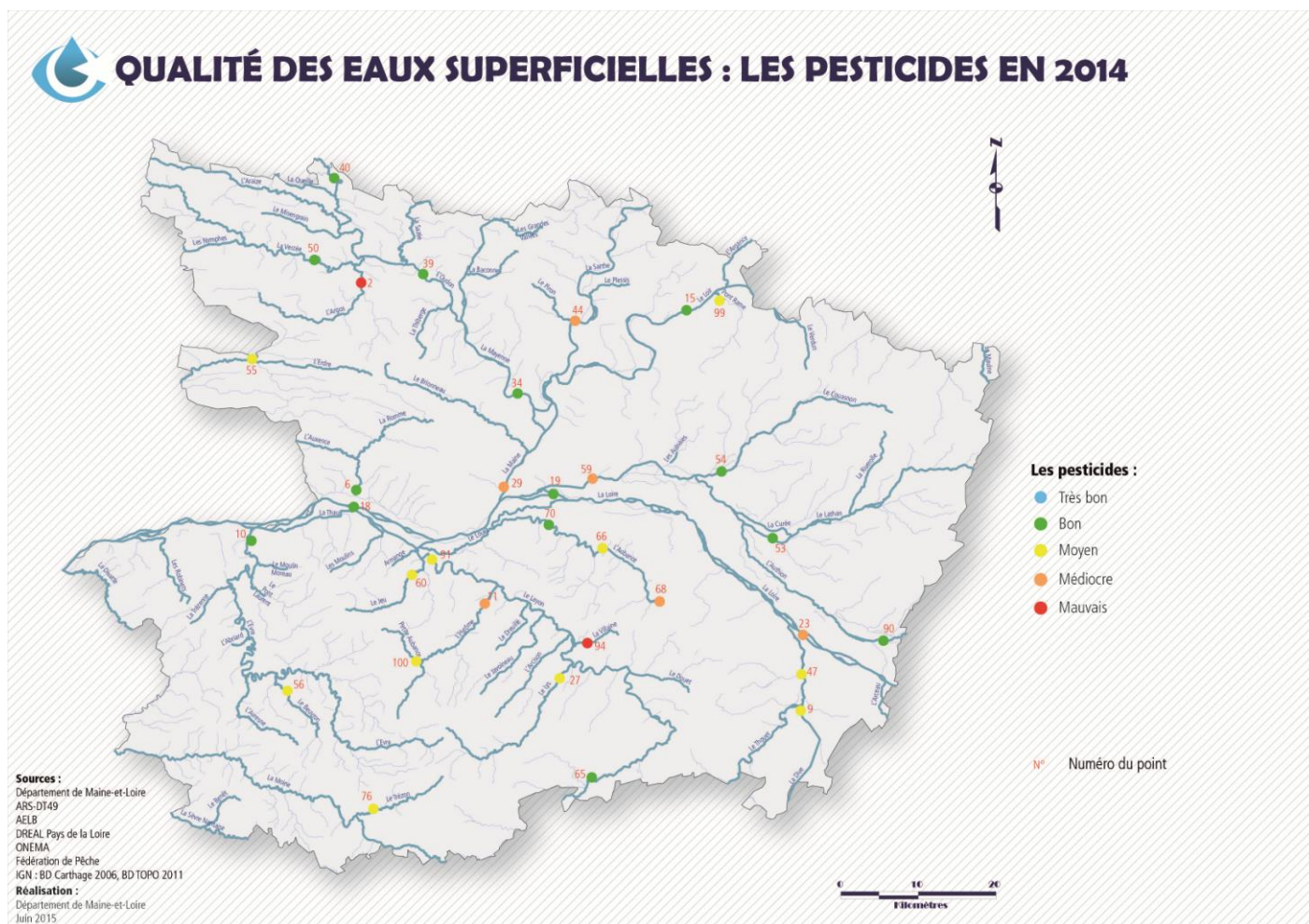
Évolution de l'altération phytoplancton



Commentaires :

Cette altération, représentant les effets des proliférations végétales, est liée aux températures et aux écoulements des cours d'eau à rapprocher de la pluviométrie moyenne indiquée sur le graphe. En effet, les écoulements limitent le développement des végétaux (cas des années humides 2012 à 2014).

Altération pesticides : Carte de la qualité 2014 (Carte n°6)



Commentaires :

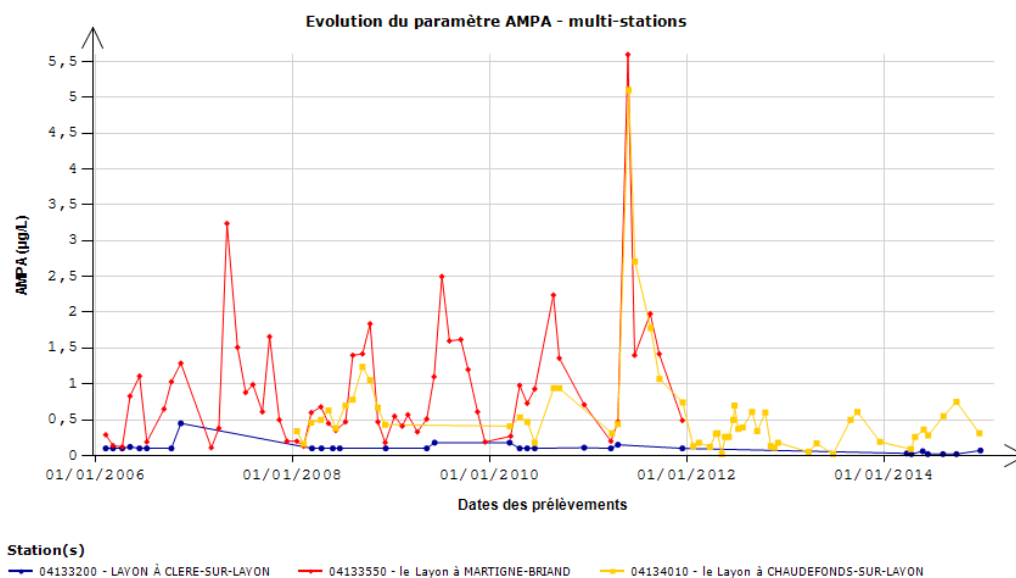
42 % des points de surveillance sont classés en bonne qualité et 38 % en qualité moyenne. Il faut toutefois noter que ce système d'évaluation de la qualité ne tient pas compte de toutes les molécules retrouvées et de toutes les analyses faites sur le territoire. Les recherches de pesticides sont effectuées par plusieurs laboratoires et le nombre de molécules recherchées peut fluctuer entre 200 et 300 avec des fréquences de 6 à 18 analyses par an.

96 molécules différentes ont été retrouvées en 2014. La molécule la plus fréquemment retrouvée (92 % des analyses) reste l'AMPA (produit de dégradation du glyphosate, herbicide) avec un maximum à 2,05 µg/l sur le Lys à Aubigné-sur-Layon. Sont également retrouvés très souvent et comme l'an passé :

- des herbicides (glyphosate, molécules de dégradation de l'atrazine, isoproturon, diuron, chlortoluron ou métolachlore),
- un insecticide (imidaclopride),
- un anti-limace (métaldéhyde).

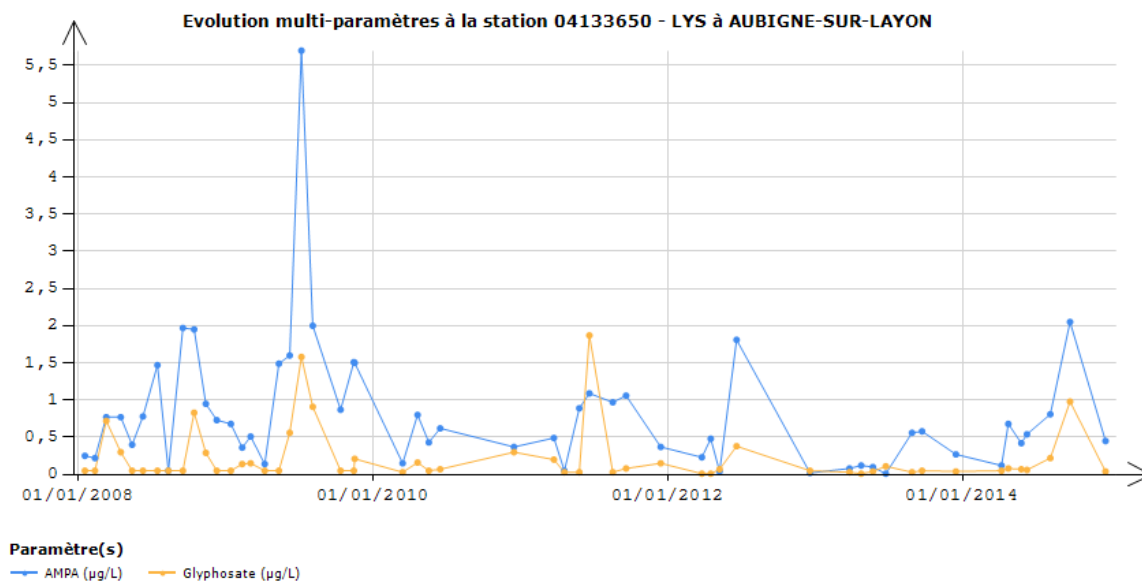
Les cours d'eau les plus touchés sont l'Aubance et l'Authion aux Ponts-de-Cé. Les cours d'eau les moins touchés sont le Moulin-Moreau, la Dive et le Thouet.

Évolution de l'AMPA et du glyphosate sur le bassin du Layon :



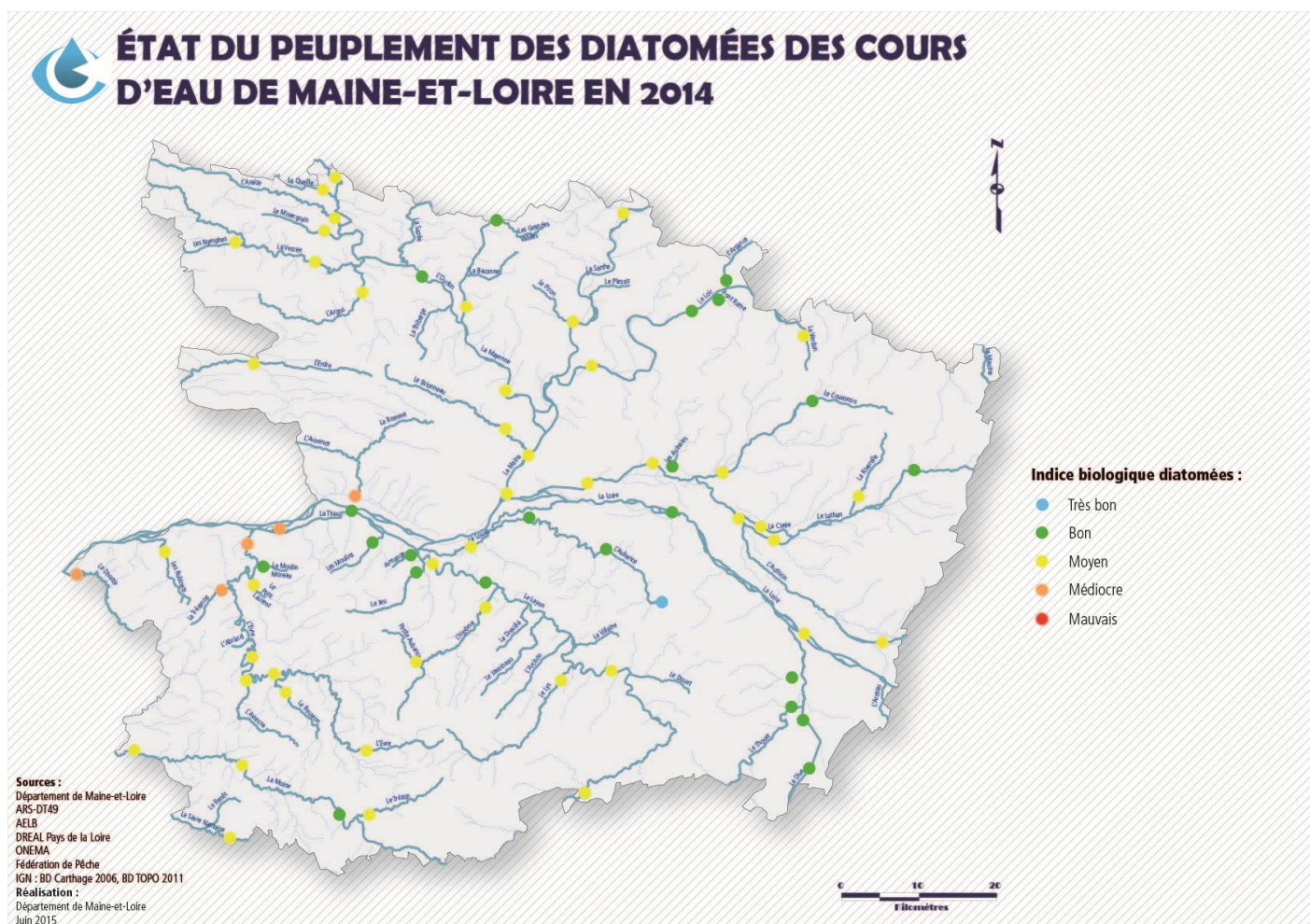
Les pics de concentration en AMPA très élevés observés (jusqu'à 5,5 µg/l) ont tendance à baisser depuis 2012 (inférieurs à 1 µg/l).

A noter que les concentrations en AMPA à la station de Cléré-sur-Layon, située en amont du bassin, restent en-dessous des 0,5 µg/l.



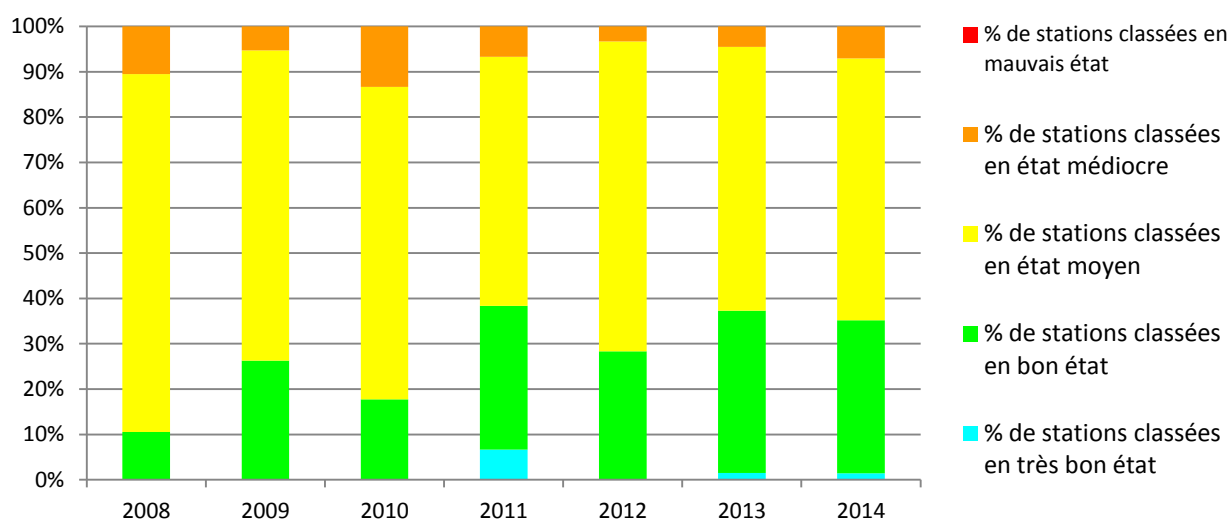
On observe sur la station du Lys à Aubigné-sur-Layon des pics très élevés en AMPA et glyphosate et qui restent élevés ces dernières années (jusqu'à 2,05 µg/l).

État du peuplement des diatomées : Carte de la qualité 2014 (Carte n°7)



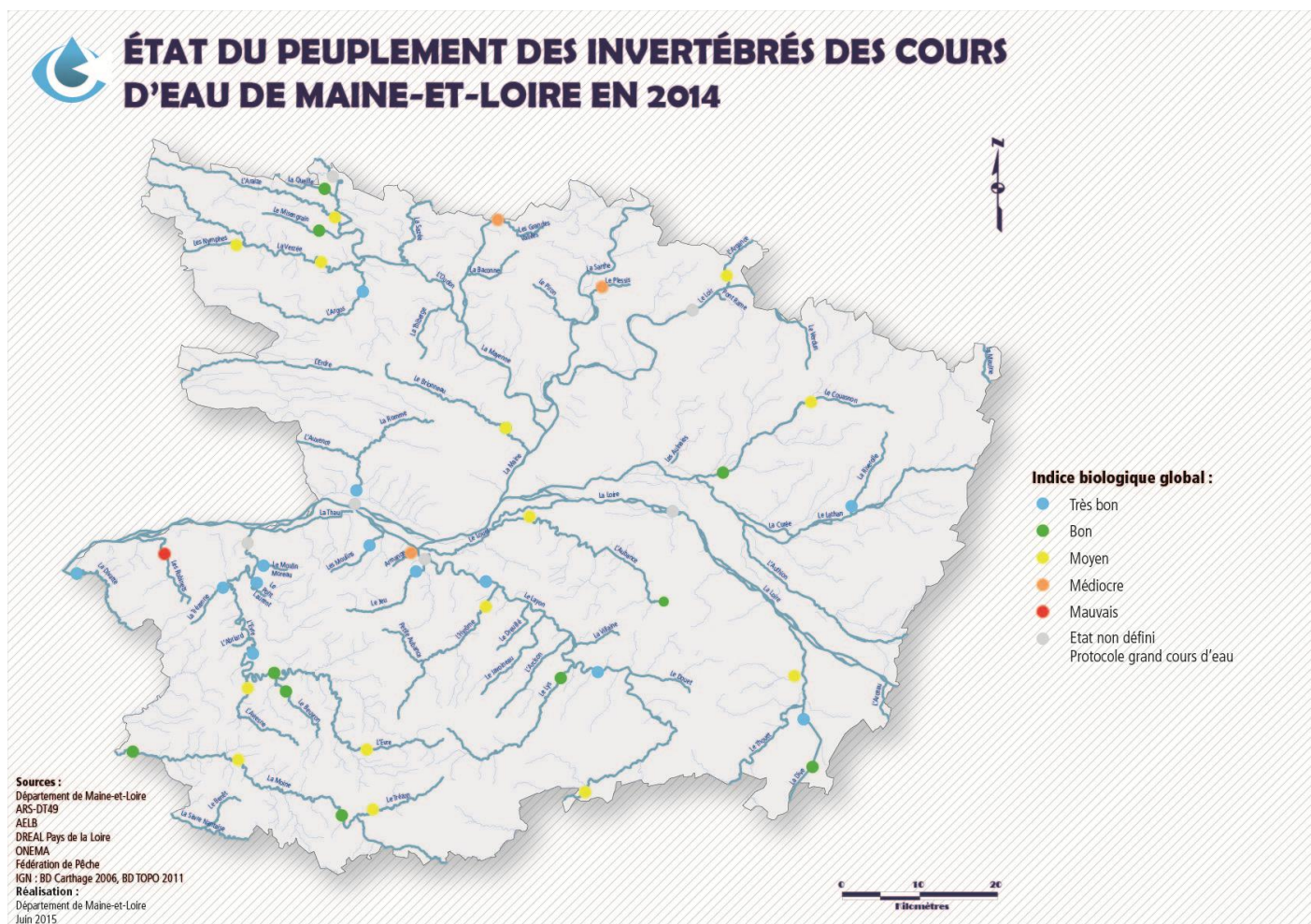
Évolution du peuplement des Diatomées

Répartition des stations de prélèvements par classes de qualité pour l'Indice Biologique Diatomées de 2008 à 2014



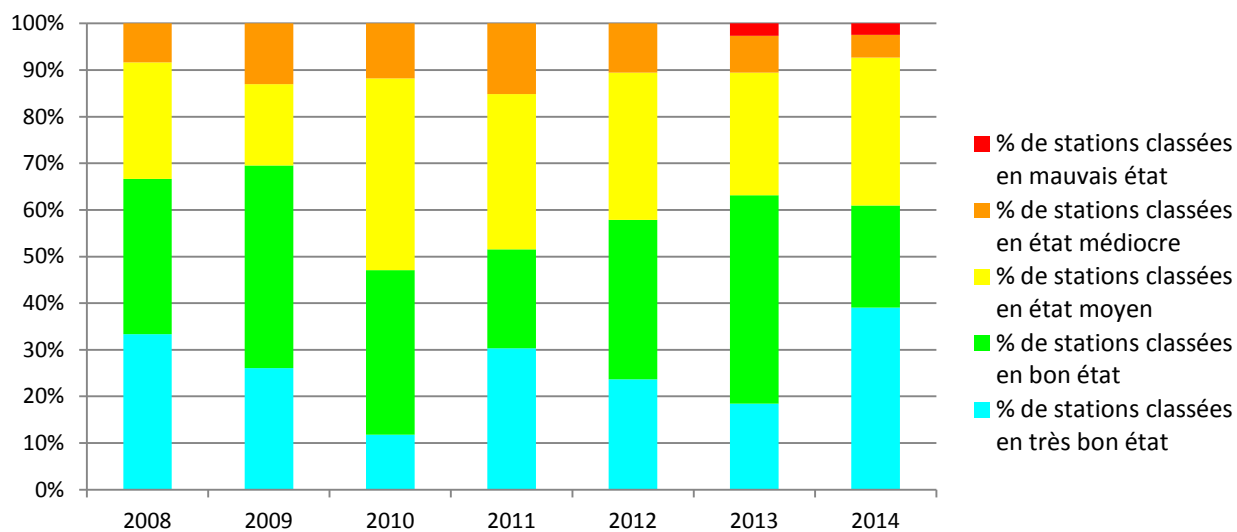
Commentaires :

La qualité biologique évaluée grâce à l'inventaire des diatomées est globalement moyenne en Maine-et-Loire et est restée stable depuis 2008.



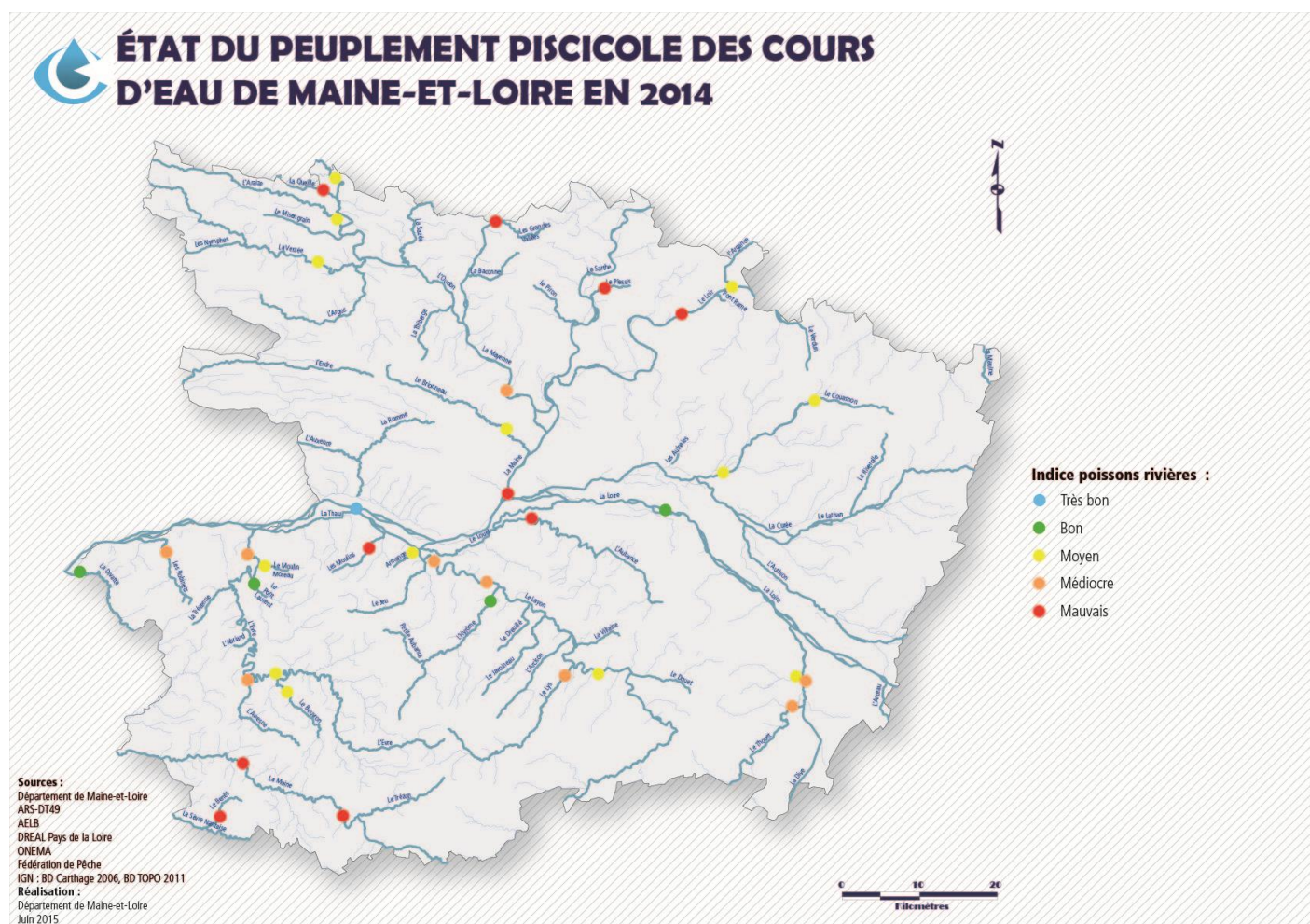
Évolution du peuplement des Invertébrés

Répartition des stations de prélèvements par classes de qualité pour l'Indice Invertébrés de 2008 à 2014



Commentaires :

La qualité est hétérogène sur l'ensemble du territoire et très dépendante des caractéristiques du site du prélèvement (diversités des milieux, habitats, débits, ripisylve, substrats...). On constate peu d'évolution de cet indicateur.

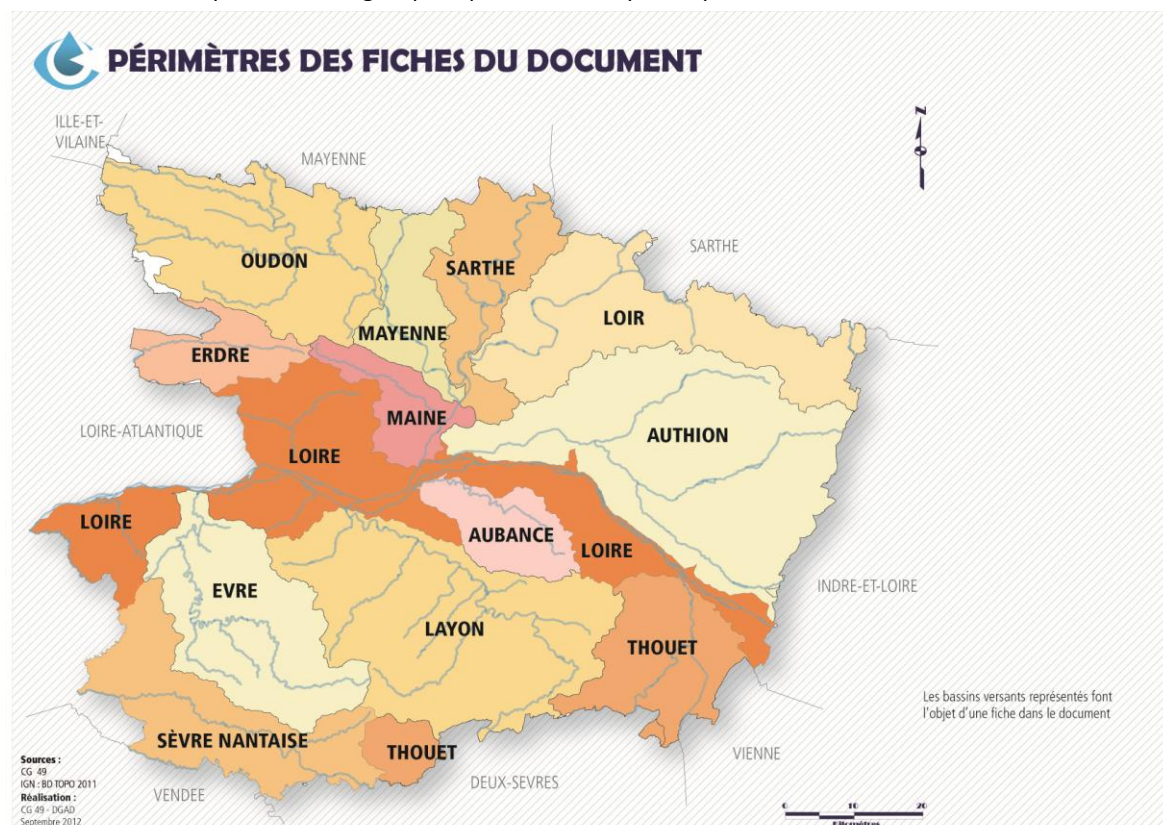


Commentaires :

L'état des peuplements piscicoles en Maine-et-Loire est le plus souvent moyen, voire mauvais. Selon les conditions du milieu et l'importance des travaux de restauration réalisés, ces peuplements vont évoluer mais de façon assez lente. C'est pourquoi, il est difficile d'évaluer leurs modifications (améliorations) suite aux actions mises en place sur les cours d'eau ces dernières années.

LES FICHES BASSIN

Les données des fiches qualité sont regroupées par bassin tel qu'indiqué sur la carte et le tableau ci-dessous :

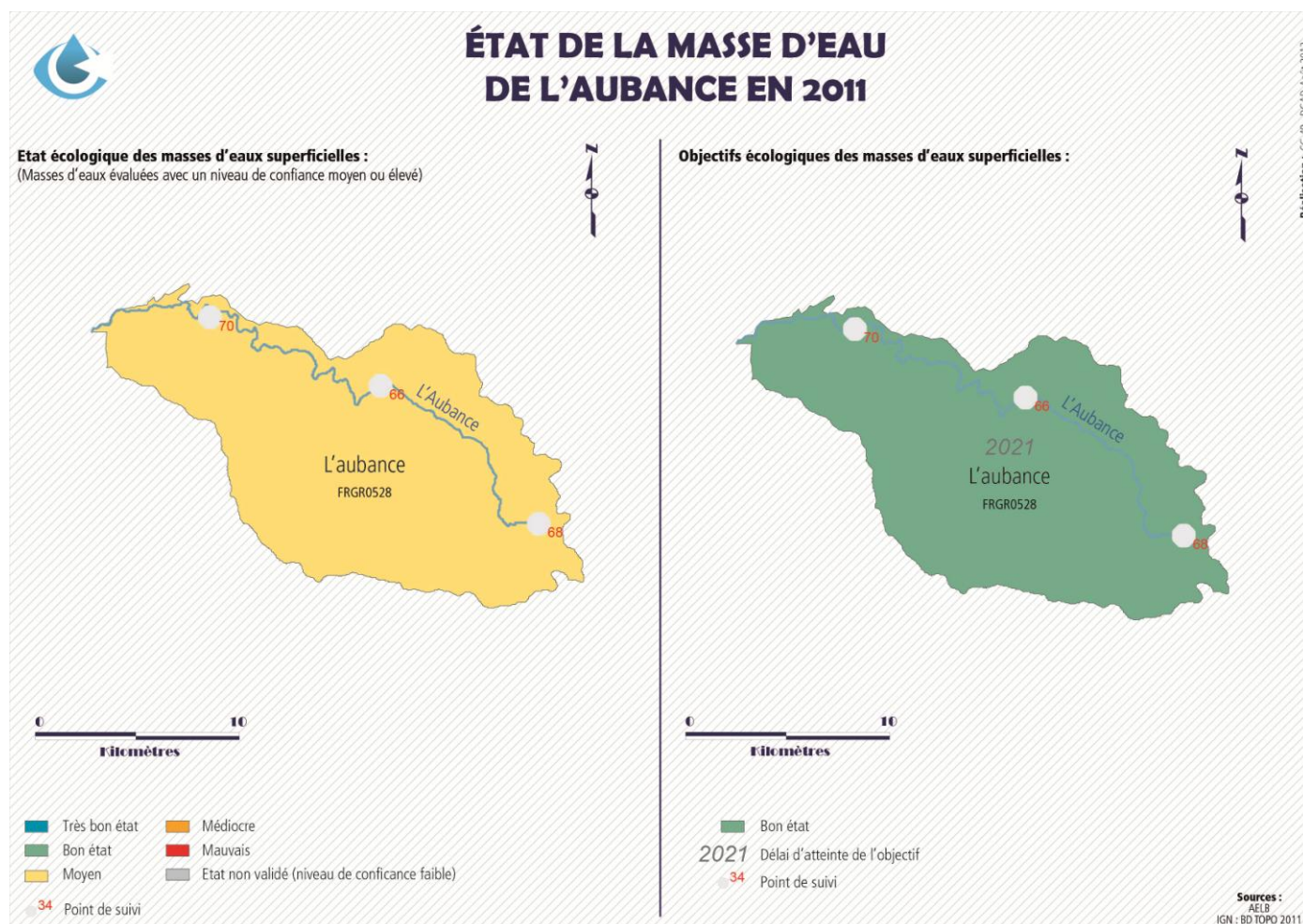


Nom du cours d'eau	Nom de la fiche	Pages	Nom du cours d'eau	Nom de la fiche	Pages
Abriard	Èvre	38	Lys	Layon	42
Araize	Oudon	68	Maine	Maine	60
Arcison	Layon	42	Maulne	Loir	48
Arceau	Loire	52	Mayenne	Mayenne	64
Argance	Loir	48	Misengrain	Oudon	68
Argos	Oudon	68	Moine	Sèvre Nantaise	78
Armangé	Layon	42	Moulins	Èvre	38
Aubance	Aubance	24	Moulin Moreau	Èvre	38
Aunaies	Authion	28	Nymphes	Oudon	68
Authion	Authion	28	Oudon	Oudon	68
Avresne	Èvre	38	Petite Aubance	Layon	42
Baconne	Mayenne	64	Piron	Sarthe	74
Benêt	Sèvre Nantaise	78	Plessis	Sarthe	74
Beuvron	Èvre	38	Pont Laurent	Èvre	38
Brionneau	Maine	60	Pont Rame	Loir	48
Couasnon	Authion	28	Queille	Oudon	68
Curée	Authion	28	Riverolle	Authion	28
Divatte	Loire	52	Robinets	Loire	52
Dive	Thouet	82	Romme	Loire	52
Douet	Layon	42	Sarthe	Sarthe	74
Dreuillé	Layon	42	Sazée	Oudon	68
Erdre	Erdre	34	Sèvre Nantaise	Sèvre Nantaise	78
Èvre	Èvre	38	Thau	Loire	52
Grandes Vallées	Mayenne	64	Thiberge	Oudon	68
Hyrôme	Layon	42	Thouet	Thouet	82
Javoineau	Layon	42	Trézenne	Èvre	38
Jeu	Layon	42	Trézon	Sèvre Nantaise	78
Lathan	Authion	28	Verzée	Oudon	68
Layon	Layon	42	Verdun	Loir	48
Loir	Loir	48	Villaine	Layon	42
Loire	Loire	52			
Louet	Loire	52			

Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
L'Aubance (affluent rive gauche du Louet)	35 km (totalité en Maine-et-Loire)	205 km ² (totalité en Maine-et-Loire)	1,34 ‰	Pêche de loisirs	Anciennement recalibré présentant un lit et des berges uniformisés 42 barrages dont 25 effacés dans le cadre d'un premier CRE Opération de diversification des écoulements sur 3,5 km Végétation de bordure peu développée Forte pollution d'origine agricole dès la source

Classification des masses d'eau



Mesures réglementaires

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 relatif à la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

SAGE Layon-Aubance :

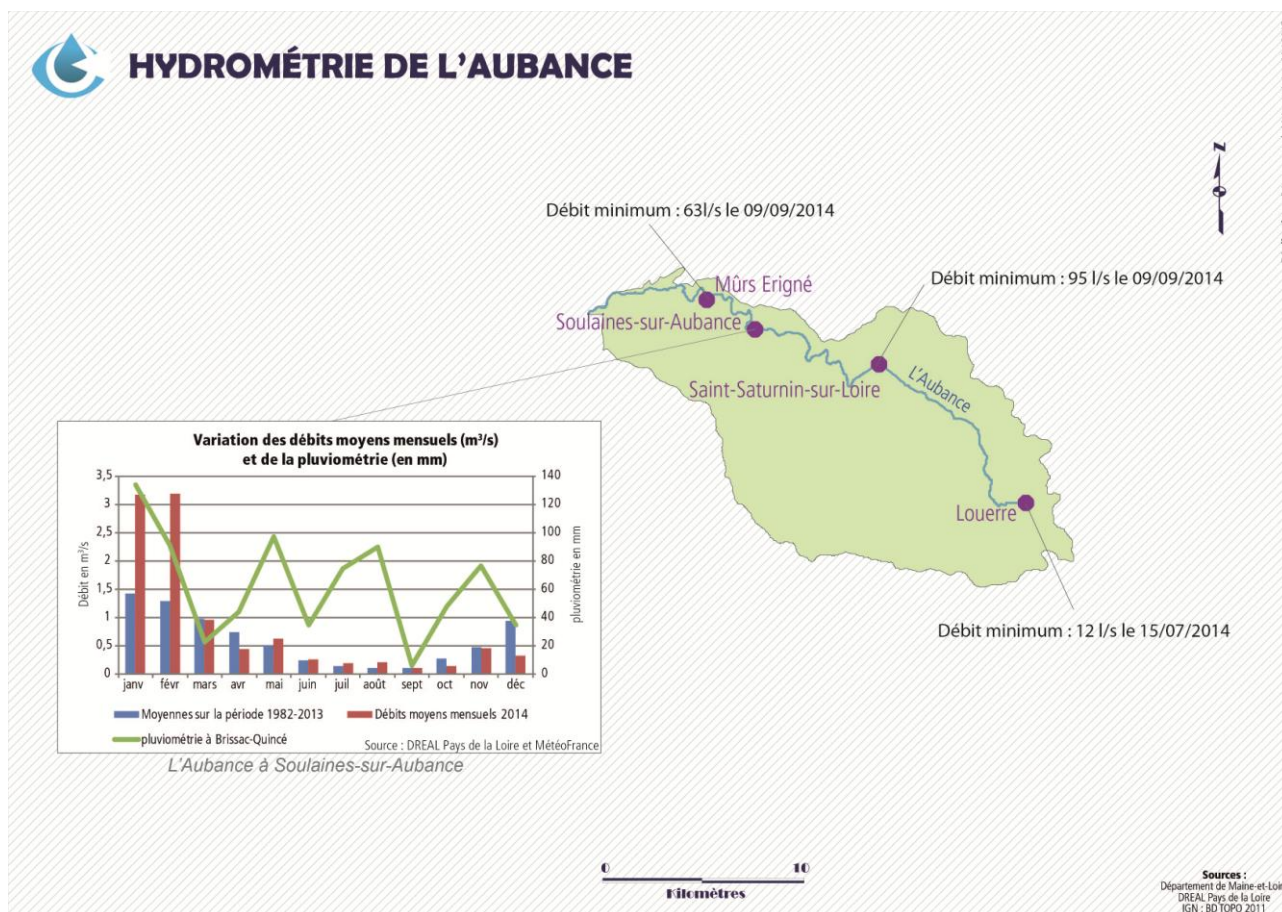
Arrêté de définition du périmètre : nouvel arrêté de périmètre 3 juin 2014

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 10 septembre 1996

Arrêté d'approbation du SAGE : 24 mars 2006

État d'avancement : Révision

Débit



L'Aubance à Soulaines-sur-Aubance	en m ³ /s
Module interannuel 1982-2013	0,60
Débit du mois le plus sec de l'année	0,12
Débit du mois le plus humide de l'année	3,19
Débit moyen de l'année	0,84

Gestion de l'étiage 2014

L'ensemble du bassin de l'Aubance a été classé en alerte du 29 juillet au 13 octobre 2014.

	Seuil en m ³ /s à Saint-Melaine	Nombre de jours en 2014
Alerte	0,120	77
Alerte renforcée	0,060	0
Coupure	0,03	0

Qualité des cours d'eau du bassin de l'Aubance

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. L'Aubance : « La Dronière » à Louerre (DÉPARTEMENT 49) – Station RD n°04133600
2. L'Aubance : « L'Etang » à St-Saturnin (DÉPARTEMENT 49) – Station RD n°04133800
3. L'Aubance : « Petit Claye » à Murs-Erigné (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – Station RCO-RD n°04133075

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]		Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
L'Aubance	Source* (4 prélèvements)	Très bonne (85)	Médiocre (36)	Médiocre (34)	Bonne	Pas de mesure	Médiocre (39)
	Louerre [68]	1 : Bonne (65)	1 : Médiocre (37)	1 : Mauvaise (12)	1 : Bonne (68)	1 : Bonne (77)	1 : Médiocre (32)
	St-Saturnin [66]	2 : Bonne (67)	2 : Moyenne (53)	2 : Médiocre (23)	2 : Bonne (65)	2 : Bonne (78)	2 : Moyenne (49)
	Murs-Erigné [70]	3 : Moyenne (47)	3 : Moyenne (50)	3 : Médiocre (34)	3 : Bonne (61)	3 : Bonne (79)	3 : Bonne (67)

*calculé avec le SEQ-EAU eaux souterraines

Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune [repère cartographique]		Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
L'Aubance	Louerre [68]	2012	IBGNe Bon état (14/20)	2013	Bon état (15/20)		
		2014	IBGNe Bon état (15/20)	2014	Très bon état (17,6/20)		
	St-Saturnin [66]	2009	IBGNe Bon état (12/20)	2013	Bon état (15,5/20)	2008	Médiocre (28,6)
				2014	Bon état (14,5/20)		
	Brissac-Quincé	2005	IBGN Mauvaise (8/20)				
	Murs-Erigné [70]	2013	IBGNe Etat moyen (10/20)	2013	Bon état (14,9/20)	2011	Moyenne (21,94)
		2014	IBGNe Etat moyen (11/20)	2014	Bon état (15,1/20)	2014	Mauvaise (45,28)

Évènements significatifs de l'année

Poursuite de la révision du SAGE des bassins du Layon et de l'Aubance.

Signature de l'arrêté d'extension (bassins du Louet et du Petit Louet) du périmètre du SAGE Layon Aubance.

Poursuite de l'étude quantitative de la ressource en eau sur les bassins versants du Layon et de l'Aubance.

Mise en service de la nouvelle station d'épuration de St-Melaine-sur-Aubance.

Perspectives et enjeux

Approbation du SAGE Layon Aubance révisé.

Finalisation de l'étude quantitative de la ressource en eau sur les bassins versants du Layon et de l'Aubance.

Poursuite des actions dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques.

Poursuite de la démarche pour la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2.

Réalisation d'une étude de suivi du milieu pour finaliser le projet assainissement de Vauchrétien.

Projet de nouvelles stations d'épuration de la Marzelle et de la Chapelle à Soulaines-sur-Aubance.

Projet de nouvelle station d'épuration et travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement aux Alleuds.

Projet de réhabilitation du réseau d'assainissement à Louerre et de la station d'épuration de Grézillé.

Projet de construction en cours de la nouvelle station d'épuration de Notre Dame d'Allençon (maitrise d'œuvre retenue).

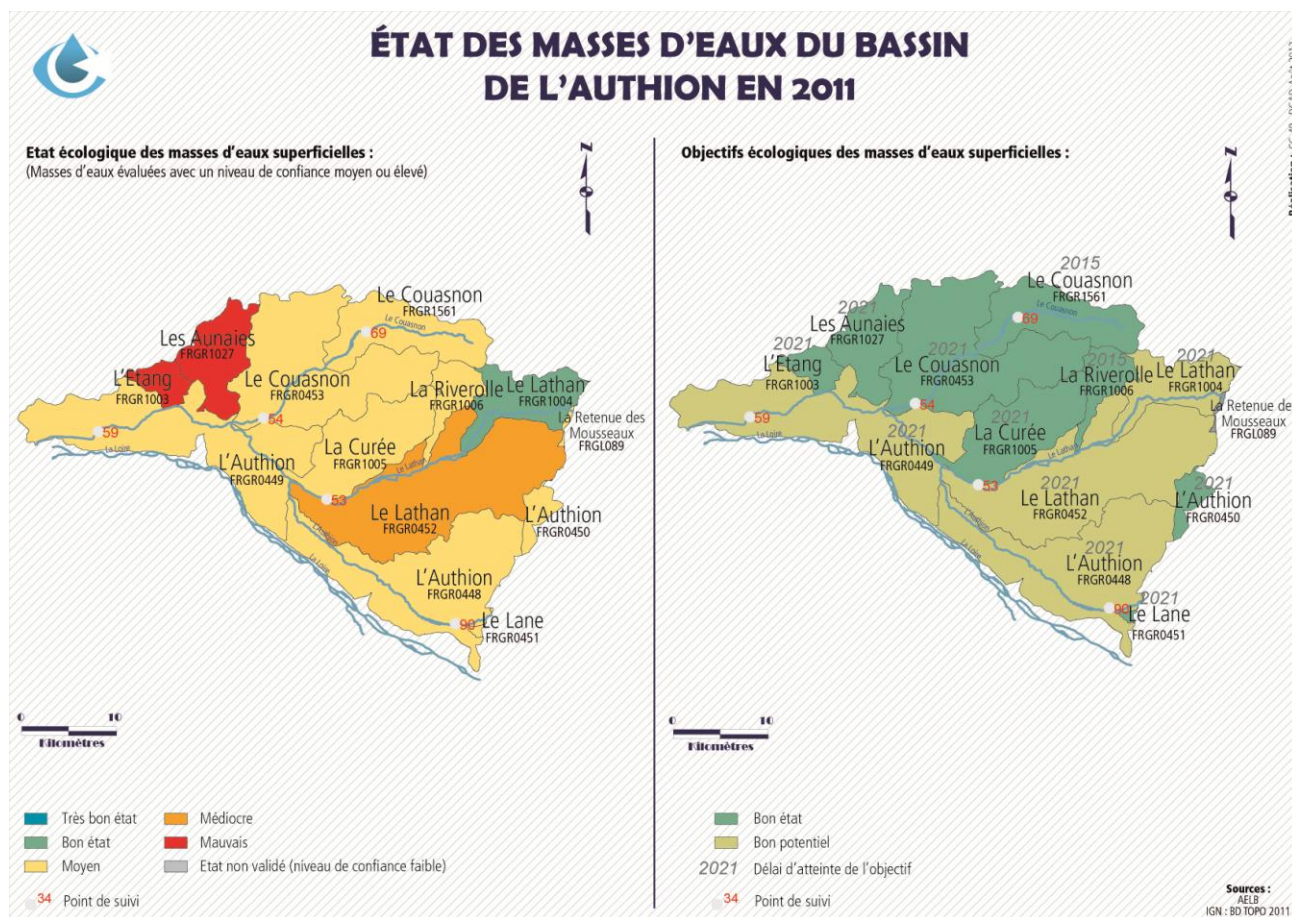


L'Aubance à CHEMELLIER (après reméandrage)

Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
L'Authion (affluent rive droite de la Loire)	85 km (dont 64 en Maine-et-Loire)	1491 km ² (dont 1163 en Maine-et-Loire)	0,16 ‰	Forte irrigation agricole : - réalimentation par 3 prises d'eau en Loire (St-Patrice, Varennes, St-Martin) - prélèvement de 26 000 000 m ³ autorisé par an pour alimenter le réseau d'irrigation Pêche de loisirs importante	Rivière canalisée et tronçonnée par 15 barrages Gestion hydraulique artificielle : rivière dépendante des niveaux de la Loire et débits régulés Prolifération chronique de lentilles d'eau (non observée en 2013 et 2014 grâce à une hydrologie favorable) Végétation de bordure éparse
Les Aunaies (affluent rive droite de l'Authion)	13 km	52,7 km ²	1,0 ‰		
Le Couasnon (affluent rive droite de l'Authion)	55 km (totalité en Maine-et-Loire)	289 km ² (totalité en Maine-et-Loire)	1,68 ‰	Pêche de loisirs importante	Anciennement recalibré sauf une zone en amont de Baugé Effacement de 32 barrages et opérations de diversifications des écoulements sur 27 km Nombreux bras secondaires et répartiteurs de débits Teneurs en nitrates élevées en amont et diminution des teneurs en matières phosphorées en aval
Le Lathan (affluent rive droite de l'Authion)	62 km (dont 43 en Maine-et-Loire)	380 km ² (dont 300 en Maine-et-Loire)	1,3 ‰	Irrigation agricole Pêche de loisirs importante	Lit et berges uniformes Rivière recalibrée tronçonnée par 62 ouvrages Végétation de bordure absente à éparse sur la partie aval du cours d'eau Nombreux bras secondaires et répartiteurs de débit Régime hydrologique artificiel avec 2 débits réservés du barrage de Rillé fixé à 175 l/s en été et 75 l/s en hiver.
La Curée (affluent rive droite du Lathan)	24 km	96 km ²	3,1 ‰		
La Riverolle (affluent rive droite du Lathan)				Prélèvements pour l'irrigation	Présence de 6 seuils Rivière anciennement recalibrée

Classification des masses d'eau du bassin



Mesures réglementaires

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val d'Authion (arrêté préfectoral du 29 novembre 2000 modifié le 22 mai 2006).

Zone de répartition des eaux de la nappe du Cénomane (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006) pour une partie du bassin versant.

Suite à l'approbation du SDAGE 2010-2015, le 18 novembre 2009, le bassin de l'Authion est classé en bassin nécessitant de prévenir l'apparition du déficit quantitatif.

Classement en captage prioritaire des captages de Beaufort-en-Vallée, de Neuillé-Blou (Boiseaudier) et d'Allonnes. Arrêté préfectoral du 12 mai 2011 portant délimitation d'une zone de protection du captage d'alimentation en eau potable de Neuillé.

Arrêté interdépartemental du 09 juin 2009 autorisant la mise en service des 3 prises d'eau en Loire pour réalimenter l'Authion et l'application de mesures compensatoires, dont la réalisation de stations de mesures sur l'Authion, le Changeon, le Lathan et le Couasnon (Gée).

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernés par cet arrêté les cours d'eau Authion et Couasnon uniquement.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

SAGE Authion :

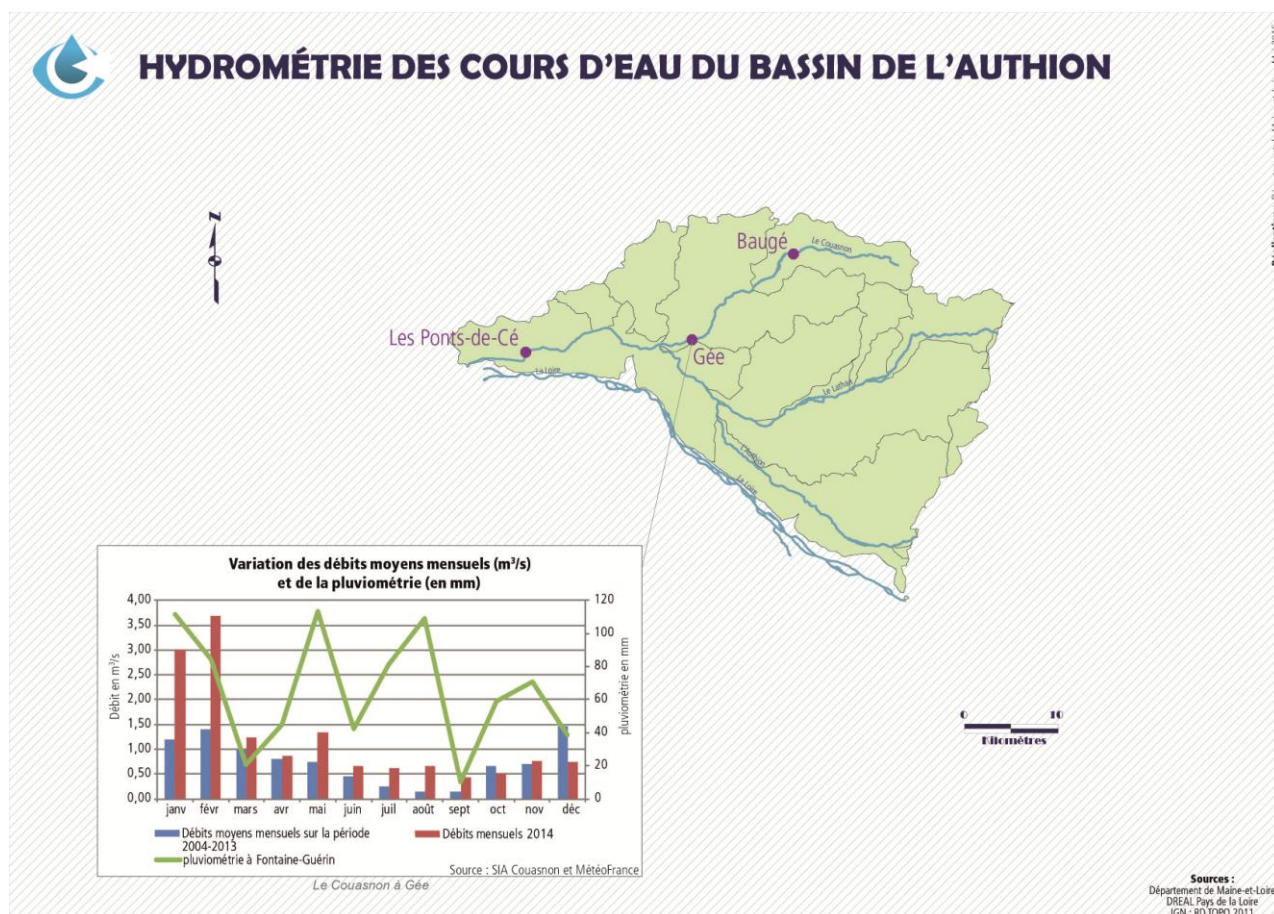
Arrêté de définition du périmètre : 26 novembre 2004

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 05 septembre 2005

État d'avancement : Élaboration

Stade de l'élaboration : rédaction du projet de SAGE

Débit



Le Couasnon à Gée	débit en m ³ /s
Module interannuel	0,46
Débit du mois le plus sec de l'année	0,44
Débit du mois le plus humide de l'année	3,68
Débit moyen de l'année	1,21

Gestion de l'étiage 2014

Aucune mesure n'a été prise pour les bassins de l'Authion, du Lathan et du Couasnon en 2014.



Le Couasnon à Vieil-Baugé

Qualité des cours d'eau du bassin de l'Authion

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1 -L'Authion : « 200 m Aval du Pont des Malheurs » à Brain-sur-Allonnes (AELB) - Station RCO- RD n°04103600

2 -L'Authion : « Pont de Sorges - D 952 » aux Ponts-de-Cé (AELB - MEDDE) – Station RCS-RCO n°04104500

Le Couasnon : « Le Pont des Fées » à Baugé (AELB - DÉPARTEMENT 49) - Station RCO-RD n°04104100

Le Couasnon : « La Hussonnière » à Gée (AELB - MEDDE) – Station RCS-RCO n°04104200

Le Lathan : « La Moutonnerie » à Longué (AELB - MEDDE) – Station RCS-RCO n°04103950

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]		Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
L'Authion	Brain-sur-Allonnes [90]	1 : Moyenne (56)	1 : Bonne (69)	1 : Moyenne (55)	1 : Bonne (61)	1 : Très bonne (80)	1 : Bonne (73)
	Les-Ponts-de-Cé [59]	2 : Bonne (60)	2 : Bonne (62)	2 : Moyenne (49)	2 : Moyenne (59)	2 : Bonne (65)	2 : Médiocre (37)
Le Couasnon	Baugé [69]	1 : Bonne (76)	1 : Bonne (63)	1 : Médiocre (26)	1 : Bonne (73)	1 : Bonne (79)	1 : pas de mesure
	Gée [54]	2 : Bonne (66)	2 : Bonne (67)	2 : Médiocre (31)	2 : Bonne (70)	2 : Bonne (68)	2 : Bonne (66)
Le Lathan à Longué [53]		Moyenne (45)	Bonne (66)	Moyenne (47)	Bonne (69)	Bonne (76)	Bonne (67)

Commentaires : La qualité de l'Authion est fortement dépendante des apports de réalimentation par la Loire (en été).

Qualité métaux

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes	
	Année de mesure	Qualité
Le Couasnon à Baugé [69]	2013	Très bonne (82)
	2014	Très bonne (67)

Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune [repère cartographique]		Indices Invertébrés - IBGNe		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
L'Authion	Brain-sur-Allonnes [90]	2012	IBGNe Très bon état (16/20)	2013	Bon état (14,6/20)		
		2013	IBGNe Etat moyen (10/20)	2014	Etat moyen (14,4/20)	2012	Moyenne (21,8)
	St-Clément-des-Levées					2006	Médiocre (33,3)
	Beaufort-en-Vallée			2013	Etat moyen (13/20)		
				2014	Etat moyen (12,9/20)		
	Corné			2013	Etat moyen (12,6/20)		
				2014	Etat moyen (14,3/20)		
	Brain-sur-l'Authion					2009	Moyenne (24,5)
						2011	Moyenne (20,6)
	Les-Ponts-de-Cé [59]	2012	IBGA Etat non défini* (11/20)	2013	Etat moyen (12,3/20)	2013	Moyenne (22,4)
2013		IBGA Etat non défini* (11/20)	2014	Etat moyen (12,6/20)			
Les Aunaies à Corné				2013	Etat médiocre (9,8/20)		
				2014	Bon état (15/20)		
Le Couasnon	Lasse					2008	Bonne (12,4)
	Baugé [69]	2013	IBGNe Etat moyen (13/20)	2013	Bon état (15/20)	2010	Moyenne (20,5)
		2014	IBGNe Etat moyen (13/20)	2014	Bon état (15,1/20)	2014	Moyenne (17,59)
	Gée [54]	2013	IBGNe Bon état (13/20)	2013	Bon état (15,4/20)	2012	Moyenne (16,5)
		2014	IBGNe Bon état (14/20)	2014	Bon état (14,4/20)	2014	Moyenne (16,12)
Le Lathan	Longué [53]	2012	IBGNe Bon état (13/20)	2013	Etat moyen (14,2/20)	2011	Moyenne (24,9)
		2013	IBGNe Très bon état (17/20)	2014	Etat moyen (12,8/20)	2013	Moyenne (24,9)
	Noyant			2014	Bon état (14,9/20)		
La Curée à Brion				2013	Etat moyen (12,9/20)		
				2014	Etat moyen (13,4/20)		
La Riverolle à Mouliherne		2013	IBGNe Très bon état (16/20)	2013	Etat moyen (13,1/20)		
		2014	IBGNe Très bon état (17/20)	2014	Etat moyen (13,7/20)		

*état non défini à ce jour - protocole grand cours d'eau

Évènements significatifs de l'année

Rédaction du projet du SAGE Authion.

Finalisation de l'étude des volumes prélevables sur le bassin de l'Authion.

Mise en place de la gestion collective sur le secteur réalimenté par la Loire et poursuite de cette action avec intégration des prélèvements sur cours d'eau et nappes d'accompagnement.

Poursuite de la démarche pour la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2.

Lancement d'une étude au titre de la loi sur l'eau pour l'entretien de canaux.

Lathan :

Lancement des travaux liés au CTMA :

- Réalisation des travaux de restauration écologique de la Riverolle, affluent du Lathan,
- Restauration de la végétation, du bourg de Mouliherne à la confluence avec le Lathan,
- Restauration de la végétation au Pont Renault.

Authion :

Report d'un an de la mise en œuvre du programme de travaux du CTMA.

Restauration morphologique, en partenariat avec le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, de l'Anguillère en sortie de bourg de Brain-sur-Allonnes.

Réalisation des travaux d'aménagement de la station d'épuration de Brain-sur-l'Authion.

Travaux sur le réseau d'assainissement à Parçay-les-Pins.

Poursuite des actions relatives au CT Captage Prioritaire du captage de Neuillé (Boiseaudier).

Restitution de l'étude de datation de l'eau sur l'ensemble du bassin d'alimentation des captages de Neuillé.

Poursuite de la procédure de DUP pour la définition des périmètres de protection des captages d'Allonnes.

Couasnon :

Poursuite des travaux programmés dans le CTMA sur le Couasnon :

- Entretien de la végétation des berges du Couasnon sur la commune déléguée de Vieil-Baugé (Baugé-en-Anjou) et la commune de Fontaine-Guérin.
- Début de l'entretien de la végétation des berges du ruisseau de la Rochette.
- Suppression du seuil de la Cholinière et travaux d'aménagement sur la commune déléguée de Pontigné (Baugé-en-Anjou).
- Réalisation de travaux d'entretien de la végétation entre le répartiteur du Pin et le clapet du Coudray (Fontaine-Guérin) ainsi que sur le ruisseau de la Rochette.
- Aménagement du répartiteur du Pin et de renaturation du Couasnon à l'amont de l'ouvrage sur la commune de Fontaine-Guérin.
- Reméandrage du Couasnon sur la commune déléguée de Pontigné (Baugé-en-Anjou).

Mise en service de la station d'épuration de Jarzé.

Début des travaux des stations d'épuration de Fontaine-Milon et de Mazé.

Perspectives et enjeux

Approbation du projet du SAGE Authion.

Création du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA) au 1^{er} janvier 2015 suite à la fusion du Syndicat Mixte de l'Aménagement du Couasnon, du Syndicat Mixte Loire Authion, du Syndicat Intercommunal du Bassin du Lathan, du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Haut Lathan et du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien du Lathan et de ses affluents.

Finalisation de l'étude des volumes prélevables sur le bassin de l'Authion avec définition du débit minimal biologique sur le Couasnon et le Lathan.

Poursuite de la gestion collective avec intégration des prélèvements souterrains.

Mise en place de l'organisme unique de gestion collective (OUGC) des prélèvements et élaboration du plan de répartition.

Poursuite de la démarche pour la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 et lancement d'une étude de franchissabilité des 3 premiers ouvrages de l'Authion.

Edition du guide du riverain du bassin versant de l'Authion.

Lathan :

- Poursuite des travaux de restauration écologique et lancement d'une étude pour la restauration de la continuité écologique de la Riverolle,
- Lancement de la deuxième phase de travaux du CTMA Lathan,
- Travaux de restauration de la végétation et lancement de l'étude pour la restauration morphologique de la Boudardière et du Graboteau.

Authion :

- Poursuite de la restauration de la morphologie de l'Anguillère par banquettes végétalisées,
- Restauration de la végétation sur les cours d'eau de l'Automne, de l'Anguillère et du ruisseau des Loges,
- Restauration de la continuité écologique et de la morphologie d'un tronçon de la Boire des Roux.

Lancement de l'étude de réhabilitation de la station d'épuration de Villebernier.

Mise en service de la station d'épuration de Mazé.

Réalisation de la station d'épuration à Parçay-les-Pins

Projet étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement de Longué-Jumelles et de Mouliherne.

Poursuite des actions relatives au CT Captage Prioritaire du captage de Neuillé (Boiseaudier).

Suite à l'étude de datation de l'eau sur l'ensemble du bassin d'alimentation des captages de Neuillé, poursuite des investigations de terrain pour apprécier l'origine du réservoir nitraté.

Signature de l'arrêté de DUP pour la mise en place des périmètres de protection des captages d'Allonnes.

Couasnon :

Finalisation du CTMA Couasnon :

- Projet d'aménagement du répartiteur de Laveau (ouvrage classé en liste 2) sur la commune de Fontaine-Guérin.
- Projet de mise en place de banquettes sur la commune déléguée de Baugé (Baugé-en-Anjou).
- Entretien de la végétation des berges entre le « Coudray » (Fontaine-Guérin) et le répartiteur de Gée, ainsi que sur le ruisseau de l'Altrée.
- Projet d'amélioration de la continuité piscicole de plusieurs petits ouvrages (radiers de ponts, passages busés), sur le ruisseau du Rochette.

Finalisation des travaux de la station d'épuration de Fontaine-Milon.

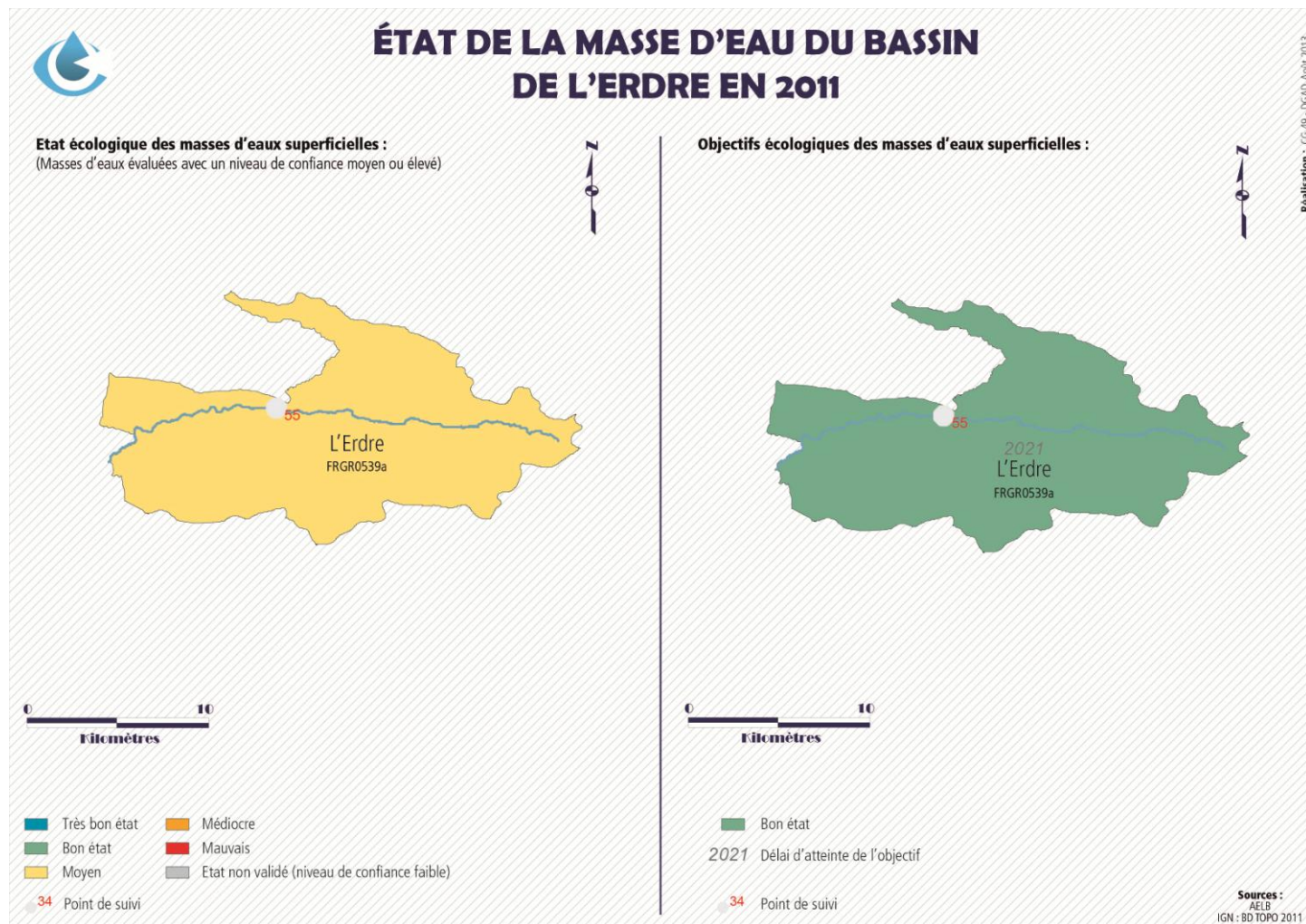


L'Authion à Corné

Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
L'Erdre (affluent rive droite de la Loire)	98 km (dont 31 en Maine-et-Loire)	974 km ² (dont 193 en Maine-et-Loire)	1,2 ‰	Pêche de loisirs faible	Source en Maine-et-Loire, pente faible occasionnant des inondations à l'aval de Candé Lit et berges uniformisés et tronçonnés par 7 clapets Végétation de bordure absente en amont et éparse à l'aval

Classification des masses d'eau



Mesures réglementaires

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Classement en Captage Prioritaire des captages de Freigné, du Louroux-Béconnais et de Candé-Vritz. Arrêtés préfectoraux du 12 mai 2011 portant délimitation d'une zone de protection des captages d'alimentation en eau potable de Freigné et du Louroux-Béconnais.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

SAGE Estuaire de la Loire :

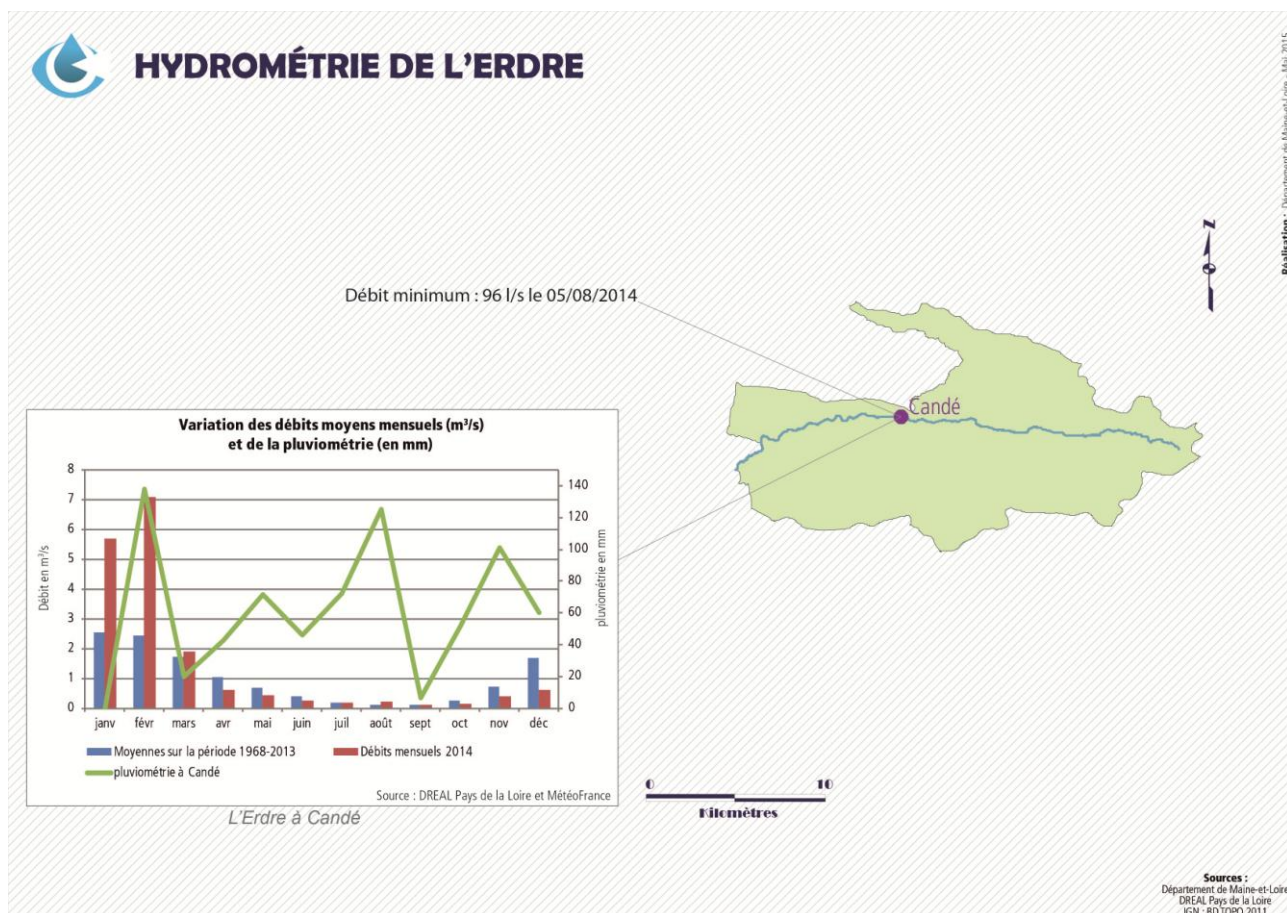
Arrêté de définition du périmètre : 02 septembre 1998

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 12 mars 2002

Arrêté d'approbation du SAGE : 09 septembre 2009

État d'avancement : Mise en œuvre

Débit



L'Erdre à Candé	débit en m³/s
Module interannuel	0,99
Débit du mois le plus sec de l'année	0,12
Débit du mois le plus humide de l'année	7,08
Débit moyen de l'année	1,47

Gestion de l'étiage 2014

L'ensemble du bassin de l'Erdre a été classé en alerte du 1^{er} juillet au 13 octobre 2014.

	Observations visuelles des étiages à Angrie	Nombre de jours en 2014
Alerte		105
Alerte renforcée		0
Coupure		0

Qualité des cours d'eau

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

L'Erdre : « la Grée » à Candé (DÉPARTEMENT 49) – Station RD n°04146350

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
L'Erdre à Candé [55]	Médiocre (39)	Moyenne (53)	Médiocre (39)	Moyenne (44)	Bonne (79)	Moyenne (45)

Remarque : La station de surveillance est située à 300 m en aval du rejet de la station d'épuration de la commune de Candé. La qualité peut en être dégradée.

Qualité métaux

Commune <i>[repère cartographique]</i>	Métaux sur Bryophytes	
	Année de mesure	Qualité
L'Erdre à Candé [55]	2012	Médiocre (31)
	2013	Mauvaise (10)
	2014	Médiocre (26)

Commentaires : Le classement en qualité médiocre pour l'indice métaux en 2014 est dû aux teneurs élevées en Nickel, Arsenic et Zinc.

Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>	Indices Invertébrés - IBGNe		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
L'Erdre à Candé [55]	2011	Très bon état (17/20)	2013	Etat moyen (13,5/20)		
	2013	Bon état (14/20)	2014	Etat moyen (12,1/20)		

Évènements significatifs de l'année

Signature le 26 février 2014 du CTMA de l'Erdre et de ses affluents et recrutement d'un technicien de rivière, dans le cadre d'un contrat territorial multi-thématique avec l'Agence de l'Eau et d'un contrat régional avec la Région des Pays de la Loire, à l'échelle globale du bassin versant de l'Erdre, coordonnés par le syndicat mixte EDENN, structure référente du SAGE Estuaire de la Loire.

Inventaire des zones humides et des cours d'eau sur la communauté de communes de Candé.

Etude diagnostic sur le système d'assainissement de Candé.

Poursuite des actions dans le cadre des contrats territoriaux captage prioritaire du Louroux-Béconnais et de Freigné.

Réalisation d'une étude hydrogéologique par le BRGM pour redéfinir l'aire d'alimentation et la vulnérabilité du captage de Freigné.

Elaboration d'un nouveau CT captage prioritaire de Freigné avec l'Agence de l'Eau et le Département.

Réalisation d'une étude diagnostic des pressions agricoles et de l'étude de vulnérabilité sur l'aire d'alimentation du captage de Candé-Vritz.

Perspectives et enjeux

Lancement de la DIG pour les travaux de restauration.

Travaux de restauration de l'Erdre et de ses affluents.

Travaux du réseau d'assainissement sur La Cornuaille.

Délimitation et validation du périmètre de l'aire d'alimentation de captage de Candé-Vritz et définition du programme d'actions.

Travaux d'amélioration de la filière de traitement de l'eau potable de Vritz prévus en 2015.

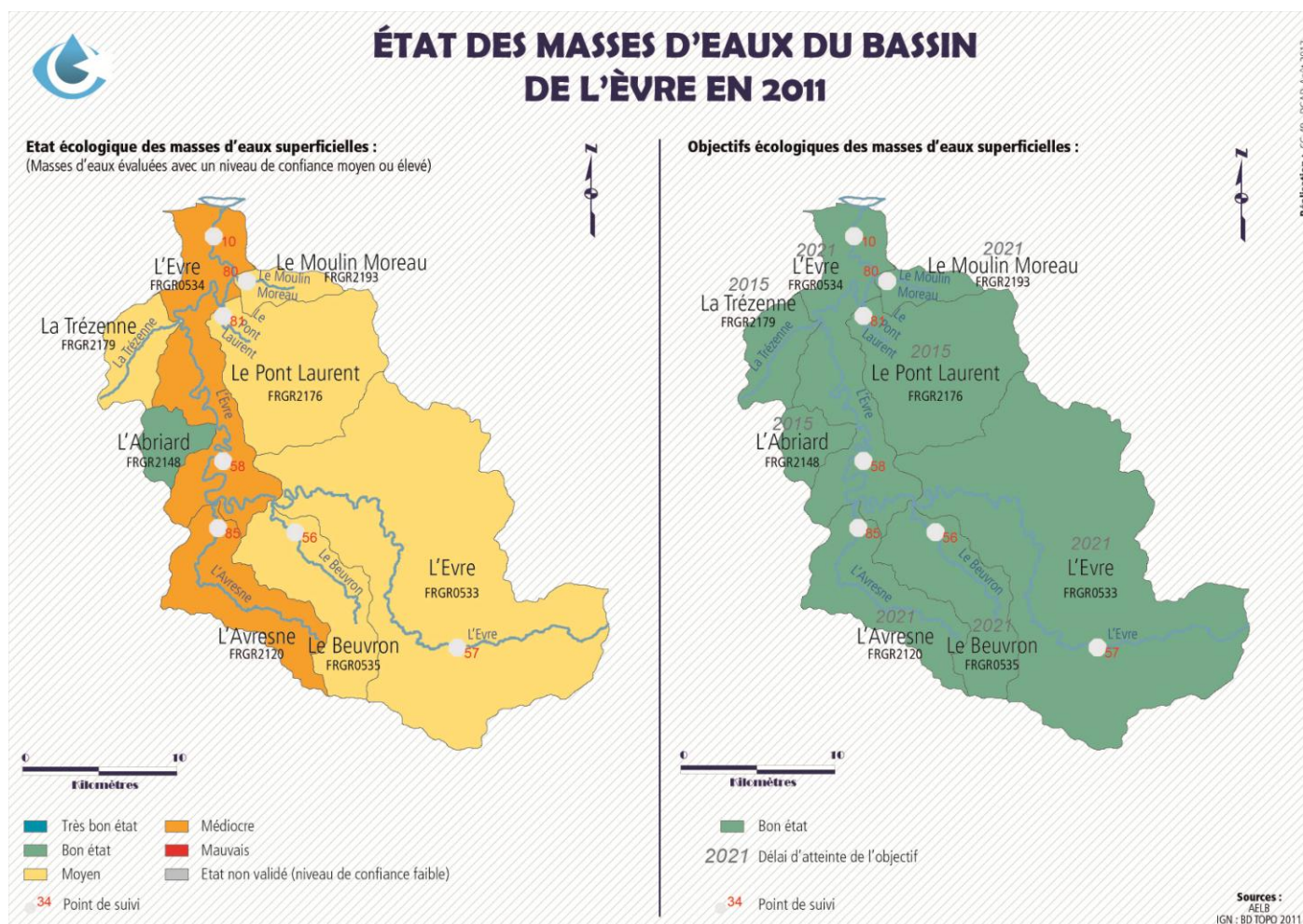


L'Erdre à Freigné

Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
L'Èvre (affluent rive gauche de la Loire)	93 km	573 km ²	1,6 ‰	Irrigation agricole (réserves) Abreuvement Pêche de loisirs Canoë-kayak en aval	Vallée encaissée Lit et berges préservés tronçonnés par 40 ouvrages Végétation de bordure équilibrée Forte pression de l'élevage
Le Moulin Moreau (affluent rive droite de l'Èvre)	5 km	13 km ²	14,3 ‰	Élevage intensif sur le bassin Irrigation agricole (réserves)	Végétation de bordure équilibrée Lit et berges globalement préservés sauf sur les têtes de bassin
Le Pont Laurent (affluent rive droite de l'Èvre)	27 km	85 km ²	3,5 ‰		
La Trézénne (affluent rive gauche de l'Èvre)	8 km	23 km ²	9,8 ‰		
L'Abriard (affluent rive gauche de l'Èvre)	3 km	16 km ²	7,1 ‰		
L'Avresne (affluent rive gauche de l'Èvre)	19 km	51 km ²	2,4 ‰		
Le Beuvron (affluent rive gauche de l'Èvre)	18 km	55,2 km ²	3,3 ‰		Morphodynamisme intéressant malgré les têtes de bassin anciennement recalibrées présentant un lit et des berges uniformisés

Classification des masses d'eau



Mesures réglementaires

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernés par cet arrêté l'Èvre en totalité, le Beuvron, l'Avresne, l'Abriard, la Trézénne et Le Pont Laurent.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

SAGE Èvre-Thau-St Denis :

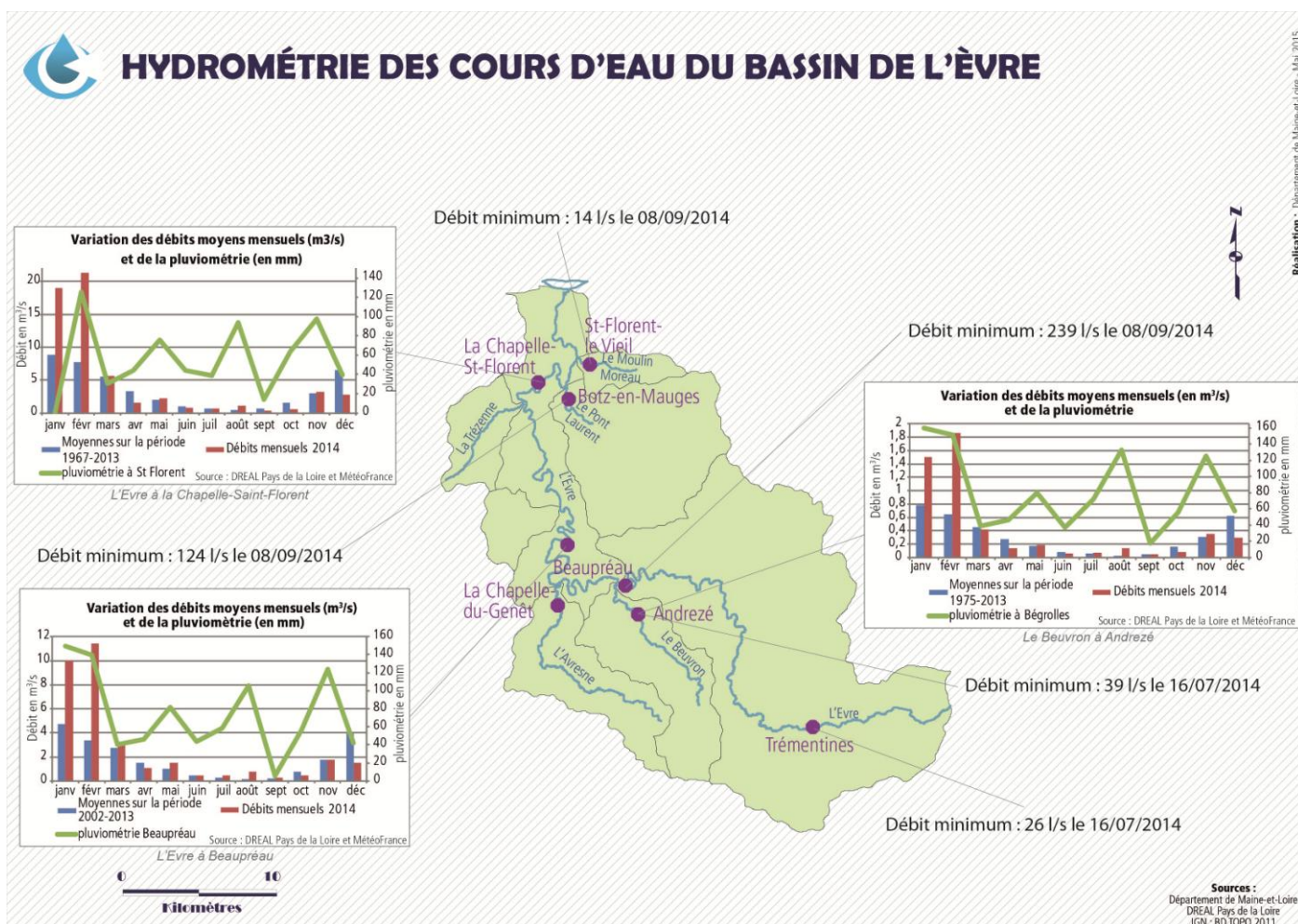
Arrêté de définition du périmètre : 19 mars 2010

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 8 septembre 2010

État d'avancement : Élaboration

Stade de l'élaboration : stratégie validée et rédaction du projet de SAGE

Débit



	L'Èvre à Beaupréau	L'Èvre à La Chapelle-St-Florent	Le Beuvron à Andrezé
Module interannuel en m³/s	1,74	3,43	0,30
Débit du mois le plus sec de l'année en m³/s	0,25	0,30	0,05
Débit du mois le plus humide de l'année en m³/s	11,40	21,30	1,87
Débit moyen de l'année en m³/s	2,73	4,92	0,43

Gestion de l'étiage 2014

L'ensemble du bassin de l'Èvre a été classé en alerte du 29 juillet au 13 octobre 2014.

	Seuil en m ³ /s à La-Chapelle-St-Florent	Nombre de jours en 2014
Alerte	0,450	77
Alerte renforcée	0,330	0
Coupure	0,200	0

Qualité des cours d'eau du bassin de l'Èvre

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. L'Èvre à « La Chaussée » à Trémentines (DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD n°04134800
 2. L'Èvre à « Moulin de la Gobinière » à Beaupréau amont (DÉPARTEMENT 49) – Station RCO-RD n°04660001
 3. L'Èvre à « Haute Brin » à Beaupréau aval (DÉPARTEMENT 49) – Station RD n°04134900
 4. L'Èvre « Pont D 751 » à ND du Marillais - St-Florent-le-Vieil (AELB - MEDDE) - Station RCS-RCO n°04135000
- Le Moulin Moreau au « Grand Moulin » à St-Florent-le-Vieil (DÉPARTEMENT49 - AELB)- Station RCO-RD n°04134970
 Le Pont Laurent à « Gévrisse » à Botz-en-Mauges (DÉPARTEMENT49 - AELB)- Station RCO-RD n°04134960
 L'Avresne à « La Vignardière » à La Chapelle du Genêt (DÉPARTEMENT49 - AELB) – Station RCO-RD n°04134895
 Le Beuvron à « Tuvache » à Andrezé (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – Station RCO-RD n°04134890

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]		Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
L'Èvre	Trémentines [57]	1 : Moyenne (40)	1 : Moyenne (43)	1 : Médiocre (38)	1 : Médiocre (29)	1 : Bonne (73)	1 : pas de mesure
	Beaupréau amont [98]	2 : Moyenne (54)	2 : Bonne (66)	2 : Moyenne (41)	2 : Moyenne (56)	2 : Bonne (73)	2 : pas de mesure
	Beaupréau aval [58]	3 : Moyenne (56)	3 : Bonne (67)	3 : Médiocre (38)	3 : Moyenne (55)	3 : Bonne (66)	3 : pas de mesure
	St-Florent-le-Vieil [10]	4 : Médiocre (33)	4 : Bonne (62)	4 : Médiocre (39)	4 : Moyenne (54)	4 : Médiocre (31)	4 : Bonne (62)
Le Moulin Moreau à St-Florent-le-Vieil [80]		Médiocre (34)	Bonne (62)	Médiocre (31)	Moyenne (59)	Bonne (72)	Pas de mesure
Le Pont Laurent à Botz-en-Mauges [81]		Moyenne (59)	Bonne (66)	Médiocre (38)	Moyenne (54)	Bonne (71)	Pas de mesure
L'Avresne à La-Chapelle-du-Genêt [85]		Moyenne (40)	Moyenne (52)	Médiocre (38)	Médiocre (29)	Bonne (78)	Pas de mesure
Le Beuvron à Andrezé [56]		Moyenne (51)	Moyenne (51)	Moyenne (46)	Moyenne (46)	Bonne (75)	Moyenne (56)

Qualité métaux

Cours d'eau [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes	
	Année de mesure	Qualité
L'Èvre à Beaupréau aval [58]	2013	Moyenne (50)
	2014	Moyenne (48)
Le Beuvron [56]	2012	Mauvaise (4)
	2014	Mauvaise (13)
Le Pont Laurent [81]	2013	Mauvaise (1)
	2014	Mauvaise (1)



L'Èvre à Beaupréau
Aménagement de chaussée du Moulin de Moine
(photo SMIB)

Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>		Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
L'Èvre	Trémentines <i>[57]</i>	2012	IBGNe Etat moyen (12/20)	2013	Bon état (14,2/20)	2010	Moyenne (19,1)
		2014	IBGNe Etat moyen (10/20)	2014	Etat moyen (13,7/20)		
	Beaupréau amont <i>[98]</i>	2013	IBGNe Bon état (14/20)	2013	Etat moyen (12,8/20)		
		2014	IBGNe Bon état (14/20)	2014	Etat moyen (11,9/20)	2014	Moyenne (20,46)
	Beaupréau aval <i>[58]</i>	2014	IBGNe Très bon état (16/20)	2013	Etat moyen (13,9/20)		
				2014	Etat moyen (11,6/20)		
	La-Chapelle-St-Florent					2010	Médiocre (25,4)
						2012	Médiocre (26,7)
	St-Florent-le-Vieil <i>[10]</i>	2013	IBGA Etat moyen (9/20)	2013	Etat médiocre (10,3/20)		
2014		IBGA Etat moyen (12/20)*	2014	Etat médiocre (8,6/20)	2014	Médiocre (29,36)	
Le Moulin Moreau à St-Florent-le-Vieil <i>[80]</i>		2013	IBGNe Très Bon état (15/20)	2013	Etat moyen (13,5/20)	2013	Moyenne (20,1)
		2014	IBGNe Très Bon état (18/20)	2014	Bon état (14/20)	2014	Moyenne (17,07)
Le Pont Laurent à Botz-en-Mauges <i>[81]</i>		2013	IBGNe Bon état (14/20)	2013	Etat moyen (13,9/20)	2011	Bonne (14,4)
		2014	IBGNe Très bon état (17/20)	2014	Etat moyen (12,5/20)	2014	Bonne (15,72)
La Trézénne à St-Rémy-en-Mauges		2011	IBGNe Bon état (14/20)	2011	Etat moyen (12,6/20)	2011	Bonne (15)
		2014	IBGNe Très bon état (17/20)	2014	Etat médiocre (9,6/20)		
L'Abriard au Fief-Sauvin		2011	IBGNe Très bon état (19/20)	2011	Etat moyen (12,6/20)	2011	Bonne (14,1)
L'Avresne à La Chapelle-du-Genêt <i>[85]</i>		2013	IBGNe Etat moyen (10/20)	2013	Etat moyen (13,2/20)	2011	Médiocre (34,1)
		2014	IBGNe Etat moyen (9/20)	2014	Etat moyen (13,6/20)	2014	Médiocre (29,19)
Le Beuvron à Andrezé <i>[56]</i>		2013	IBGNe Etat moyen (12/20)	2013	Bon état (14/20)	2011	Moyenne (17,7)
		2014	IBGNe Bon état (13/20)	2014	Etat moyen (13,4/20)	2014	Moyenne (23,85)

*Etat non défini - protocole grand cours d'eau

Évènements significatifs de l'année

Validation de la stratégie du SAGE et début de rédaction.

Modification des statuts du Syndicat mixte du bassin de l'Èvre pour intégrer les bassins de la Thau et des ruisseaux du St-Denis et des Moulins.

Poursuite de l'étude quantitative de la ressource en eau des bassins de l'Èvre, la Thau et le ruisseau du St-Denis.

Réalisation des études de délimitation des secteurs de tête de bassin.

Validation de l'inventaire des zones humides, haies et cours d'eau de la Communauté de Communes du Canton de St-Florent-le-Vieil.

Lancement d'une étude préalable au CTMA des bassins Èvre-Thau-St Denis.

Travaux d'aménagement de la Chaussée du Moulin de Moine à Beaupréau pour restaurer la continuité écologique.

Fin des travaux sur le Beuvron : restauration de la ripisylve, plantations, pose de clôture et d'abreuvoirs (secteur Andrezé/Beaupréau).

Restauration morphologique et création d'habitats piscicoles sur l'Èvre (La Jubaudière).

Mise en service de la station d'épuration de Nuillé.

Réalisation de l'étude diagnostic d'assainissement de la commune de Beaupréau.

Perspectives et enjeux

Approbation du SAGE par la CLE et lancement de la consultation.

Finalisation de l'étude sur la gestion quantitative de la ressource en eau.

Lancement des inventaires des zones humides, haies, cours d'eau sur les communautés de communes du Centre Mauges et de la région de Chemillé.

Lancement de l'étude de restauration de la continuité sur les 5 ouvrages à l'aval de l'Èvre, et sur 2 plans d'eau situés sur le Pinoux (Chaudron-en-Mauges).

Validation de l'étude préalable à l'élaboration du CTMA des bassins Èvre-Thau-St Denis et rédaction de la DIG.

Lancement de l'élaboration d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique pour la mise en place de MAEC et d'un contrat pollution diffuses.

Travaux complémentaires d'accompagnement de l'aménagement de la chaussée du Moulin de Moine.

Travaux de reconnexion de la zone humide de Notre-Dame-du-Marillais.

Fin des travaux du CRE : abattage peupliers, restauration ripisylve, plantations et pose de clôtures et d'abreuvoirs.

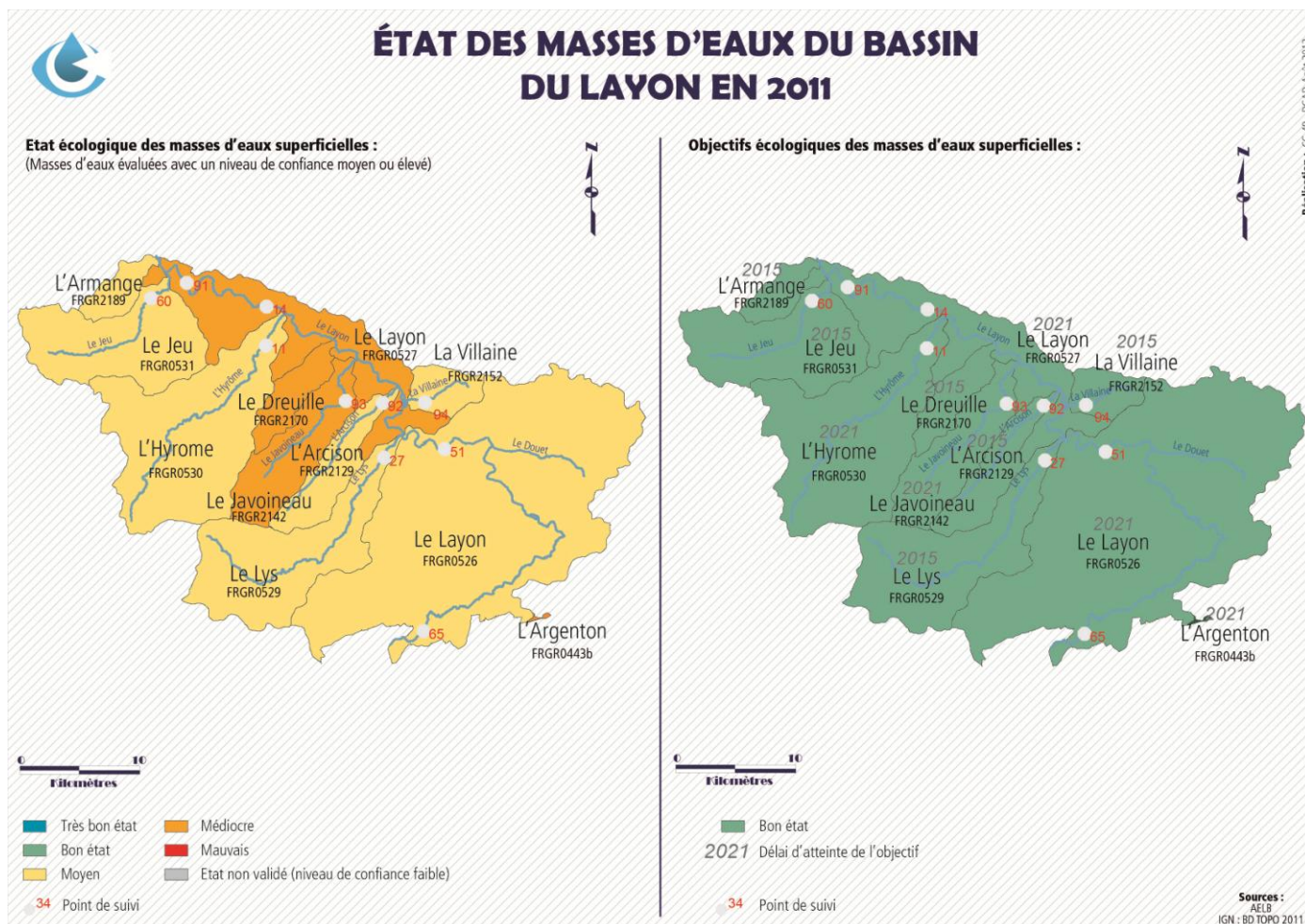
Projet de travaux d'assainissement à St-Philbert-en-Mauges, Villedieu-la-Blouère, La Boissière-sur-Èvre, La Chapelle-du-Genêt, Mazières-en-Mauges et St-Georges-des-Gardes.

Mise à jour du diagnostic assainissement, du schéma directeur et des études d'incidence à la Chapelle du Genet.

Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur en km	Surface en	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
Le Layon (affluent rive gauche de la Loire)	90 km (dont 84 en Maine-et-Loire)	1070 km ² (dont 995 en Maine-et-Loire)	1,4 ‰	Pêche de loisirs importante	Lit et berges uniformes tronçonné par 50 clapets Végétation de bordure absente à éparse en aval, plus équilibrée en amont Fortes teneurs en phytosanitaires Impacts quantitatif et qualitatif du plan d'eau de Beaurepaire Impact de la station d'épuration de Thouarcé (absence de déphosphatation et de système de stockage des boues)
L'Armangé					
Le Jeu (affluent rive gauche du Layon)	24 km	95,3 km ²	4,9 ‰		Lit et berges diversifiés Une des rares rivières du département à ne pas avoir été recalibrée Végétation de bordure équilibrée
L'Hyrôme (affluent rive gauche du Layon)	27 km	154 km ²	4 ‰	Pêche de loisirs importante Plan d'eau de Coulvée à Chemillé (baignade, pêche, camping)	Lit et berges préservés en aval de Chemillé Cours amont recalibré 20 chaussées d'anciens moulins Vallée encaissée et aménagements anciens au patrimoine intéressant Végétation de bordure équilibrée
La Petite Aubance	Affluent rive gauche de l'Hyrôme				
Le Dreuilé (affluent rive gauche du Layon)	11 km	24 km ²			
Le Javoineau (affluent rive gauche du Layon)	20 km	58 km ²			
L'Arcison (affluent rive gauche du Layon)	17 km	37 km ²			
Le Lys (affluent rive gauche du Layon)	30 km	125 km ²	4,1 ‰	Camping et pêche sur le plan d'eau de Vihiers	Lit et berges préservés sauf sur certains secteurs recalibrés en amont de Vihiers Végétation de bordure équilibrée Ruptures d'écoulement fréquentes à l'étiage au barrage du plan d'eau de Vihiers
La Villaine (affluent rive droite du Layon)	7 km	20 km ²			
Le Douet (affluent rive droite du Layon)	9,5 km	67 km ²		ou Ruisseau des Fontaines de Doué	

Classification des masses d'eau



Mesures réglementaires

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 relatif à la maîtrise des rejets issus des activités viticoles.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernés par cet arrêté le Layon de la confluence avec le Javoineau jusqu'à la confluence avec la Loire et l'Hyrôme de l'étang de Coulvée jusqu'à la confluence avec le Layon

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

SAGE Layon-Aubance :

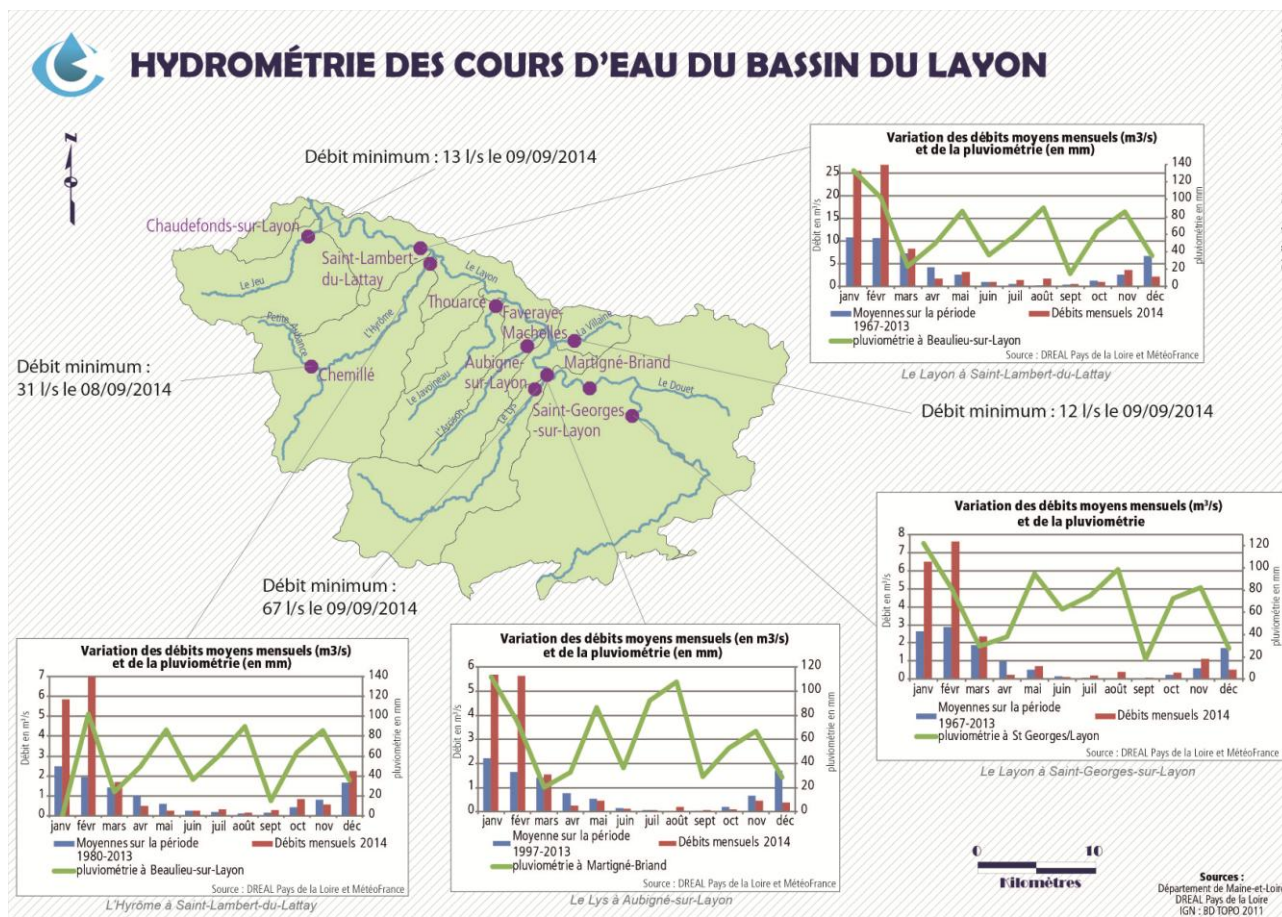
Arrêté de définition du périmètre : nouvel arrêté de périmètre 3 juin 2014

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 10 septembre 1996

Arrêté d'approbation du SAGE : 24 mars 2006

État d'avancement : Révision

Débit



	Le Layon à St-Georges-sur- Layon	Le Layon à St-Lambert-du- Lattay	Le Lys à Aubigné-sur- Layon	L'Hyrôme à St-Lambert-du- Lattay
Module interannuel en m³/s	0,97	4,03	0,78	0,91
Débit du mois le plus sec de l'année en m³/s	0,08	0,53	0,07	0,16
Débit du mois le plus humide de l'année en m³/s	7,62	26,90	5,68	7,01
Débit moyen de l'année en m³/s	1,68	6,47	1,24	1,66

Gestion de l'étiage 2014

Le Layon : L'ensemble du bassin du Layon a été classé en alerte du 29 juillet au 13 octobre 2014.

	Seuil en m³/s à St-Lambert	Nombre de jours en 2014
Alerte	0,600	77
Alerte renforcée	0,400	0
Coupure	0,200	0
Crise	0,030	0

L'Hyrôme : Le bassin de l'Hyrôme a été classé en alerte du 29 juillet au 13 octobre 2014.

	Seuil en m³/s à St-Lambert	Nombre de jours en 2014
Alerte	0,120	77
Alerte renforcée	0,060	0
Coupure	0,030	0

Qualité des cours d'eau du bassin du Layon

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. Le Layon : « Le Mureau » à Cléré-sur-Layon (AELB - MEDDE) – Station RCS n°04133200
 2. Le Layon : « Pont sur la D 167 » à Martigné-Briand (DÉPARTEMENT 49 - AELB) - Station RCO – RD n°04133550
 3. Le Layon : « Pont sur la D 209 » à Bézignon – St-Lambert-du-Lattay (AELB – MEDDE) – Station RCS n°04134000
 4. Le Layon « Pierre St Morille » à Chaufonds-sur-Layon (AELB) – Station RCO-RD n°04134010
- Le Jeu : « L'Archerue » à Chaufonds-sur-Layon (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – Station RCO-RD n°04134200
 L'Hyrôme : « Chauveau » à St-Lambert-du-Lattay (AELB - MEDDE) – Station RCS-RCO n°04133960
 La Petite Aubance : « Cension » à Chemillé (DÉPARTEMENT 49) – Station RD n°04652005
 Le Lys : « Pont sur la D 408 » à Aubigné-sur-Layon (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – Station RCO-RD n°04133650
 La Villaine : « Jouannet » à Martigné-Briand (SMBL) – Station RCA-RD n°04652004

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>		Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Le Layon	Cléré-sur-Layon [65]	1 : Médiocre (24)	1 : Bonne (60)	1 : Bonne (66)	1 : Bonne (63)	1 : Moyenne (54)	1 : Bonne (78)
	Martigné-Briand [51]	2 : Moyenne (45)	2 : Moyenne (55)	2 : Médiocre (35)	2 : Moyenne (57)	2 : Bonne (76)	2 : pas de mesure
	St-Lambert-du-Lattay [14]	3 : Moyenne (45)	3 : Bonne (69)	3 : Médiocre (39)	3 : Moyenne (55)	3 : Médiocre (39)	3 : pas de mesure
	Chaufonds-sur-Layon [91]	4 : Moyenne (42)	4 : Mauvaise (9)	4 : pas d'évaluation*	4 : Moyenne (55)	4 : Bonne (74)	4 : Moyenne (46)
Le Jeu à Chaufonds-sur-Layon [60]		Moyenne (54)	Bonne (66)	Moyenne (41)	Bonne (60)	Très bonne (80)	Pas de mesure
L'Hyrôme à St-Lambert-du-Lattay [11]		Médiocre (39)	Bonne (69)	Pas d'évaluation*	Moyenne (44)	Bonne (69)	Médiocre (39)
La Petite Aubance à Chemillé [100]		Médiocre (21)	Médiocre (36)	Médiocre (39)	Médiocre (26)	Bonne (71)	Moyenne (56)
Le Lys à Aubigné-sur-Layon [27]		Moyenne (54)	Bonne (66)	Médiocre (36)	Moyenne (44)	Bonne (77)	Pas de mesure
La Villaine à Martigné-Briand [94]		Bonne (67)	Moyenne (57)	Médiocre (32)	Moyenne (59)	Bonne (67)	Mauvaise (16)

*mesures insuffisantes pour permettre l'évaluation

Qualité métaux

Cours d'eau <i>[repère cartographique]</i>	Métaux sur Bryophytes	
	Année de mesure	Qualité
Le Layon à Cléré-sur-Layon [65]	2006	Passable (45)



Le Layon (photo Philippe Marchand)

Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune [repère cartographique]		Indices Invertébrés - IBGNe		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
Le Layon	Cléré-sur-Layon [65]	2013	Etat médiocre (6/20)	2013	Etat moyen (12,6/20)	2013	Moyenne (24,61)
		2014	Etat moyen (9/20)	2014	Etat moyen (13,1/20)		
	Nueil-sur-Layon					2011	Mauvaise (36,4)
						2013	Moyenne (24,6)
	Les-Verchers-sur-Layon					2005	Médiocre (33,3)
	Concourson-sur-Layon					2007	Médiocre (28,3)
	Martigné-Briand [51]	2013	Bon état (14/20)	2013	Bon état (14,3/20)	2011	Moyenne (20,3)
		2014	Très bon état (16/20)	2014	Etat moyen (13,9/20)	2014	Moyenne (20,36)
	St-Lambert-du-Lattay [14]	2013	Bon état (14/20)	2013	Etat moyen (13,8/20)	2012	Médiocre (25,1)
		2014	Très bon état (18/20)	2014	Bon état (14,2/20)	2014	Médiocre (27,3)
Chaufefonds-sur-Layon [91]	2013	Etat non défni (16/20)	2013	Bon état (14,5/20)	2011	Médiocre (33,9)	
	2014	Etat non défini (8/20)	2014	Etat moyen (13/20)	2014	Médiocre (25,42)	
L'Armangé à Chalonnes-sur-Loire		2013	Etat médiocre (6/20)	2013	Etat moyen (13,3/20)	2013	Bonne (16,8)
		2014	Etat médiocre (7/20)	2014	Bon état (14,3/20)	2014	Moyenne (18,96)
Le Jeu	Ste-Christine					2006	Mauvaise (39,8)
	Chaufefonds-sur-Layon [60]	2013	Très bon état (16/20)	2013	Bon état (14,7/20)		
		2014	Très bon état (15/20)	2014	Bon état (14/20)		
L'Hyrôme	Chemillé [71]					2010	Bonne (10,8)
						2012	Bonne (11,1)
	St-Lambert-du-Lattay [11]	2013	Bon état (14/20)	2013	Etat moyen (13,6/20)		
		2014	Etat moyen (11/20)	2014	Etat moyen (13,3/20)	2014	Bonne (9,38)
La Petite Aubance à Chemillé [100]		2013	Bon état (15/20)	2013	Etat moyen (13,8/20)		
				2014	Etat moyen (13,2/20)		
Le Dreuilé à Champ-sur-Layon		2011	Etat médiocre (7/20)	2011	Etat moyen (13,8/20)		
Le Javoineau à Valanjou		2011	Etat moyen (9/20)				
Le Javoineau à Thouarcé [101]		2013	Etat moyen (13/20)	2011	Bon état (14,1/20)		
L'Arcison à Faveraye-Mâchelles [92]		2011	Bon état (13/20)	2011	Bon état (14,7/20)		
		2013	Bon état (13/20)				
La Villaine à Martigné-Briand [94]		2011	Etat moyen (11/20)	2011	Bon état (15,2/20)		
		2013	Etat médiocre (7/20)				
Le Lys	Coron [78]	2009	Etat moyen (11/20)			2006	Mauvaise (38,4)
	Aubigné-sur-Layon [27]	2013	Bon état (14/20)	2013	Bon état (14,8/20)	2014	Médiocre (25,6)
		2014	Bon état (13/20)	2014	Etat moyen (13,6/20)		
Le Douet à Louresse-R. [77]		2009	Bon état (12/20)				

*état non défini à ce jour - protocole grand cours d'eau

Évènements significatifs de l'année

Poursuite de la révision du SAGE des bassins du Layon et de l'Aubance.

Signature de l'arrêté d'extension (bassins du Louet et du Petit Louet) du périmètre du SAGE Layon Aubance.

Poursuite de l'étude quantitative de la ressource en eau sur les bassins versants du Layon et de l'Aubance.

Layon :

Réalisation des travaux de restauration morphologique du cours d'eau et de restauration de la continuité écologique à St-Georges-sur-Layon et Tigné.

Réalisation des études préalables à l'aménagement du plan d'eau de Chalonnes-sur-Loire et validation du scénario de la suppression du plan d'eau.

Modification du projet de station d'épuration de La-Salle-de-Vihiers.

Extension du réseau d'assainissement à Trémont.

Mise en service de la station d'épuration de Tigné.

Hyrôme :

Réalisation des travaux de restauration morphologique du cours d'eau à Chemillé-Melay (dont projet d'arasement de la chaussée de Girôme).

Validation du projet d'une nouvelle station d'épuration à St-Lézin.

Eutrophisation de la rivière avec développement d'algues toujours constaté dans le plan d'eau de Coulvée à Chemillé (site de baignade) ; la concentration maximale en cyanobactéries a été mesurée le 4 août 2014 (> 300 000 cellules par millilitre), avec néanmoins un taux de toxines (microcystine) relativement faible (0,21 µg/l). Une dégradation importante de la qualité bactériologique de l'eau a entraîné la fermeture de la baignade du 21 au 23 juillet 2014. Cette dégradation ponctuelle a fait suite à un phénomène pluvieux conséquent.

Lys :

Lancement des études préalables à l'aménagement du plan d'eau de Vihiers.

Villaine :

Lancement des études de restauration morphologique du cours d'eau et de restauration de la continuité écologique à Chavagnes-les-Eaux et à Martigné-Briand.

Mise en service d'une nouvelle station d'épuration et mise en séparatif du réseau d'assainissement du village des Loges à Martigné-Briand.

Perspectives et enjeux

Approbation du SAGE Layon Aubance révisé.

Finalisation de l'étude quantitative de la ressource en eau sur les bassins versants du Layon et de l'Aubance.

Poursuite de la démarche pour la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2.

Layon :

Projet de nouvelles stations d'épuration à Mâchelles et à Beaulieu-sur-Layon.

Validation du nouveau projet de station d'épuration de La Salle-de-Vihiers.

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et projet de nouvelle station d'épuration à St-Paul-du-Bois.

Projet d'étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement à Nueil-sur-Layon.

Projet de travaux des réseaux d'assainissement de Tancoigné et de Saint-Georges-sur-Layon.

Jeu :

Projet de mise à jour du diagnostic et de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Neuvy-en-Mauges.

Hyrôme :

Lancement d'une étude de restauration morphologique sur l'Hyrôme aval.

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement à Chanzeaux.

Projet d'extension du réseau d'assainissement à St-Lambert-du-Lattay

Projet d'une nouvelle station d'épuration à St-Lézin.

Mise en séparatif du réseau d'assainissement de Melay.

Lys :

Finalisation des études préalables à l'aménagement du plan d'eau de Vihiers.

Projet de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de La Tourlandry.

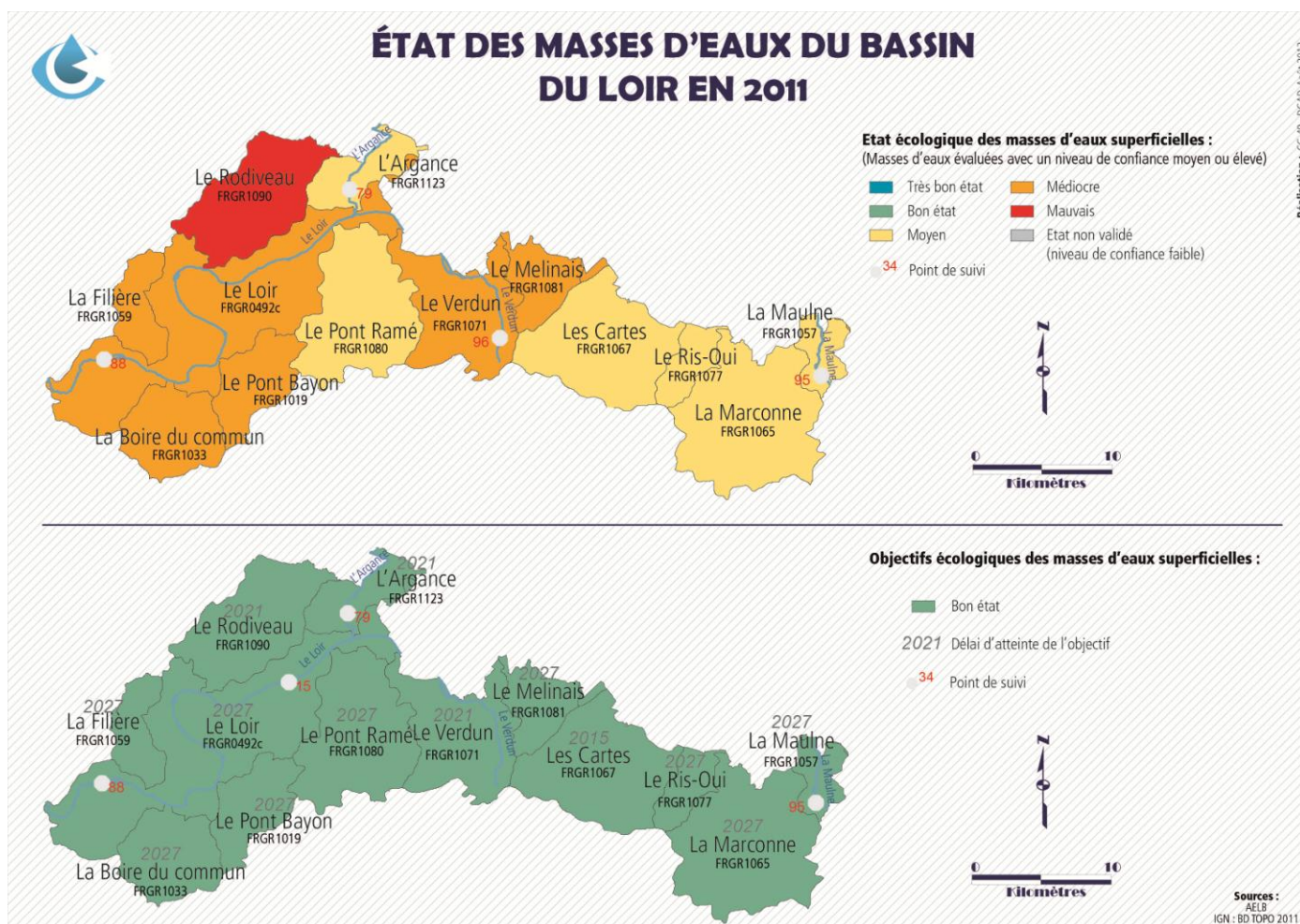
Villaine :

Poursuite du programme d'actions « bassin pilote ».

Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
Le Loir (affluent rive gauche de la Sarthe)	311km (dont 43 en Maine-et-Loire)	7 925 km ² (dont 655 en Maine-et-Loire)	0,2 ‰	Eau potable : 2 prises d'eau à Durtal et Seiches-sur-Loir. Baignade à Villevêque Pêche de loisirs importante Irrigation agricole : les prélèvements sont réglementés par des arrêtés d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial mais généralement pas soumis à la loi sur l'eau étant donné le faible rapport entre prélèvement et le débit de référence du Loir (QMNA5).	Berges préservées Végétation de bordure équilibrée Domaine public fluvial rayé de la nomenclature des voies navigables Largeur moyenne du lit : 45 m ; profondeur : 3 m 12 barrages Eutrophisation importante et précoce (dès le mois de mars)
Le Pont Ramé (affluent rive gauche du Loir)					
L'Argance (affluent rive droite du Loir)	20 km	80 km ²			
Le Verdun (affluent rive gauche du Loir)	15 km	72 km ²			
La Maulne (affluent rive gauche du Loir)	29 km	99 km ²		Prélèvement agricole	Rivière anciennement recalibrée 2 barrages

Classification des masses d'eau



Mesures réglementaires

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations dans la vallée du Loir (arrêté préfectoral du 29 novembre 2005).

Arrêtés de DUP déterminant les périmètres de protection des prises d'eau en Loir de Durtal et Seiches-sur-le-Loir.

Zone de répartition des eaux de la nappe du Cénomanien (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006) pour une partie du bassin versant.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Est concerné par cet arrêté le Loir de la confluence avec le ruisseau des cartes (72) jusqu'à la confluence avec la Sarthe.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

SAGE Loir :

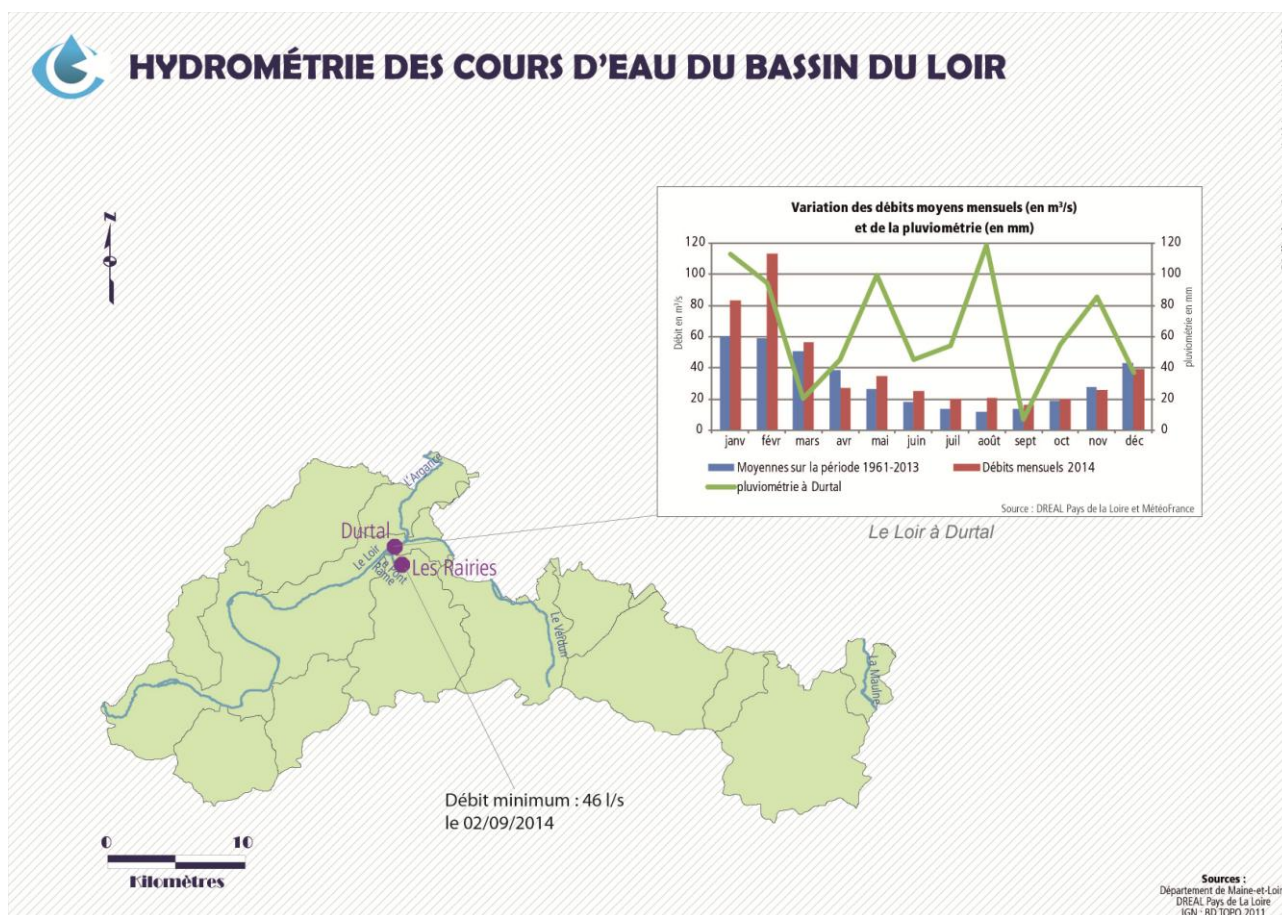
Arrêté de définition du périmètre : 10 juillet 2003

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 08 novembre 2004

État d'avancement : Élaboration

Stade de l'élaboration : Projet de SAGE validé par la CLE.

Débit



Le Loir à Durtal	débit en m³/s
Module interannuel	31,74
Débit du mois le plus sec de l'année	16,10
Débit du mois le plus humide de l'année	113,00
Débit moyen de l'année	40,22

Gestion de l'étiage 2014

Aucune mesure n'a été prise pour le bassin du Loir en 2014.

Qualité des cours d'eau du bassin du Loir

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. Le Loir : « Pont D 135 » à Lézigné (AELB – MEEDDM) - Station RCS – RCO n°04110000
 2. Le Loir : « Barrage du pont » à Briollay (DÉPARTEMENT49) Station RD n°04615003
- Le Pont Rame « La Haute Mandrousière » à Durtal (AELB – DÉPARTEMENT49) – Station RCA-RD n°04615012
 L'Argance « Ruelle de la Sablonnière » à Durtal (DÉPARTEMENT49 - AELB) - Station RCO-RD n°04109605
 Le Verdun « Sauloup » à Fougeré (DÉPARTEMENT 49) – Station RD n°04615008

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>		Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Le Loir	Lézigné <i>[15]</i>	1 : Bonne (64)	1 : Bonne (77)	1 : Médiocre (36)	1 : Bonne (65)	1 : Moyenne (47)	1 : Bonne (71)
	Briollay <i>[88]</i>	2 : Bonne (75)	2 : Bonne (76)	2 : Médiocre (39)	2 : Bonne (69)	2 : Bonne (63)	2 : pas de mesure
Le Pont Rame à Durtal <i>[99]</i>		Médiocre (36)	Bonne (64)	Moyenne (55)	Bonne (67)	Très bonne (82)	Moyenne (59)
L'Argance à Durtal <i>[79]</i>		Moyenne (53)	Bonne (69)	Moyenne (40)	Bonne (63)	Bonne (79)	Pas de mesure
Le Verdun à Fougeré <i>[96]</i>		Moyenne (52)	Bonne (74)	Moyenne (47)	Bonne (70)	Bonne (79)	Pas de mesure

Qualité métaux

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes	
	Année de mesure	Qualité
L'Argance à Durtal [79]	2012	Moyenne (44)
	2013	Moyenne (48)
	2014	Moyenne (44)



Le Loir à Durtal (janvier 2014)

Qualité hydrobiologique

Cours d'eau /Commune <i>[repère cartographique]</i>		Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
Le Loir	Lézigné <i>[15]</i>	2013	IBGA Etat non défini* (15/20)	2013	Bon état (14,7/20)		
		2014	IBGA Etat non défini* (19/20)	2014	Bon état (14,7/20)	2014	Mauvaise (37,98)
	Corzé					2010	Moyenne (24,9)
						2012	Médiocre (28,1)
	Briollay <i>[88]</i>			2013	Bon état (15,1/20)		
				2014	Etat moyen (13,2)		
Le Pont Rame aux Rairies <i>[99]</i>		2013	IBGNe Bon état (14/20)	2013	Bon état (14,9/20)		
				2014	Bon état (14,9/20)		
L'Argance à Durtal <i>[79]</i>		2013	IBGNe Etat moyen (13/20)	2013	Bon état (15,3/20)	2011	Bonne (14,7)
		2014	IBGNe Etat moyen (13/20)	2014	Bon état (15/20)	2014	Moyenne (24,25)
Le Verdun à Fougeré <i>[96]</i>		2013	IBGNe Bon état (15/20)	2013	Etat moyen (13,8/20)		
				2014	Etat moyen (12,5/20)		
La Maulne à Broc <i>[95]</i>		2012	IBGNe Très bon état (17/20)	2012	Bon état (15,1/20)		
		2013	IBGNe Bon état (16/20)	2013	Bon état (15,3/20)		

*état non défini à ce jour - protocole grand cours d'eau

Évènements significatifs de l'année

Approbation du SAGE Loir par la CLE

Validation du programme de restauration des Basses Vallées Angevines.

Signature du CT Milieux Aquatiques des Basses Vallées Angevines le 16 décembre 2014 entre l'Agence de l'Eau, Angers Loire Métropole, les communautés de communes du Loir, du Lion d'Angers, de Loir et Sarthe, des Portes de l'Anjou et du Haut Anjou, de la Fédération de Pêche ainsi que le Département.

Signature de l'arrêté de DIG sur le bassin du Verdun le 23/06/2014.

Restauration de la ripisylve de la boire d'Ignerelle sur la commune d'Huillé et de la boire de Soucelles.

Mise en service de la station d'épuration de Marcé.

Mise à l'arrêt définitive le 1er avril 2014 de l'exploitation de la prise d'eau potable du Loir à Briollay. Les communes initialement desservies à partir de cette ressource sont désormais alimentées par l'eau en provenance de l'usine des Ponts-de-Cé.

Perspectives et enjeux

Validation du SAGE du bassin versant du Loir.

Lancement d'une étude globale sur la continuité du Loir.

Lancement de la DIG des travaux inscrits dans le CTMA des Basses Vallées Angevines.

Réalisation d'une nouvelle station d'épuration aux Rairies.

Projet de réalisation d'une nouvelle station d'épuration sur les communes de Vaulandry, Villevêque, Briollay et Soucelles.

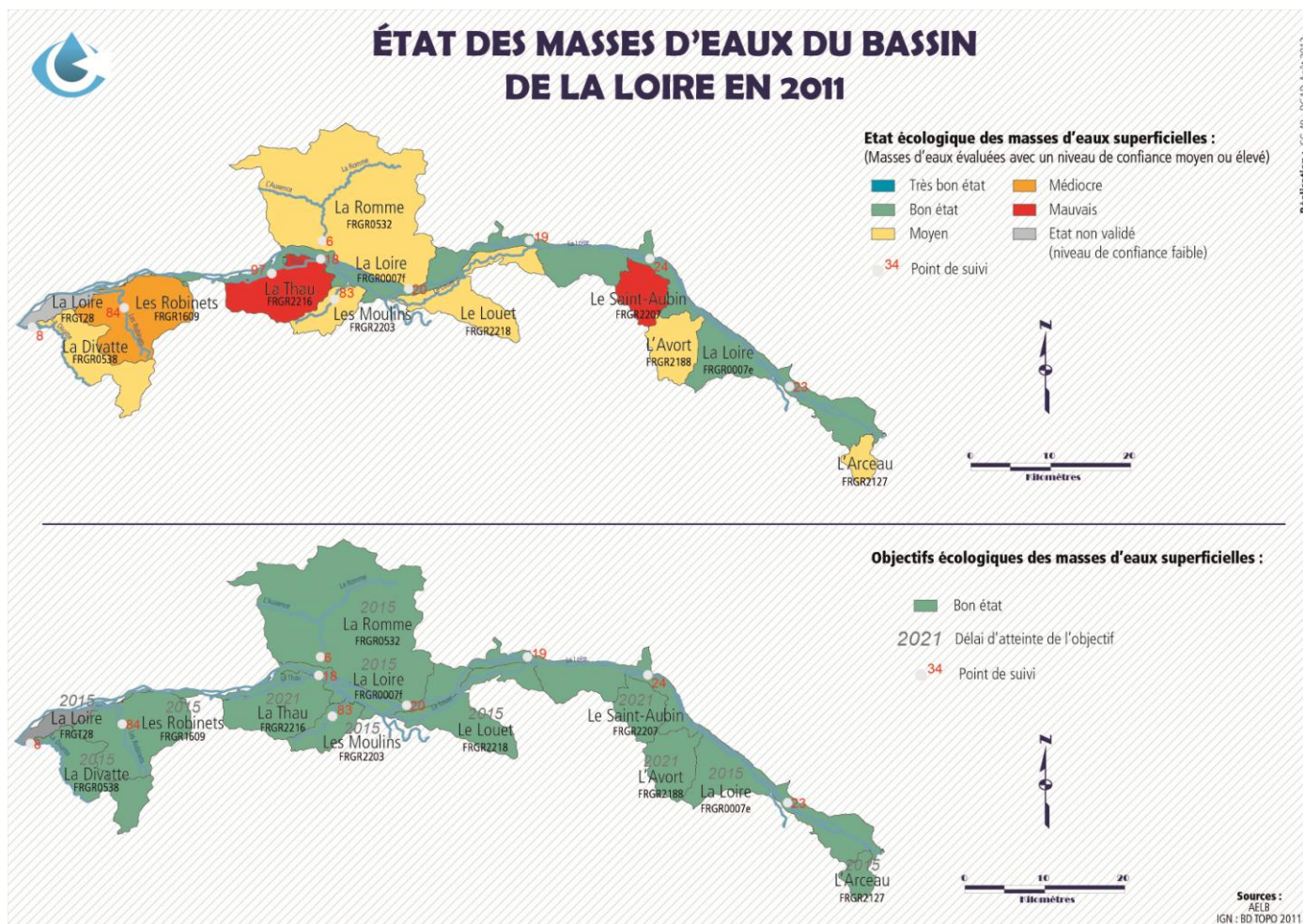
Etude de faisabilité pour la station d'épuration de La Chapelle-St-Laud.

Réhabilitation des réseaux d'assainissement de Lézigné-Huillé et de Noyant au lieu-dit « Grolleau ».

Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
La Loire	1012 km (dont 94 en Maine-et-Loire)	115 000 km ²	0,2 ‰	Eau potable : prise d'eau dans la Loire aux Ponts-de-Cé et 13 captages ou champs captant dans la nappe alluviale Irrigation : des prélèvements en Loire sont autorisés en situation normale (débit de la Loire supérieur à 150 m ³ /s à Montjean-sur-Loire) pour 2,8 m ³ /s en Maine-et-Loire et 0,5 m ³ /s en Indre-et-Loire pour alimenter l'Authion Pêche importante (pêcheurs aux lignes, pêcheurs amateurs aux engins et filet, pêcheurs professionnels) Navigation de loisirs.	Augmentation de la pente, accélération des vitesses d'écoulement et abaissement de la ligne d'eau dus aux anciennes extractions de granulats et à l'aménagement du lit pour la navigation Berges préservées Végétation de bordure équilibrée sauf en secteur urbain Annexes hydrauliques (boires) en cours de réhabilitation Les bras de Loire sont entretenus pour favoriser la mobilisation du sable au moment des crues afin de contribuer au rehaussement de la ligne d'eau
La Divatte (affluent rive gauche de la Loire)	28 km	105 km ²	2,9 ‰	Pêche de loisirs peu développée	Vallée encaissée Lit préservé et fonctionnement hydro-sédimentaire naturel Seules les parties près de la source et à la confluence ont été recalibrées. Restent 4 ouvrages sur la partie aval entraînant des ralentissements d'écoulements.
Les Robinets (affluent rive gauche de la Loire)	11,7 km	36 km ²		Pêche de loisirs sur la partie aval (boires de Drain)	Lit et berges préservés sur les portions encaissées. Récalibrages réalisés dans les années 80/90 sur les ruisseaux des têtes de bassins. Hauteur d'eau à l'aval en relation fréquente avec le niveau de la Loire. 1 ouvrage principal (chaussée)
La Thau (affluent rive gauche de la Loire)	13 km	72 km ²	0,5 ‰	Irrigation agricole (réserves) Pêche de loisirs faible (plan d'eau)	Cours d'eau sous l'influence de la Loire Prairies humides entre la levée de Montjean-sur-Loire et le coteau Problème d'assèchement de la vallée
La Romme (affluent rive droite de la Loire)	23 km	217 km ²	2,3 ‰	Pêche de loisirs sur la partie aval (boire de Champtocé)	Environnement forestier et vallée encaissée Lit et berges uniformisés sur l'amont et plus naturel en aval Sous l'influence de la Loire à partir de Champtocé Problème chronique de déficit important en oxygène l'été.
Le Ruisseau des Moulins (affluent rive gauche de la Loire)	11 km	30 km ²	11 ‰		
Le Louet (affluent rive gauche de la Loire)	25 km	73 km ²		Baignade à Rochefort-sur-Loire Loisirs nautiques (canoë)	Bras de Loire
L'Arceau (affluent rive gauche de la Loire)	7 km	72 km ²			

Classification des masses d'eau



La Loire à Bouchemaine (La Pointe)

Mesures réglementaires

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val du Louet et confluence de la Loire et de la Maine (arrêté préfectoral du 9 décembre 2002), dans les vals de Saint-Georges, Chalonnes-sur-Loire et Montjean-sur-Loire (arrêté préfectoral du 15 septembre 2003) et dans les vals du Marillais et de la Divatte (arrêté préfectoral du 22 mars 2004).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté du 20 septembre 2012 modifiant les annexes de l'arrêté du 7 novembre 2006 désignant les services police de l'eau : la DDT 49 compétente sur l'ensemble du cours de la Loire en Maine-et-Loire.

Classement en captage prioritaire du captage de Fontevraud.

Arrêté préfectoral du 2 juillet 1996 sur la maîtrise des rejets issus des activités viticoles sur le bassin versant du Louet.

Arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) déterminant les périmètres de protection des captages ou champs captants suivants : Montjean-sur-Loire, Chalonnes-sur-Loire, Champtoceaux, Gennes, La Bohalle, Le Thoureil, Les Ponts-de-Cé, Montsoreau, Rochefort-sur-Loire, St-Georges-sur-Loire, St-Martin-de-la-Place, St-Rémy-la-Varenne et Saumur.

Arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique déterminant les périmètres de protection des prises d'eau en Loire aux Ponts-de-Cé.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernées par cet arrêté la Sèvre Nantaise de la Moine jusqu'à la confluence avec la Loire, la Moine du Clapet de la Chaloire (inclus) jusqu'à la confluence avec la Sèvre Nantaise, la Sanguèze du ruisseau de la Musse jusqu'à la confluence avec la Sèvre Nantaise et la Divatte du pont de la RD763 inclus jusqu'à la confluence avec la Loire, le Louet de la jonction amont avec la Loire (commune des Ponts-de-Cé) jusqu'à la jonction aval avec la Loire (commune Chalonnes-sur-Loire).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Bassins de la Loire en aval du Marillais (dont bassins de la Divatte et du ruisseau des Robinets) : SAGE Estuaire de la Loire

Arrêté de définition du périmètre : 02 septembre 1998

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 12 mars 2002

Arrêté d'approbation du SAGE : 09 septembre 2009

État d'avancement : Mise en œuvre

Bassins de la Thau et du St-Denis : SAGE Evre, Thau et St-Denis

Arrêté de définition du périmètre : 19 mars 2010

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 8 septembre 2010

État d'avancement : Elaboration

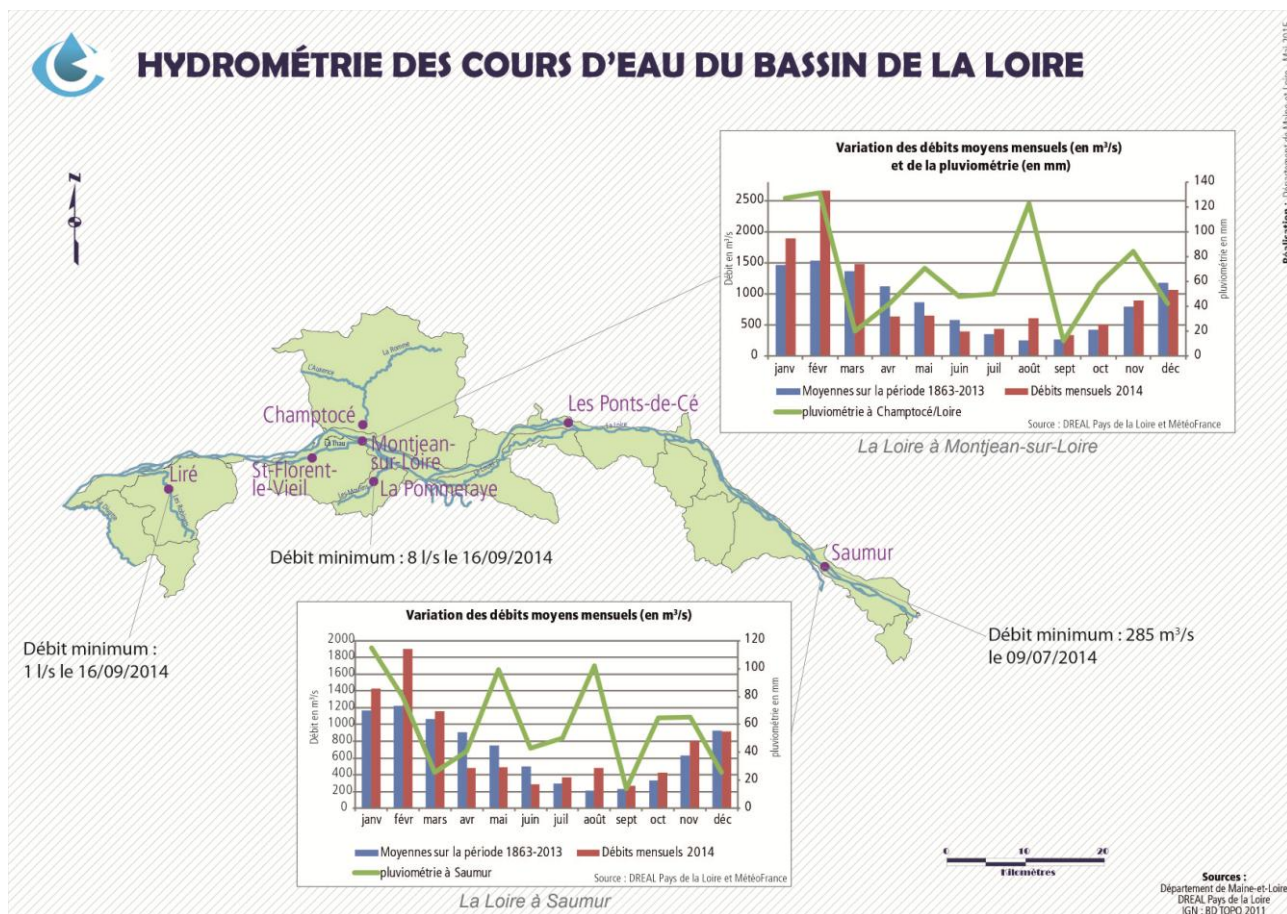
Stade de l'élaboration : stratégie validée et rédaction du projet de SAGE

Autres parties du bassin : pas de SAGE



Le Louet à Rochefort-sur-Loire (août 2015)

Débit



	La Loire à Saumur	La Loire à Montjean-sur-Loire
Module interannuel en m³/s	682,34	846,08
Débit du mois le plus sec de l'année en m³/s	263,00	335,00
Débit du mois le plus humide de l'année en m³/s	1900,00	2660,00
Débit moyen de l'année en m³/s	750,17	964,83

Gestion de l'étiage 2014

Loire : Aucune mesure n'a été prise en 2014.

Ruisseau des Moulins et du St-Denis : Ce bassin a été classé en alerte du 29 juillet au 13 octobre 2014 (zone d'alerte de l'Èvre).

Romme : L'ensemble du bassin de la Romme a été classé en alerte renforcée du 1^{er} juillet au 10 août puis en alerte du 11 août au 13 octobre 2014.

	Observations visuelles des étiages à Bécon-les-Granits	Nombre de jours en 2014
Alerte		63
Alerte renforcée		42
Coupure		0

Thau : L'ensemble du bassin de la Thau a été classé en alerte à partir du 1^{er} juillet jusqu'au 13 octobre avec une période en coupure du 29 juillet au 10 août 2014.

	Observations visuelles des étiages au Mesnil-en-Vallée	Nombre de jours en 2014
Alerte		91
Alerte renforcée		0
Coupure		14

Divatte :

Le bassin de la Divatte a été classé en alerte à partir du 1^{er} juillet jusqu'au 22 septembre avec une période en alerte renforcée du 29 juillet au 4 août 2014.

	Observations visuelles des étiages à Barbechat	Nombre de jours en 2014
Alerte		77
Alerte renforcée		7
Coupure		0

LOIRE : Qualité des cours d'eau

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. « Ile Millocheau » à Saumur – (DÉPARTEMENT 49) – Station RCA-RD n°04102990
2. « Pont D 55 » à St-Mathurin – (AELB - MEDDE) - Station RCS-RCO n°04103200
3. « Prise d'eau station » aux Ponts-de-Cé – (ARS - DT 49)
4. « Pont D 15 » à Montjean-sur-Loire – (AELB – MEDDE) - Station RCS-RCO n°04134700

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]		Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Loire	1 : Saumur [23]	1 : Bonne (69)	1 : Bonne (68)	1 : Moyenne (54)	1 : Bonne (70)	1 : Moyenne (54)	1 : pas de mesure
	2 : St-Mathurin [24]	2 : Bonne (70)	2 : Bonne (79)	2 : Moyenne (55)	2 : Bonne (71)	2 : Bonne (72)	2 : pas de mesure
	3 : Les-Ponts-de-Cé [19]	3 : Bonne (76)	3 : Très bonne (80)	3 : Moyenne (55)	3 : Bonne (70)	3 : Très Bonne (80)	3 : Bonne (76)
	4 : Montjean-sur-Loire [18]	4 : Bonne (61)	4 : Bonne (78)	4 : Moyenne (51)	4 : Bonne (70)	4 : Bonne (72)	4 : Bonne (72)

Qualité hydrobiologique :

Cours d'eau/ Commune [repère cartographique]		Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
La Loire	Gennevilliers					2011	Bonne (7,7)
						2012	Bonne (14,1)
	St-Mathurin [24]	2013	IBGA Etat non défini* (19/20)	2013	Etat moyen (13,5/20)	2013	Bonne (10,3)
		2014	IBGA Etat non défini* (20/20)	2014	Bon état (15,5/20)	2014	Bonne (10,92)
	Montjean-sur-Loire [18]	2013	IBGA Etat non défini* (18/20)	2013	Bon état (15,5/20)	2013	Bonne (12,7)
		2014	IBGA Etat non défini* (19/20)	2014	Bon état (14,9/20)	2014	Très bonne (6,61)
	Saumur [23]			2013	Etat moyen (12,8/20)		
				2014	Etat moyen (13,4/20)		

*état non défini à ce jour - protocole grand cours d'eau

Évènements significatifs de l'année sur la Loire

Bilan et finalisation du CRE de la Loire estuarienne amont.

Mise en service de la nouvelle station de la Côte (Parnay, Turquant, Souzay, Champigny, Montsoreau, Candes-St-Martin).

Début des travaux de la station d'épuration de Fontevraud.

Etude diagnostic de l'assainissement sur les communes de Liré, Ingrandes-sur-Loire et Rochefort-sur-Loire.

Poursuite des travaux de construction de la nouvelle usine de traitement de l'eau potable de Saumur sur un nouveau site hors zone inondable.

Etude en 2014 par l'hydrogéologue agréé des conséquences d'une augmentation du débit de prélèvements à 200 m³/h sur la protection de la ressource en eau dans les alluvions de la Loire à Rochefort-sur-Loire (le site actuel ne bénéficiant de périmètres de protection que pour des prélèvements limités à 80 m³/h). Poursuite des réflexions par le syndicat vis-à-vis de la construction d'une nouvelle usine de production.

Abandon définitif du captage de Saint-Florent-le-Vieil décidé par la municipalité en décembre 2014.

Louet :

Poursuite de la révision du SAGE des bassins du Layon et de l'Aubance.

Signature de l'arrêté d'extension (bassins du Louet et du Petit Louet) du périmètre du SAGE Layon Aubance.

Perspectives et enjeux sur la Loire

Lancement du Contrat pour la Loire et ses Affluents (2015-2020) avec 16 maîtres d'ouvrage co-animé par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) des Pays-de-Loire et du GIP Loire Estuaire.

Réalisation d'opérations de restauration sur les annexes de Loire sur la commune de La Varenne en septembre 2015 (Communauté de communes du Canton de Champtoceaux).

Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration au Marillais et à Coutures.

Mise en service de la station d'épuration de Fontevraud.

Projet de réhabilitation des stations de production d'eau potable du SIDAEP Mauges-Gâtine (stations du Thourel et de Montjean-sur-Loire).

Mise en service en 2015 (effective depuis le 27 avril 2015) de la nouvelle usine de production d'eau potable de Saumur qui alimentera plus de 47 000 habitants.

Remise des conclusions de l'étude réalisée en 2014 par l'hydrogéologue agréé relative aux conséquences d'une augmentation des débits de prélèvements à 200 m³/h sur la protection de la ressource en eau dans les alluvions de la Loire à Rochefort-sur-Loire.

Construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable à Rochefort-sur-Loire, hors zone inondable.

Louet :

Approbation du SAGE Layon Aubance révisé.

Etude diagnostic et schéma directeur d'assainissement Rochefort-sur-Loire.

AFFLUENTS DE LA LOIRE : Qualité des cours d'eau

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

La Romme : « Le Grand Verger » à Champtocé (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – Station RCO-RD n°0465300

La Divatte : « Pont D 751 » à La Varenne (AELB - MEDDE) – Station RCS-RCO n°04136600

Le Ruisseau des Robinets : « Pont entre le Plessis et la Coptière » (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – Station RCO-RD n°04136300

Le Ruisseau des Moulins : « Le Moulin de Bois Gelé » à La-Pommeraye (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – station RCO-RD n°04134690

La Thau : « Pont du Gué » à St-Florent-le-Vieil (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – station RCA-RD n°04654000

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]	Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Divatte à La Varenne [8]	Mauvaise (3)	Bonne (66)	Moyenne (47)	Médiocre (39)	Bonne (74)	pas de mesure
Le Ruisseau des Robinets à Liré [84]	Médiocre (33)	Bonne (66)	Médiocre (33)	Moyenne (48)	Très bonne (81)	Pas de mesure
La Thau à St-Florent-le-Vieil [97]	Mauvaise (3)	Bonne (61)	Bonne (70)	Moyenne (48)	Moyenne (57)	Pas de mesure
Ruisseau des Moulins à La Pommeraye [83]	Bonne (66)	Bonne (74)	Médiocre (29)	Bonne (71)	Bonne (79)	Pas de mesure
La Romme à Champtocé [6]	Médiocre (38)	Bonne (62)	Moyenne (53)	Moyenne (53)	Bonne (73)	Bonne (64)

Qualité Métaux

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes	
	Année de mesure	Qualité
Le Ruisseau des Robinets à Liré [84]	2013	Moyenne (48)

Qualité hydrobiologique :

Cours d'eau/ Commune <i>[repère cartographique]</i>		Indices Invertébrés - IBGNe		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
La Divatte à La-Varenne <i>[8]</i>		2013	Bon état (14/20)	2013	Etat moyen (12/20)	2012	Moyenne (20,6)
		2014	Très bon état (15/20)	2014	Etat médiocre (10,2/20)	2014	Bonne (14,3)
Le Ruisseau des Robinets à Liré <i>[84]</i>		2013	Etat médiocre (8/20)	2013	Etat moyen (12,4/20)	2014	Médiocre (35,79)
		2014	Mauvais état (5/20)	2014	Etat moyen (11,9/20)		
La Thau à St-Florent-le-Vieil <i>[97]</i>		2013	Mauvais état (5/20)	2013	Bon état (15/20)		
				2014	Etat médiocre (8,7/20)		
La Romme	Bécon-les-Granits					2003	Moyenne (22,0)
	Champtocé-sur-Loire <i>[6]</i>	2012	Etat moyen (11/20)	2013	Bon état (14,1/20)	2010	Moyenne (17,4)
		2014	Très bon état (17/20)	2014	Etat médiocre (9,1/20)		
Le Ruisseau des Moulins <i>[83]</i>		2013	Très bon état (17/20)	2013	Bon état (14,1/20)	2010	Mauvaise (51,05)
		2014	Très bon état (17/20)	2014	Bon état (14,1/20)	2014	Mauvaise (53,31)
Le Louet à Rochefort-sur-Loire		2012	Très bon état (16/20)	2012	Etat moyen (13/20)	2012	Moyenne (20,2)
L'Arceau à Montsoreau		2011	Etat moyen (11/20)	2011	Bon état (15,2/20)	2011	Médiocre (35)



Les Robinets à Liré
(photo Communauté de Communes du Canton de Champtocéaux)

Évènements significatifs de l'année sur les affluents de la Loire

Robinets – Haie d'Allot :

Signature en septembre 2014 du CTMA Robinets-Haie d'Allot par la communauté de communes du canton de Champtoceaux.

Lancement des premières actions du CTMA Robinets et Haie d'Allot hors DIG.

Lancement de la procédure DIG pour les autres actions (clôture en juillet 2015).

Thau et Ruisseaux des Moulins et St-Denis :

Validation de la stratégie du SAGE des bassins de l'Èvre-Thau-St Denis et début de rédaction.

Modification des statuts du Syndicat mixte du bassin de l'Èvre pour intégrer les bassins de la Thau et des ruisseaux du St-Denis et des Moulins.

Poursuite de l'étude quantitative de la ressource en eau des bassins de l'Èvre, la Thau et le ruisseau du St-Denis.

Réalisation des études de délimitation des secteurs de tête de bassin.

Validation de l'inventaire des zones humides, haies et cours d'eau de la Communauté de Communes du Canton de St-Florent-le-Vieil.

Lancement d'une étude préalable au CTMA des bassins de l'Èvre, de la Thau et du St Denis.

Réalisation de l'étude diagnostic d'assainissement de la commune de Bourgneuf-en-Mauges.

Perspectives et enjeux sur les affluents de la Loire

Divatte :

Lancement de la procédure de DIG pour la mise en œuvre d'un CTMA.

Evolutions des ouvrages faisant obstacle à la continuité : effacement du seuil du Rousselin, brèche dans la chaussée de Rochefollet.

Robinets :

Réalisation des opérations inscrites dans le CTMA Robinets Haie d'Allot.

Thau et Ruisseaux des Moulins et St-Denis :

Approbation du SAGE par la CLE et lancement de la consultation.

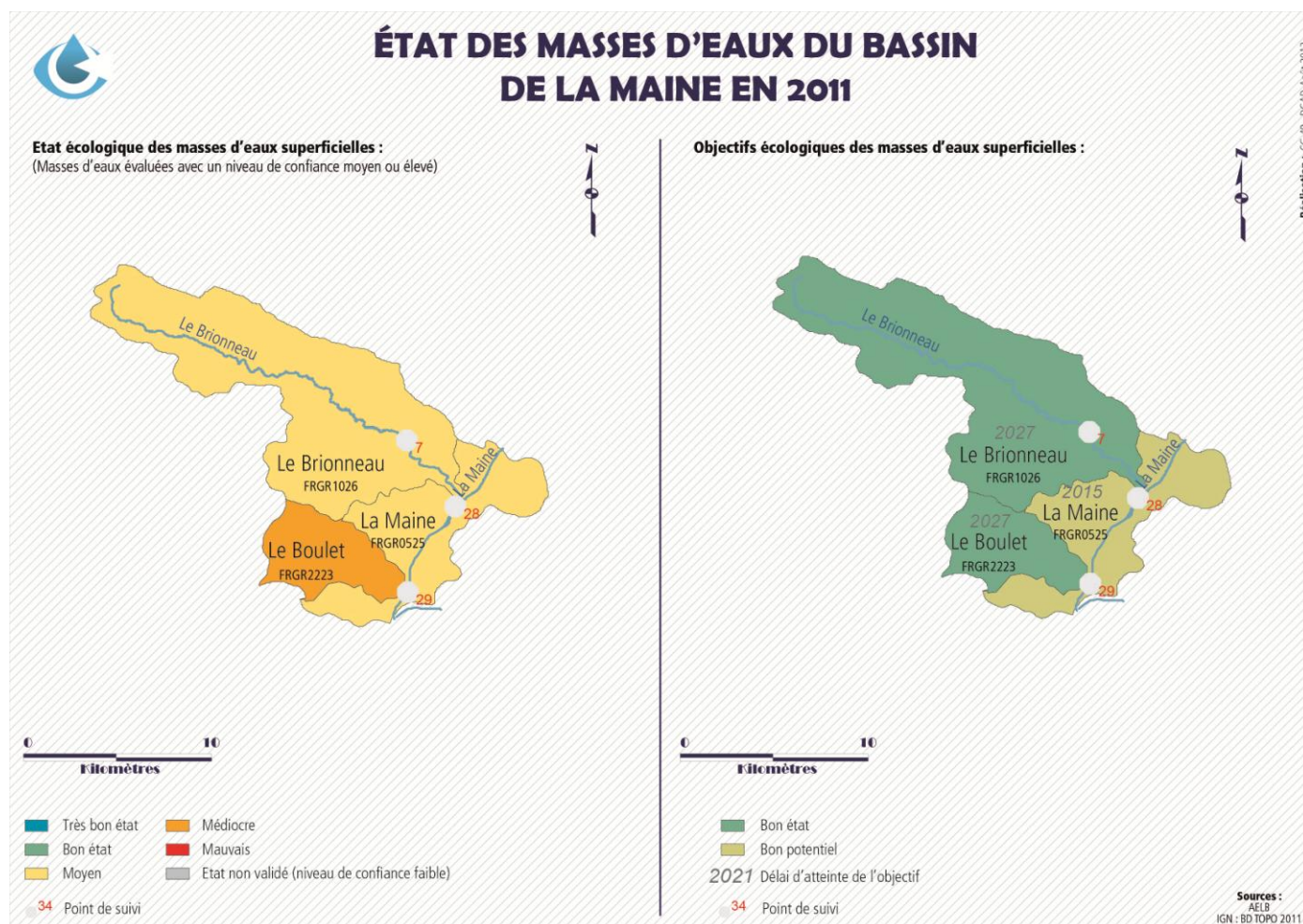
Validation de l'étude préalable à l'élaboration du CTMA des bassins Èvre-Thau-St Denis et rédaction de la DIG.

Lancement de l'étude de restauration de la continuité du plan d'eau de la Thau au Mesnil-en-Vallée.

Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
La Maine (affluent rive droite de la Loire)	11 km (totalité en Maine-et-Loire)	22 314 km ²	0,1 ‰	Pêche de loisirs importante Pêche professionnelle et amateurs aux engins Navigation, loisirs nautiques, promenade Site naturel des basses vallées angevines en amont immédiat d'Angers et en aval (prairie de la Baumette)	Rivière constituée de la confluence des rivières Sarthe, Mayenne et Loir. Domaine Public Fluvial au cours fortement urbanisé (hormis le secteur des marais de la Baumette) Seuil de Maine en aval d'Angers (maintien du niveau d'eau à l'étiage).
Le Brionneau (affluent rive droite de la Maine)	27,5 km (totalité en Maine-et-Loire)	116 km ² (totalité en Maine-et-Loire)		Pêche de loisirs faible Loisirs à l'étang St-Nicolas à Angers	Lit et berges uniformisés sur la majeure partie du cours d'eau Nombreux clapets à l'aval Envasement important de l'étang St-Nicolas

Classification des masses d'eau



Mesures réglementaires

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations liés aux crues de la Loire dans le val du Louet et confluence de la Loire et de la Maine (arrêté préfectoral D3-2002 n°866 du 9 décembre 2002).

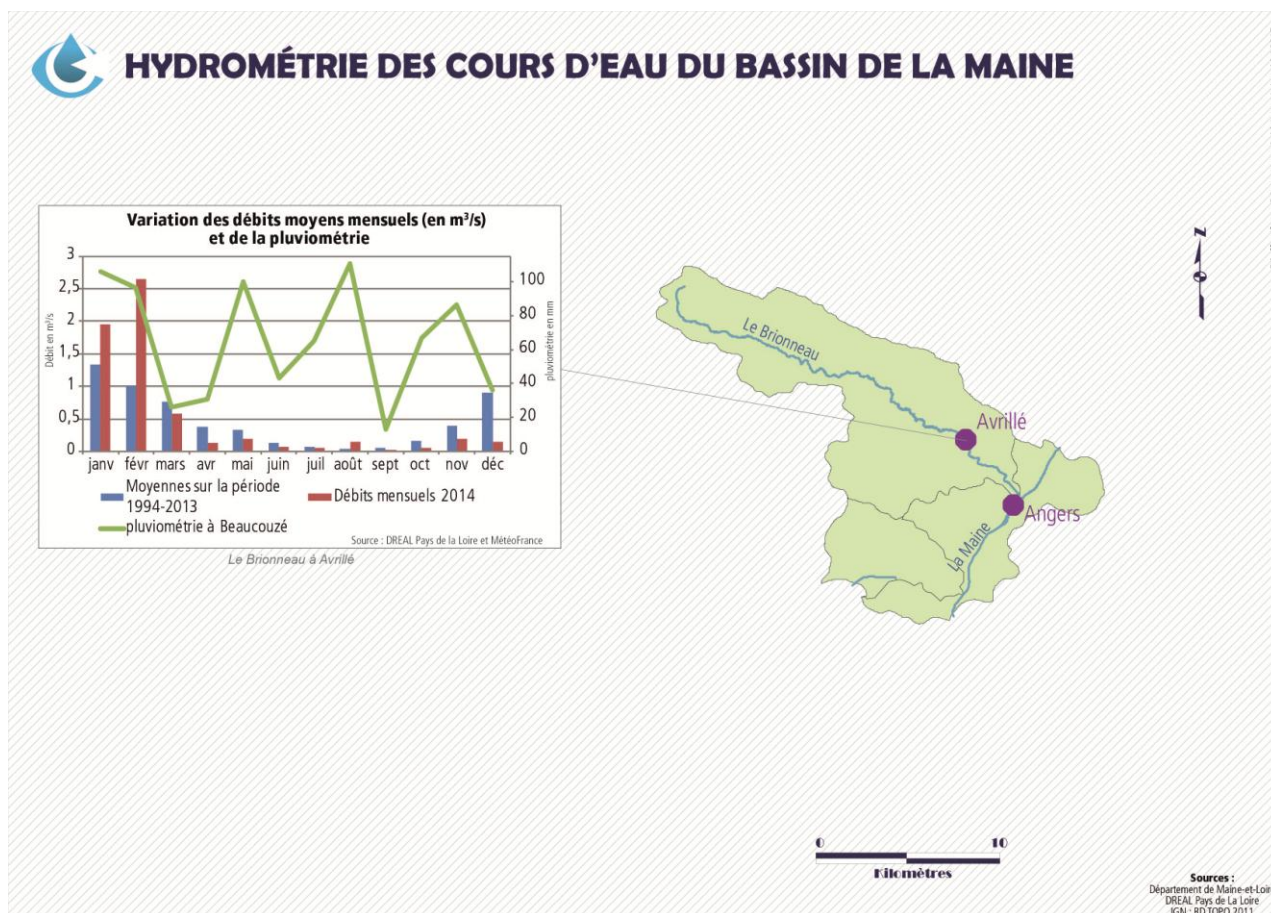
Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Est concernée par cet arrêté la Maine de la confluence avec la Mayenne et la Sarthe jusqu'à la confluence avec la Loire.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Aucun SAGE.

Débit



	La Maine à Angers	Le Brionneau à Avrillé
Module interannuel en m³/s	128,8	0,46
Débit du mois le plus sec de l'année en m³/s	Pas de données	0,03
Débit du mois le plus humide de l'année en m³/s	Pas de données	2,65
Débit moyen de l'année en m³/s	Pas de données	0,52

Gestion de l'étiage 2014

Maine :

En aval du seuil de Maine, sont appliquées les mêmes dispositions que pour la Loire, soit en 2014 : aucune mesure.

En amont du seuil de Maine sont appliquées les mêmes dispositions que pour la Mayenne, soit en 2014 : aucune mesure.

Brionneau : Le bassin du Brionneau a été classé en alerte renforcée du 1^{er} juillet au 28 juillet puis en coupure du 29 juillet au 10 août et en alerte du 11 août au 13 octobre 2014.

	Observations visuelles des étiages à Saint-Clément-de-la-Place	Nombre de jours en 2014
Alerte		63
Alerte renforcée		28
Coupure		14

Qualité des cours d'eau

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. La Maine : « Amont seuil de Maine » à Angers (DÉPARTEMENT 49) – Station RCA-RD n°04132900
 2. La Maine : « Amont du pont D 112 » à Bouchemaine (AELB - MEDDE) – Station RCS-RCO n°04133000
- Le Brionneau : « La Poêle » à Avrillé (AELB - MEDDE) – Station RCS-RCO n°04132800

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]		Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Maine	Angers [28]	1 : Bonne (63)	1 : Bonne (69)	1 : Médiocre (39)	1 : Bonne (68)	1 : Bonne (74)	1 : Pas de mesure
	Bouchemaine [29]	2 : Bonne (63)	2 : Bonne (709)	2 : Médiocre (36)	2 : Bonne (69)	2 : Bonne (71)	2 : Médiocre (36)
Le Brionneau à Avrillé [7]		Moyenne (43)	Bonne (62)	Pas d'évaluation*	Moyenne (42)	Bonne (74)	Pas de mesure

*mesures insuffisantes pour permettre l'évaluation

Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune [repère cartographique]		Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
La Maine	Angers [28]			2013	Etat moyen (10,8/20)		
				2014	Etat moyen (10,7/20)		
	Bouchemaine [29]	2013	IBGA Etat non défini* (15/20)	2013	Etat moyen (13,6/20)	2012	Bonne (15,6)
				2014	Etat moyen (10,9/20)	2014	Mauvaise (40,93)
Le Brionneau	St-Clément-de-la-Place					2005	Mauvaise (37,7)
	Avrillé [7]	2013	IBGNe Etat moyen (9/20)	2013	Etat moyen (13,5/20)	2012	Moyenne (16,5)
		2014	IBGNe Etat moyen (11/20)	2014	Etat moyen (13,6/20)	2014	Moyenne (16,75)

*Etat non défini à ce jour – protocole grand cours d'eau



La Maine à Angers (promenade de Haute reculée)

Évènements significatifs de l'année

Signature du CT Milieux Aquatiques des Basses Vallées Angevines le 16 décembre 2014 entre l'Agence de l'Eau, Angers Loire Métropole, les communautés de communes du Loir, du Lion d'Angers, de Loir et Sarthe, des Portes de l'Anjou et du Haut Anjou et de la Fédération de Pêche ainsi que le Département.

Travaux de restauration et réouverture de la boire des Bas d'Epinard à Angers.

Abandon du projet « Berges de Maine » au profit du projet « Cœur de Maine » sur la ville d'Angers.

Perspectives et enjeux

Lancement de la DIG des travaux inscrits dans le CTMA des Basses Vallées Angevines.

Réhabilitation de la station d'épuration de St-Martin-du-Fouilloux.

Brionneau :

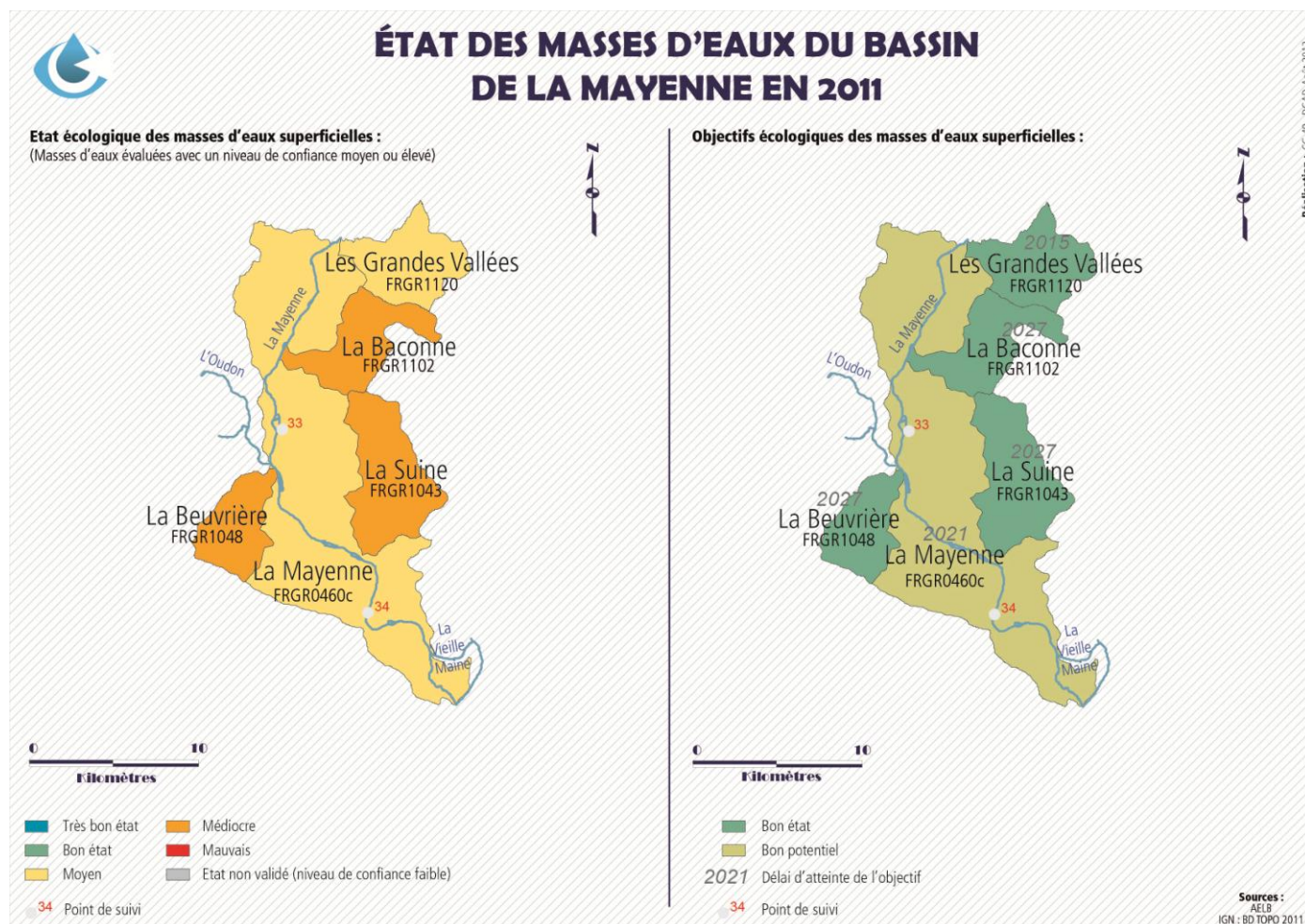
Etude diagnostic de l'assainissement sur St-Clément-de-la-Place.

Construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation des réseaux d'assainissement à La-Pouëze.

Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
La Mayenne (affluent rive droite de la Maine)	197 km (dont 37 en Maine-et-Loire)	5590 km ² (dont 242 en Maine-et-Loire)	0,19 ‰	Eau potable avec une prise d'eau au Lion-d'Angers Navigation de loisirs et sport nautique (Pruillé) Pêches professionnelle et de loisirs importantes Irrigation agricole : les prélèvements sont réglementés par des arrêtés d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial mais généralement pas soumis à la loi sur l'eau étant donné le faible rapport entre prélèvement et le débit de référence de la Mayenne (QMNA5)	Berges parfois artificialisées Végétation de bordure plutôt équilibrée Domaine public fluvial navigable avec chemin de halage Nombreux barrages dont 8 écluses Soutien d'étiage avec le barrage de St-Fraimbault en Mayenne à 2 m ³ /s. Qualité de l'eau dégradée à son entrée dans le département.
La Baconnne				Prélèvements pour irrigation	Secteurs urbanisés Nombreux plans d'eau
Les Grandes Vallées (Affluent rive gauche de la Mayenne)	11 km	31 km ²			

Classification des masses d'eau



Mesures réglementaires

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations dans les vals de l'Oudon et de la Mayenne (arrêté préfectoral D3-2005 n°367 du 6 juin 2005).

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de détermination des périmètres de protection de la prise d'eau en Mayenne de Chauvon au Lion-d'Angers.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Est concernée par cet arrêté la Mayenne de la limite départementale Mayenne-Maine-et-Loire jusqu'à la Maine.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

SAGE Mayenne :

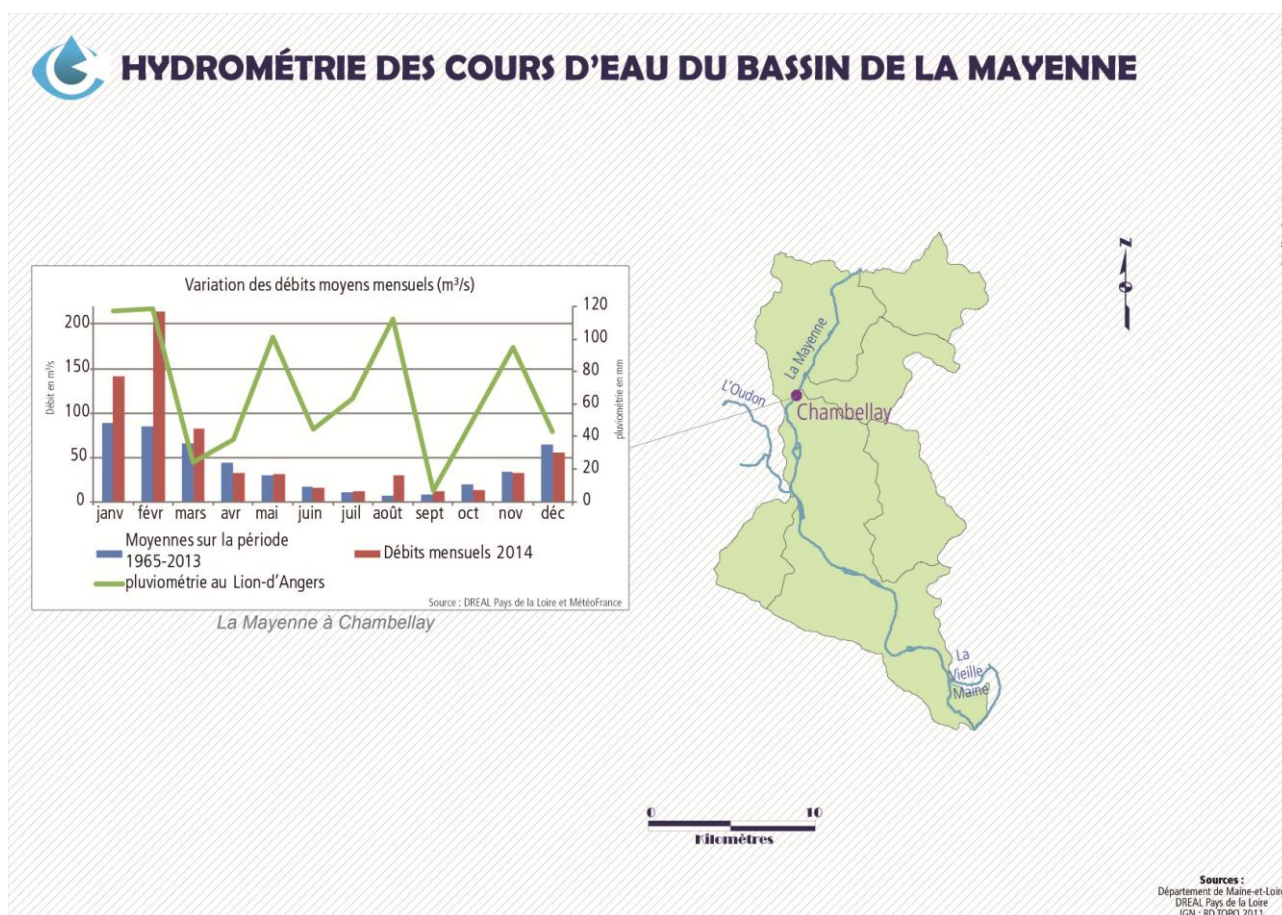
Arrêté de définition du périmètre : 06 novembre 1997

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 26 mai 1998

Arrêté d'approbation du SAGE : 10 décembre 2014

État d'avancement : Mise en oeuvre

Débit



La Mayenne à Chambellay	débit en m³/s
Module interannuel	39,19
Débit du mois le plus sec de l'année	12,3
Débit du mois le plus humide de l'année	214,00
Débit moyen de l'année	55,96

Gestion de l'étiage 2014

Aucune mesure n'a été prise sur le bassin de la Mayenne en 2014.

Qualité des cours d'eau du bassin de la Mayenne

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. La Mayenne : « Prise d'eau de Chauvon » au Lion-d'Angers (AELB - DÉPARTEMENT 49) – Station RD n°04636002
2. La Mayenne : « Pont D 768 » à Montreuil-Juigné (AELB - MEDDE) - Station RCS-RCO n°04132500

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]		Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Mayenne	Le Lion-d'Angers [33]	1 : Moyenne (57)	1 : Bonne (74)	1 : Médiocre (38)	1 : Bonne (68)	1 : Bonne (78)	1 : Pas de mesure
	Montreuil-Juigné [34]	2 : Moyenne (51)	2 : Bonne (74)	2 : Médiocre (37)	2 : Bonne (70)	2 : Bonne (67)	2 : Bonne (70)

Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>		Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
La Mayenne	Daon <i>[30]</i>			2006	Passable (9,4/20)		
	Grez-Neuville					2005	Médiocre (30,8)
	Le Lion d'Angers <i>[33]</i>	2012		2013	Etat moyen (13,6/20)		
				2014	Etat moyen (13/20)		
	Montreuil-Juigné <i>[34]</i>	2012	IBGA Etat non défini* (15/20)	2013	Etat moyen (11,6/20)	2012	Médiocre (28,1)
		2013	IBGA Etat non défini*(11/20)	2014	Etat moyen (11,9/20)	2014	Médiocre (27,61)
La Baconne à Champteussé-sur-Baconne		2013	IBGNe Etat médiocre (7/20)			2013	Mauvaise (40,3)
Les Grandes Vallées à Marigné		2014	IBGNe Etat Médiocre (6/20)	2014	Bon état (14,5/20)	2014	Mauvaise (44,61)

*état non défini à ce jour – protocole grand cours d'eau

Évènements significatifs de l'année

Approbation du SAGE du bassin de la Mayenne en décembre 2014.

Signature du CT Milieux Aquatiques des Basses Vallées Angevines le 16 décembre 2014 entre l'Agence de l'Eau, Angers Loire Métropole, les communautés de communes du Loir, du Lion d'Angers, de Loir et Sarthe, des Portes de l'Anjou et du Haut Anjou, la Fédération de Pêche ainsi que le Département.

Aménagement des berges à Cantenay-Epinard.

Réalisation des travaux de la station d'épuration de La-Jaille-Yvon.

Perspectives et enjeux

Mise en œuvre du SAGE révisé.

Lancement de la DIG des travaux inscrits dans le CTMA des Basses Vallées Angevines.

Poursuite de la démarche pour la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2.

Projet de nouvelle station d'épuration à Feneu.

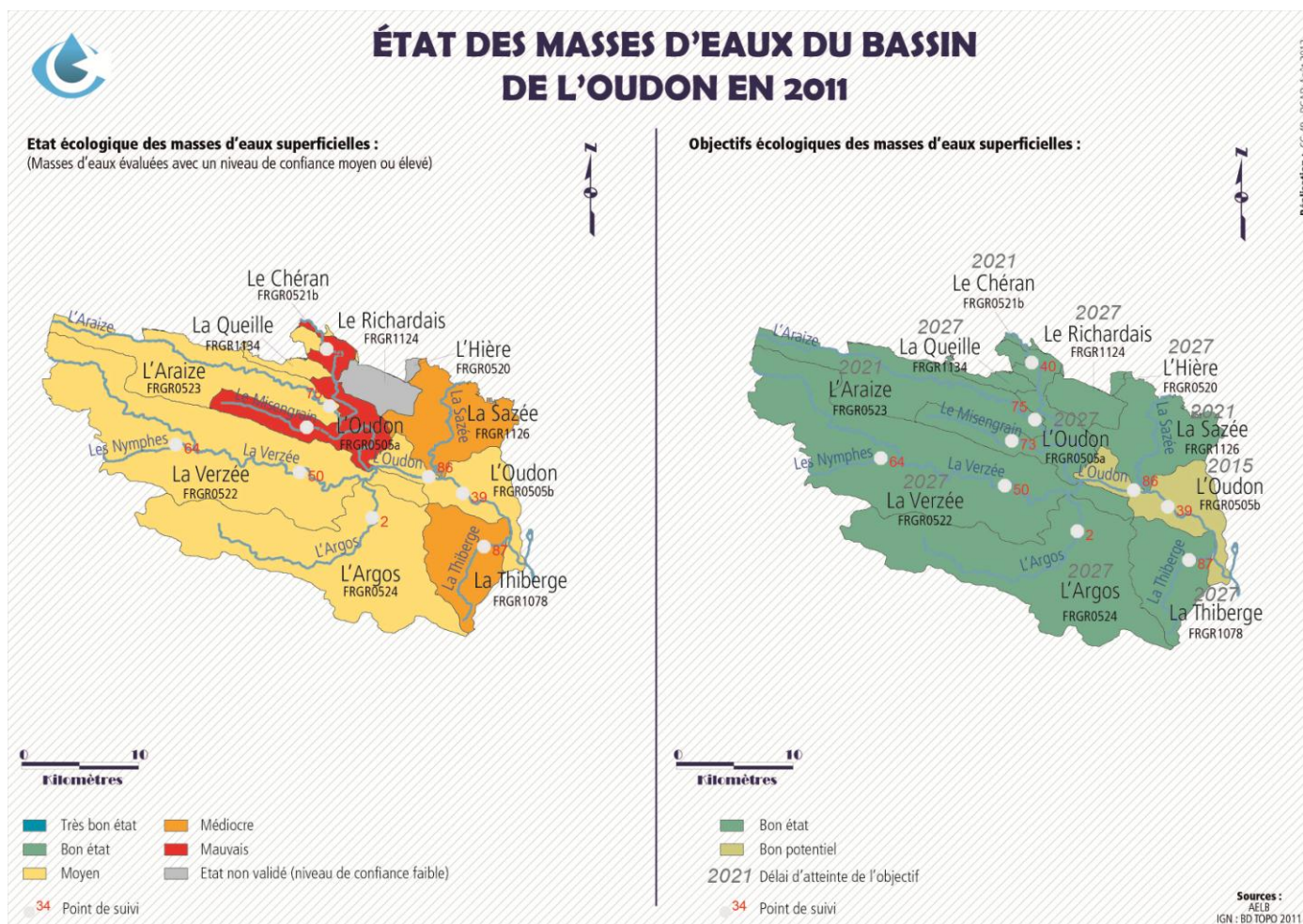


La Mayenne à Chambellay (photo : Damien Delforge)

Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
L'Oudon (affluent rive droite de la Mayenne)	90 km (dont 44 en Maine-et-Loire)	1487 km ² (dont 692 en Maine-et-Loire)	0,3 ‰	Domaine public fluvial en aval de Segré Navigation de loisirs Prise d'eau potable à Segré Pêche de loisirs importante Abreuvement Irrigation agricole	Lit et berges uniformes 14 barrages dont 3 écluses en Maine-et-Loire Profondeur de 3 à 4,5 m Nombreux biefs eutrophisés
La Thiberge (affluent rive droite de l'Oudon)	11 km	50 km ²			
La Sazée (affluent rive gauche de l'Oudon)	21 km	72 km ²			
La Verzée (affluent rive droite de l'Oudon)	52 km (dont 44 en Maine-et-Loire)	410,3 km ² (dont 203 en Maine-et-Loire)	1,3 ‰	Baignade à l'étang de Pouancé Pêche de loisirs importante à Pouancé, faible ailleurs Abreuvement	Lit et berges uniformisés 17 barrages Végétation de berge absente à éparses
L'Argos (affluent rive droite de la Verzée)	22,5 km	163 km ²	1,3 ‰	Abreuvement Pêche de loisirs faible	Lit et berges uniformisés 20 barrages Végétation de rive absente en amont du cours d'eau
Les Nymphes (affluent rive droite de la Verzée)	11,5 km	46,7 km ²	3,5 ‰	Abreuvement Pollution diffuse d'origine agricole sur le bassin versant	Potentiel salmonicole important Cours d'eau recalibré en 1991 Lit et berges uniformisés Végétation de rive éparses à l'amont Travaux de diversification des habitats en 2003 et 2004
Le Misengrain (affluent rive droite de l'Oudon)	12 km			Baignade à l'Etang St Blaise à Noyant-la-Gravoyère Pêche de loisirs	
L'Araize (affluent rive droite de l'Oudon)	31,5 km	90 km ²	1,8 ‰	Eau potable : prélèvement pour réalimentation du forage de la Marinière à Chazé-Henry Abreuvement Pêche de loisirs faible	Cours d'eau anciennement recalibré Lit et berges uniformisés 32 clapets dont 21 récemment effacés Opérations de diversification sur 14,3 km Ruptures d'écoulement fréquentes à l'étiage
La Queille (affluent rive droite de l'Oudon)	9 km	12 km ²			

Classification des masses d'eau



Mesures réglementaires

Arrêté du 16/09/2008 des préfetures de la Mayenne, du Maine-et-Loire et de l'Ille-et-Vilaine d'autorisation d'utilisation d'eau en vue de l'alimentation en eau potable et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection du captage de la Marinière et d'une prise d'eau dans l'Araize à Chazé-Henry.

Suite à l'approbation du nouveau SDAGE 2010-2015, le 18 novembre 2009, le bassin de l'Oudon est classé en Zone de Protection Renforcée à l'Etiage.

Classement du captage de Segré en captage prioritaire.

Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de délimitation des périmètres de protection de la prise d'eau dans l'Oudon de Segré.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Plan de Prévention des Risques « Inondations » de l'Oudon et de ses affluents adopté le 22 décembre 2009.

Arrêté interpréfectoral du 25 février 2010 déclarant d'utilité publique la réalisation de sites de sur-stockage pour limiter les effets des crues sur les bassins versants de l'Argos et de la Verzée.

Arrêté du 10 mai 2004 réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin de l'Oudon signé par les Préfets de Maine-et-Loire et de la Mayenne.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernés par cet arrêté l'Hière de la confluence du ruisseau de Marigné jusqu'à la confluence avec l'Oudon, l'Uzure de l'étang de la Rincerie jusqu'à la confluence avec l'Oudon et l'Oudon de la confluence avec la Mée jusqu'à la limite départementale Mayenne - Maine-et-Loire.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

SAGE Oudon

Arrêté de définition du périmètre : 31 juillet 1997

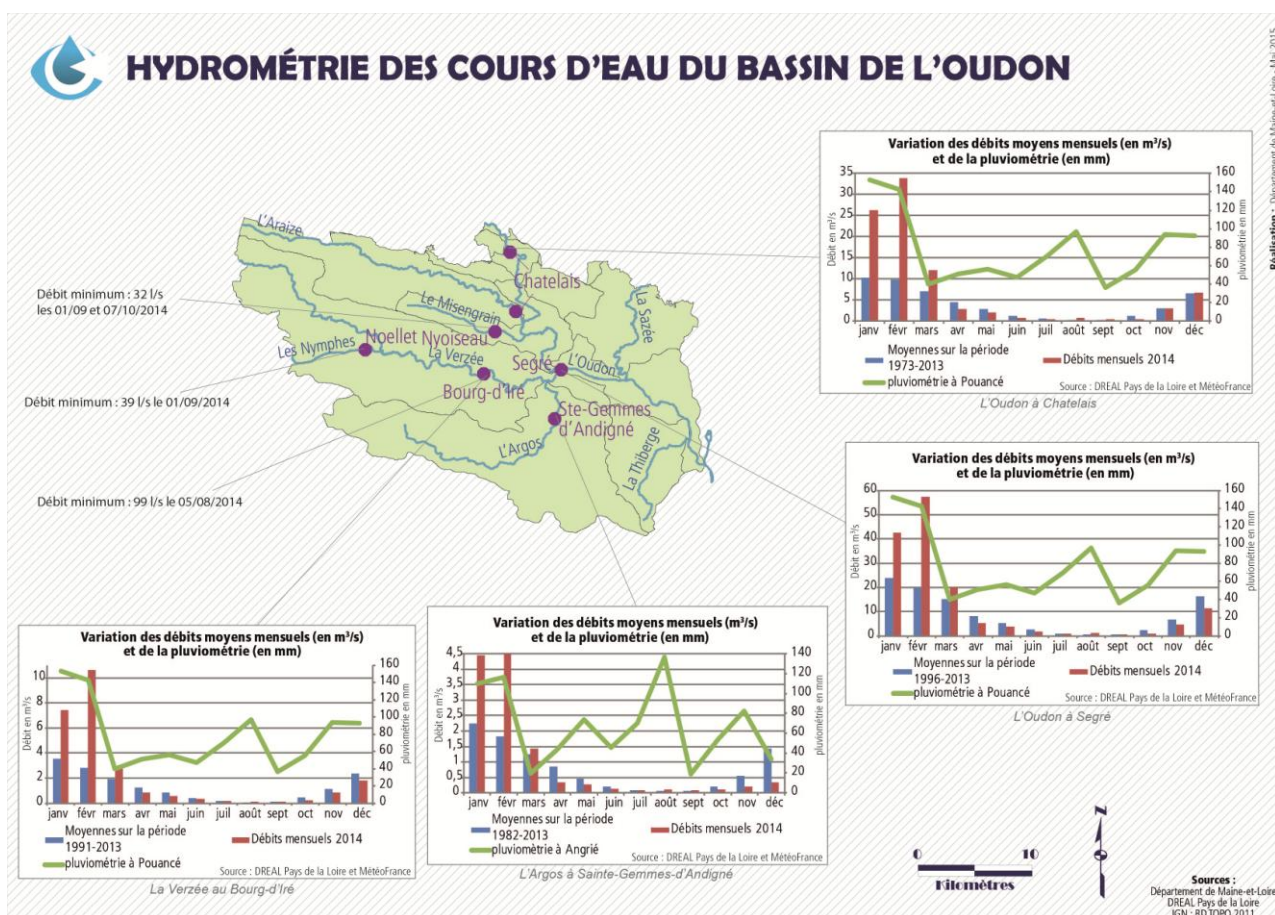
Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 3 décembre 1997

Arrêté d'approbation du SAGE : 4 septembre 2003

Arrêté de révision et d'approbation du SAGE : 8 janvier 2014

Etat d'avancement : Mise en oeuvre

Débit



	L'Oudon à Châtellais	L'Oudon à Segré	La Verzee au Bourg-d'Iré	L'Argos à Ste- Gemmes-d'Andigné
Module interannuel en m³/s	3,95	8,50	1,24	0,76
Débit du mois le plus sec de l'année en m³/s	0,41	0,70	0,13	0,08
Débit du mois le plus humide de l'année en m³/s	33,80	57,50	10,60	6,02
Débit moyen de l'année en m³/s	7,45	12,56	1,24	1,13

Gestion de l'étiage 2014

L'ensemble du bassin de l'Oudon a été classé en alerte du 15 juillet au 13 octobre avec une période en alerte renforcée du 5 août au 10 août 2014, à l'exception de la partie de l'Oudon entre sa confluence avec la Mayenne et le barrage de la Himbaudière où aucune mesure n'a été prise (zone d'alerte de la Mayenne).

	Seuil en m³/s à Segré	Nombre de jours en 2014
Alerte	1	84
Alerte renforcée	0,600	7
Coupure	0,300	0
Crise	0,100	0

Qualité des cours d'eau du bassin de l'Oudon

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. L'Oudon : « Marcellé » à Châtellais (DÉPARTEMENT 53) – Station RCO-RD n°04131400
 2. L'Oudon : « Pont D 216 – la Jaillette » à Andigné (AELB – MEDDE) - Station RCS – RCO n°04132000
- La Verzée : « Pont D203 » au Bourg-d'Iré (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – Station RCO-RD n°04131500
 L'Araize : « Pont de Montreuil » à Châtellais (DÉPARTEMENT 49 - AELB) – Station RCO-RD n°04131445
 L'Argos : « Basse rivière » à Ste-Gemmes-d'Andigné (AELB - MEDDE) – Station RCS-RCO n°04131550
 Le Misengrain : « Le Tertre » à Nyoiseau (DÉPARTEMENT 49) – Station RD n°04131455
 Les Nymphes : « Pont de la D 212 » à Noëllet (DÉPARTEMENT 49) – Station RD n°04131470

Cours d'eau/Commune <i>[repère cartographique]</i>		Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
L'Oudon	Châtellais [40]	1 : Moyenne (54)	1 : Bonne (61)	1 : Médiocre (26)	1 : Moyenne (57)	1 : Bonne (61)	1 : Bonne (64)
	Andigné [39]	2 : Médiocre (26)	2 : Bonne (66)	2 : Médiocre (35)	2 : Bonne (68)	2 : Médiocre (36)	2 : Bonne (60)
La Verzée à Bourg-d'Iré [50]		Moyenne (41)	Moyenne (57)	Médiocre (39)	Moyenne (55)	Bonne (74)	Bonne (67)
L'Argos à Ste-Gemmes-d'Andigné [2]		Médiocre (38)	Moyenne (50)	Médiocre (36)	Bonne (63)	Bonne (75)	Mauvaise (5)
Les Nymphes à Noëllet [64]		Moyenne (43)	Bonne (62)	Médiocre (31)	Moyenne (57)	Très bonne (81)	Pas de mesure
Le Misengrain à Nyoiseau [73]		Bonne (66)	Bonne (76)	Moyenne (57)	Très bonne (81)	Très bonne (81)	Pas de mesure
L'Araize à Châtellais [75]		Moyenne (42)	Bonne (70)	Médiocre (36)	Moyenne (58)	Bonne (79)	Pas de mesure



*L'Hommée à Vern-d'Anjou
après restauration de végétation de berges
(photo : SYMBOLIP)*

Qualité hydrobiologique :

Cours d'eau/commune [repère cartographique]		Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
L'Oudon	Châtelais [40]	2013	IBGA Etat non défini ⁽¹⁾ (16/20)	2013	Etat moyen (13,5/20)	2011	Mauvaise (46)
		2014	IBGA Etat non défini ⁽¹⁾ (17/20)	2014	Etat moyen (13,4/20)	2014	Moyenne (22,61)
	Andigné [39]	2012	IBGA Etat non défini ⁽¹⁾ (12/20)	2013	Etat moyen (12,7/20)	2011	Moyenne (23,8)
		2013	IBGA Etat non défini ⁽¹⁾ (16/20)	2014	Bon état (14,1/20)	2013	Moyenne (20,8)
La Thiberge au Lion-d'Angers [86]				2010	Etat médiocre (10,1/20)		
		2012	IBGNe Etat médiocre (7/20)	2012	Etat moyen (11,1/20)		
La Sazée à Louvainnes [87]		2010	IBGNe Etat moyen (9/20)	2010	Etat moyen (12,5/20)		
		2012	IBGNe Etat médiocre (7/20)	2012	Etat médiocre (9,7/20)		
La Verzée à Armaillé						2005	Médiocre (27,3)
La Verzée à Bourg-d'Iré [50]		2013	IBGNe Etat moyen (11/20)	2013	Etat moyen (13,4/20)	2011	Mauvaise (43,3)
		2014	IBGNe Etat moyen (10/20)	2014	Etat moyen (12,7/20)	2014	Moyenne (22,56)
L'Argos	Ste-Gemmes-d'Andigné [2]	2013	IBGNe Très bon état (15/20)	2013	Etat moyen (13/20)	2011	Moyenne (21,5)
		2014	IBGNe Très bon état (16/20)	2014	Etat moyen (12,4/20)	2013	Moyenne (20,3)
	L'Argos à Marans					2005	Médiocre (31,4)
Les Nymphes	St-Michel-et-Chanveaux	2004	IBGN Bonne (14/20)			2008	Bonne (10,0)
	Noëllet [64]	2014	IBGNe Etat moyen (9/20)	2014	Etat moyen (13,7/20)	2005	Bonne (14,7)
Le Misengrain à Nyoiseau [73]		2012	IBGNe Bon état (14/20)	2013	Très bon état (17,5/20)		
		2014	IBGNe Bon état (13/20)	2014	Etat moyen (12,7/20)		
L'Araize	Châtelais [75]	2013	IBGNe Bon état (14/20)	2013	Etat moyen (11,9/20)	2011	Moyenne (23,4)
		2014	IBGNe Etat moyen (10/20)	2014	Etat moyen (12,6/20)	2014	Moyenne (20,72)
	Bouillé-Ménard			2010	Etat moyen (11,1/20)	2008 ⁽²⁾	Médiocre (34,7)
							Médiocre (26,8)
La Queuille à Châtelais		2014	IBGNe Bon état (14/20)	2014	Etat moyen (13,9	2014	Mauvaise (42,67)

⁽¹⁾ état non défini – protocole grand cours d'eau

⁽²⁾ 2 pêches électriques réalisées en 2008 à 3 km d'écart



L'Oudon à Nyoiseau après restauration de berges
(photo : SYMBOLIP)

Évènements significatifs de l'année

Approbation du SAGE du bassin versant de l'Oudon le 8 janvier 2014 et mise en œuvre.

Création du site internet www.bvoudon.fr.

Engagement d'une étude de gestion quantitative de la ressource en eau.

Poursuite de la mise en œuvre du programme de sur-stockage des eaux pour limiter les effets des crues à Segré (travaux situés en Mayenne).

Achèvement du programme restreint côté Maine-et-Loire.

Promotion de la réduction de la vulnérabilité inondation des habitats et des entreprises et réalisation de diagnostics.

Signature du C.T.M.A. (2014-2018) le 25 septembre 2014.

Achèvement de l'étude du schéma directeur d'eau potable engagée par le SIAEP du Segréen et validation de son contenu avec notamment priorité donnée à la modernisation de l'usine de Chazé-Henry (captages des mines de fer).

Arrêté inter-préfectoral portant délimitation d'une zone de protection du captage d'alimentation en eau potable de Saint-Aubin du Pavail à Segré signé le 28 juillet 2014.

Elaboration en concertation avec les exploitants agricoles et l'ensemble des préconisateurs agricoles d'un nouveau Contrat Territorial Pollutions Diffuses étendu à l'aire d'alimentation du captage de Saint-Aubin du Pavail (Segré) et des captages souterrains situés sur son aire d'alimentation.

Oudon :

Réhabilitation des berges au droit du camping de Nyoiseau.

Achèvement des travaux de restauration de la ripisylve à Segré.

Poursuite de l'étude pour le rétablissement de la continuité écologique sur l'Oudon non domanial.

Réalisation de l'étude diagnostic des systèmes d'assainissement de la communauté de communes de Segré.

Misengrain : Elaboration du diagnostic du plan de gestion de la vallée du Misengrain.

Argos :

Début des travaux de restauration de l'Hommée sur les communes de Vern-d'Anjou et Marans.

Avancée significative de la procédure d'établissement des périmètres de protection des captages dans les mines de fer de Chazé-Henry :

- finalisation du dossier de mise à enquête publique ;
- prise d'un arrêté au titre des installations classées pour la protection des captages présents au sein de la société exploitant une centrale d'enrobé vis-à-vis des risques de pollutions accidentelles.

Perspectives et enjeux

Mise en œuvre du SAGE approuvé.

Suite et fin de l'étude de gestion quantitative : choix des orientations, dispositions et actions nécessaires pour équilibrer la ressource en eau et les besoins.

Poursuite de la démarche pour la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2.

Lancement d'une procédure de DIG pour la réalisation des travaux du C.T.M.A.

Signature et mise en œuvre du nouveau Contrat Territorial Pollutions Diffuses étendu à l'aire d'alimentation du captage de Segré (avec des actions à l'échelle du bassin versant de l'Oudon).

Suite à l'approbation du Schéma directeur d'eau potable du SIAEP du Segréen, un point d'étape relatif à la station de production d'eau potable de Segré (abandon ou reconstruction) est prévu en 2017.

Oudon :

Avant-projet de l'étude pour le rétablissement de la continuité écologique sur l'Oudon.

Argos :

Poursuite des travaux de restauration de l'Hommée.

Araize, Chéran, Misengrain :

Mise en place des débits réservés sur les étangs du Misengrain.

Travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Brain-sur-Longuenée.

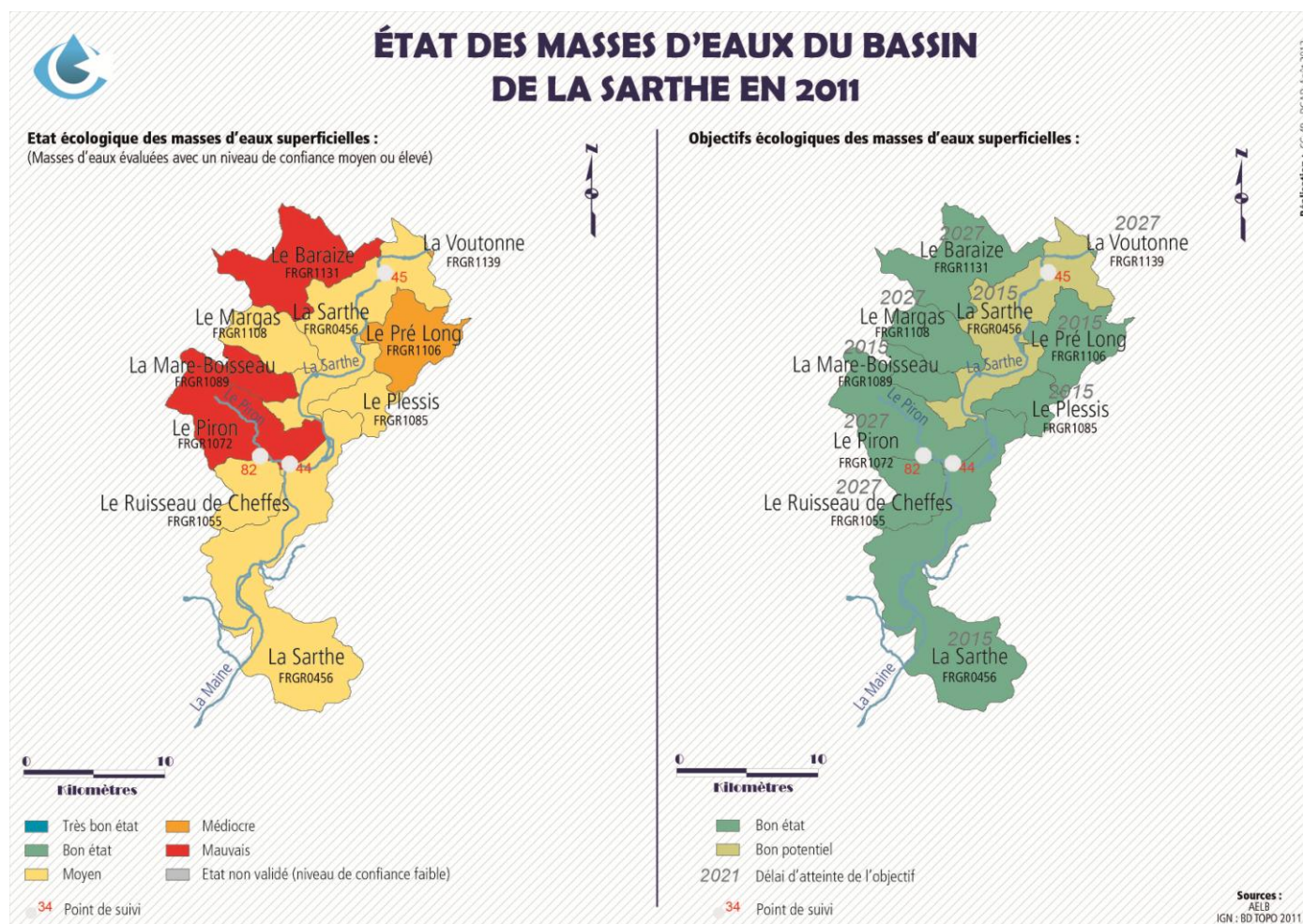
Mise à l'enquête publique des périmètres de protection des captages des mines de fer à Chazé-Henry.

Reconstruction de l'unité de production d'eau potable de Chazé-Henry (2015-2017).

Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
La Sarthe (affluent rive gauche de la Maine)	280 km (dont 44 en Maine-et-Loire)	8 490 km ² (dont 293 en Maine-et-Loire)	0,1 ‰	Eau potable avec 2 prises d'eau dans la Sarthe à Morannes et Chateaufort-sur-Sarthe Navigation de loisirs Pêche de loisirs et amateurs aux engins importante. Irrigation agricole : les prélèvements sont réglementés par des arrêtés d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial mais généralement non soumis à la loi sur l'eau étant donné le faible rapport entre prélèvement et le débit de référence de la Sarthe (QMNA5)	Berges artificialisées Végétation de bordure plutôt équilibrée Domaine public fluvial navigable avec chemin de halage 4 barrages avec écluse Largeur 70 m et profondeur 4 m en moyenne Vastes prairies et champs d'expansion de crue
Le Piron (affluent rive droite de la Sarthe)	12 km	45 km ²			
Le Plessis (affluent rive gauche de la Sarthe)	7 km	14 km ²			

Classification des masses d'eau



Mesures réglementaires

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondations dans la vallée de la Sarthe (arrêté préfectoral D3-2006 n°212 du 20 avril 2006).

Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) déterminant les périmètres de protection des prises d'eau dans la Sarthe à Morannes et à Chateaufort-sur-Sarthe.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Est concernée par cet arrêté la totalité de la Sarthe en Maine-et-Loire.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

SAGE Sarthe aval :

Arrêté de définition du périmètre : 16 juillet 2009

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 19 octobre 2010

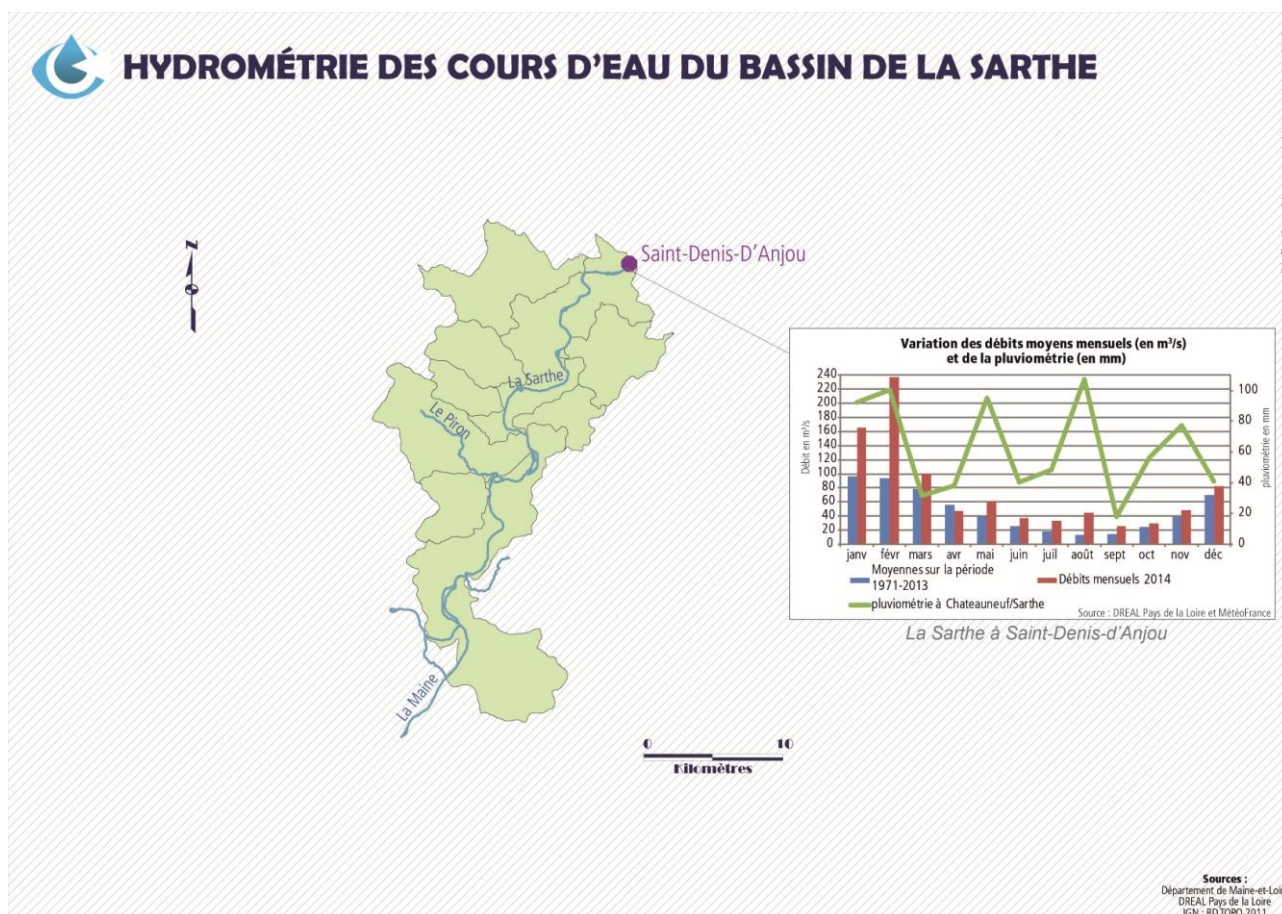
État d'avancement : Élaboration

Stade de l'élaboration : État des lieux et diagnostic validés.



*Bras de la Sarthe à Cheffes
(photo : Yann Nicolas)*

Débit



La Sarthe à St-Denis-d'Anjou	débit en m³/s
Module interannuel	47,33
Débit du mois le plus sec de l'année	26,20
Débit du mois le plus humide de l'année	238,00
Débit moyen de l'année	75,99

Gestion de l'étiage 2014

Aucune mesure n'a été prise sur le bassin versant de la Sarthe en 2014.

Qualité des cours d'eau du bassin de la Sarthe

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

1. La Sarthe : « Pont sur la D 26 » à Morannes (DÉPARTEMENT 49) – Station RCA-RD n°04122100
2. La Sarthe : « Pont D 74 » à Cheffes-sur-Sarthe (AELB - MEDDE) - Station RCS – RCO n°04123000

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]		Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Sarthe	Morannes [45]	1 : Moyenne (55)	1 : Bonne (73)	1 : Médiocre (38)	1 : Bonne (65)	1 : Très bonne (80)	1 : Pas de données
	Cheffes [44]	2 : Bonne (63)	2 : Bonne (73)	2 : Médiocre (38)	2 : Bonne (67)	2 : Bonne (79)	2 : Médiocre (39)

Qualité hydrobiologique :

Cours d'eau/commune [repère cartographique]		Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
La Sarthe	Morannes [45]			2013	Bon état (15/20)	2005	Médiocre (29,3)
				2014	Etat moyen (14,1/20)		
	Cheffes [44]	2012	IBGA Etat non défini* (17/20)	2013	Etat médiocre (10,1/20)	2011	Moyenne (21,7)
		2013	IBGA Etat non défini* (14/20)	2014	Etat moyen (11,4/20)	2013	Médiocre (26,8)
Le Piron à Cheffes-sur-Sarthe [82]		2009	IBGNe Etat médiocre (8/20)	2010	Etat moyen (13,1/20)		
		2012	IBGNe Etat médiocre (7/20)	2012	Bon état (14,7/20)		
Le Plessis à Etriché		2012	IBGNe Etat médiocre (6/20)			2013	Médiocre (30,1)
		2014	IBGNe Etat médiocre (6/20)			2014	Mauvaise (59,97)

*état non défini à ce jour – protocole grand cours d'eau

Évènements significatifs de l'année

Etat des lieux et diagnostic validés par la CLE du bassin de la Sarthe aval.

Signature du CT Milieux Aquatiques des Basses Vallées Angevines le 16 décembre 2014 entre l'Agence de l'Eau, Angers Loire Métropole, les communautés de communes du Loir, du Lion d'Angers, de Loir et Sarthe, des Portes de l'Anjou et du Haut Anjou, la Fédération de Pêche ainsi que le Département.

Projet de production d'hydro-électricité au Moulin de Cheffes déposé mais non validé.

Travaux de restauration et d'aménagement de la boire du Rossignol sur la commune de Chemiré.

Arrêt définitif, le 1^{er} avril 2014, de l'exploitation de la prise d'eau potable de la Sarthe à Tiercé-Briollay. Les communes initialement desservies à partir de cette ressource sont désormais alimentées par l'eau en provenance de l'usine des Ponts-de-Cé.

Perspectives et enjeux

Lancement de la DIG des travaux inscrits dans le CTMA des Basses Vallées Angevines.

Poursuite de la démarche pour la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2.

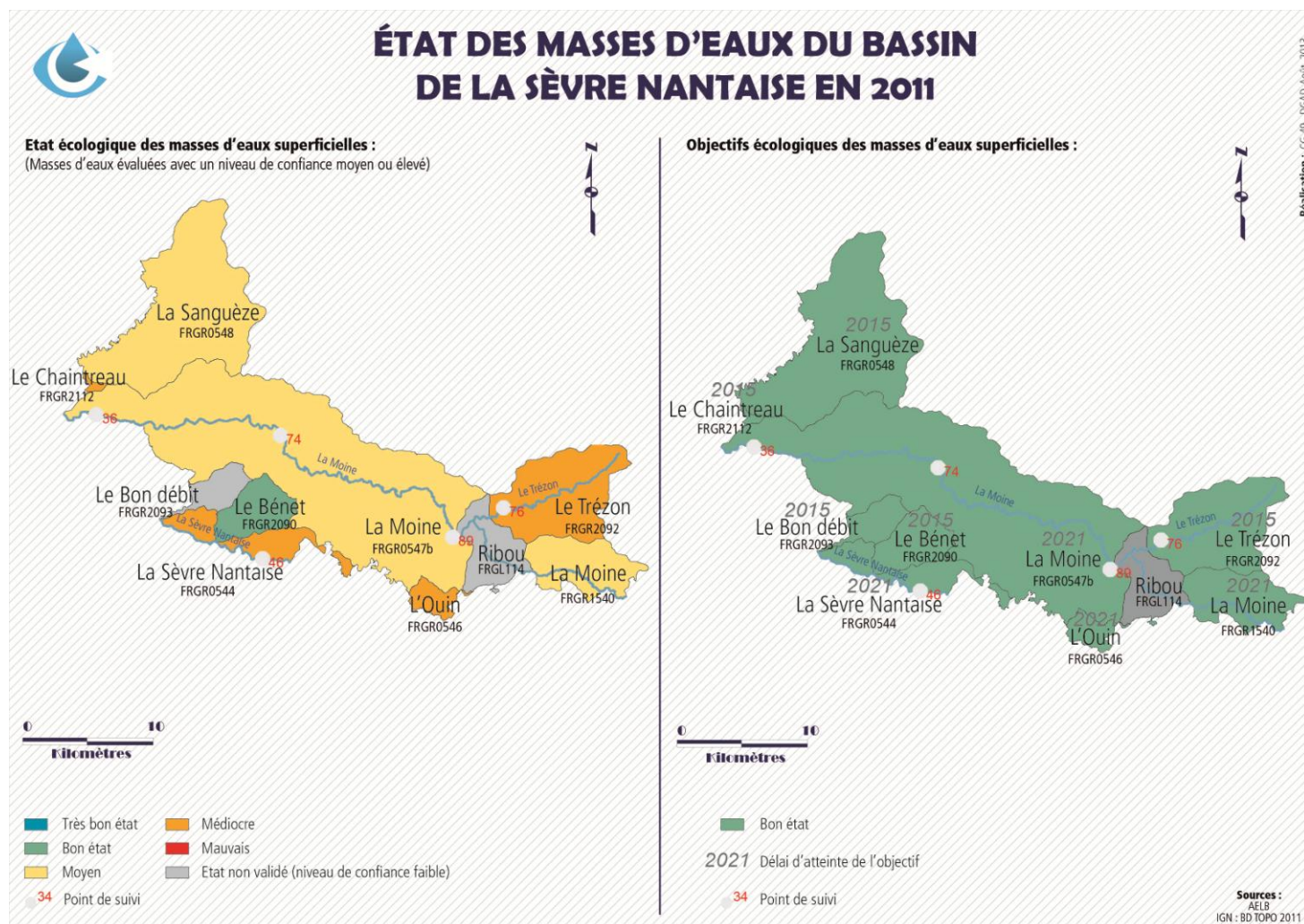
Projet d'une nouvelle station d'épuration à Briollay.

Projet de réhabilitation des réseaux d'assainissement à Morannes.

Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface en km ²	Pente	Usages	Morphologie - Qualité
La Sèvre Nantaise (affluent rive gauche de la Loire)	136 km (dont 13 en Maine-et-Loire)	2370 km ² (dont 474 en Maine-et-Loire)	1,3 ‰	Prise d'eau potable au Longeron Pêche de loisirs moyenne Irrigation (6 déclarations de prélèvements d'eau directs)	Lit et berges préservés Végétation de bordure équilibrée 10 chaussées d'anciens moulins Pollution agricole et domestique à l'amont
Le Benêt (affluent rive droite de la Sèvre)					
La Moine (affluent rive droite de la Sèvre)	66 km (dont 30,5 en Maine-et-Loire)	382 km ² (dont 323 en Maine-et-Loire)	1,8 ‰	Prise d'eau potable dans le lac de Ribou Loisirs nautiques sur le lac de Ribou Pêche de loisirs importante Forte irrigation agricole	Lit et berges retouchés irrégulièrement Uniformisation du cours avec 25 chaussées Végétation de bordure équilibrée Soutien d'étiage moyen (200 l/s à partir du lac de Ribou)
Le Trézon (affluent rive droite de la Moine)	14 km	37 km ²			

Classification des masses d'eau



Mesures réglementaires

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Autorisation exceptionnelle par arrêté préfectoral du 25 octobre 2006 d'utilisation du barrage du Ribou pour la production d'eau potable après avis du ministère de la santé. Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection du 8 août 2006.

Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de détermination des périmètres de protection de la prise d'eau en Sèvre Nantaise au Longeron.

Arrêté cadre regroupant les demandes d'autorisations temporaires de prélèvements d'eau dans les retenues du Ribou et du Verdon sur la Moine (arrêté préfectoral du 26 juin 2006).

Classement en Captages Prioritaires du barrage de Ribou à Cholet, de la prise d'eau du Longeron et du champ captant de la Rucette au Puy-St-Bonnet. Arrêté interpréfectoral du 13 décembre 2011 portant délimitation d'une zone de protection du champ captant de Rucette au Puy-St-Bonnet.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernées la Sèvre Nantaise de la Moine jusqu'à la confluence avec la Loire, la Moine du Clapet de la Chaloire (inclus) jusqu'à la confluence avec la Sèvre Nantaise.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

SAGE Sèvre Nantaise :

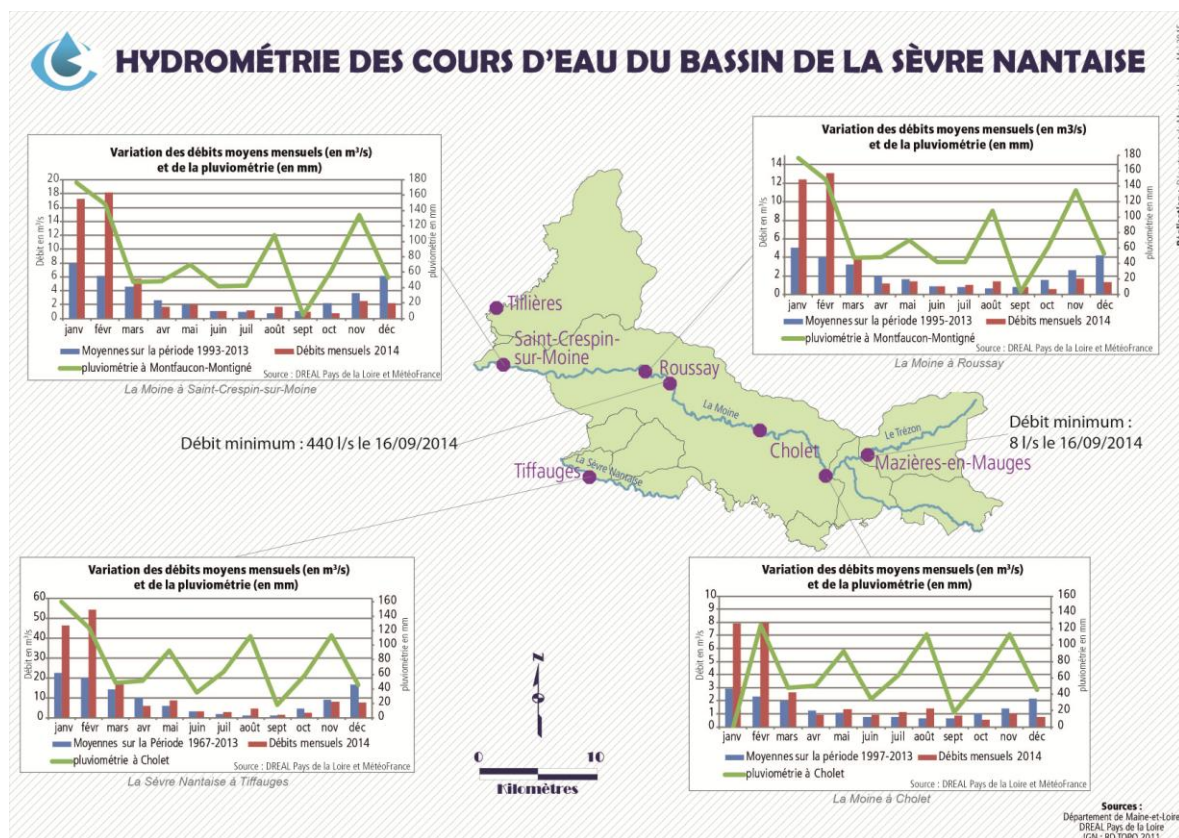
Arrêté de définition du périmètre : 24 janvier 1996

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 08 juillet 1997

Arrêté d'approbation du SAGE : 7 avril 2015

État d'avancement : Mise en oeuvre

Débit



	La Sèvre Nantaise à Tiffauges (85)	La Moine à Cholet	La Moine à Roussay (Clopine)	La Moine à St-Crespin-sur-Moine
Module interannuel en m³/s	9,16	1,43	2,29	3,24
Débit du mois le plus sec de l'année en m³/s	1,35	0,56	0,59	0,70
Débit du mois le plus humide de l'année en m³/s	54,30	7,97	13,10	18,20
Débit moyen de l'année en m³/s	7,45	2,29	3,32	4,60

Gestion de l'été 2014

La Sèvre Nantaise : Aucune mesure n'a été prise en 2014.

La Moine : Aucune mesure n'a été prise en 2014.

Qualité des cours d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

La Sèvre Nantaise : « Barrage des Rivières » au Longeron (DÉPARTEMENT 49) – Station RD n°04671001

1. La Moine : « Le Pont Bertrand » à Cholet (AELB - DÉPARTEMENT 49) – Station RCA-RD n°04672001

2. La Moine : « Gai Vallon » à Roussay (DÉPARTEMENT 49 - AELB) - Station RCO-RD n°04142300

3. La Moine : « Moulin de Fromont » à St Crespin-sur-Moine – Station RCO-RD n°04143000

Le Trézou : « La Pétonnière » à Mazières-en-Mauges (AELB - DÉPARTEMENT 49) – Station RCA-RD n°04141295

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]		Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
La Sèvre Nantaise au Longeron [46]		Moyenne (45)	Bonne (68)	Moyenne (53)	Bonne (71)	Bonne (70)	Pas de mesure
La Moine	Cholet [89]	1 : Moyenne (53)	1 : Bonne (70)	1 : Moyenne (47)	1 : Bonne (62)	1 : Bonne (63)	1 : pas de mesure
	Roussay [74]	2 : Moyenne (47)	2 : Bonne (68)	2 : Moyenne (43)	2 : Bonne (62)	2 : Bonne (76)	2 : pas de mesure
	St-Crespin-sur-Moine [36]	3 : Moyenne (46)	3 : Bonne (66)	3 : Moyenne (45)	3 : Bonne (62)	3 : Bonne (67)	3 : pas de mesure
Le Trézou à Mazières-en- Mauges [76]		Médiocre (38)	Bonne (63)	Médiocre (39)	Moyenne (59)	Bonne (74)	Moyenne (53)

Qualité métaux

Cours d'eau [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes	
	Année de mesure	Qualité
La Moine à Roussay [74]	2012	Médiocre (23)
	2014	Mauvaise (8)
Le Trézou à Mazières [76]	2013	Moyenne (47)
	2014	Médiocre (23)

Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune [repère cartographique]		Indices Invertébrés - IBGNe		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
La Sèvre Nantaise	St-Aubin-des-Ormeaux [67]			2006	Passable (9,9/20)		
	Longeron [46]			2013	Etat moyen (13,3/20)		
				2014	Etat moyen (10,8/20)		
La Moine	Cholet [89]	2013	Etat moyen (11/20)	2013	Etat moyen (12,2/20)	2009	Médiocre (29)
		2014	Bon état (13/20)	2014	Bon état (14,4/20)	2014	Mauvaise (42,15)
	Roussay [74]	2013	Bon état (13/20)	2013	Etat moyen (12,5/20)	2011	Mauvaise (42,3)
		2014	Etat moyen (11/20)	2014	Etat moyen (12,5/20)	2014	Mauvaise (37,37)
	St-Crespin-sur-Moine [36]	2013	Bon état (13/20)	2013	Etat moyen (12,7/20)	2009	Médiocre (26,4)
		2014	Bon état (13/20)	2014	Etat moyen (13,7/20)	2011	Moyenne (21,49)
	Gétigné					2013	Moyenne (18,1)
Le Trézou à Mazières [76]		2009	Mauvais état (7/20)	2013	Bon état (14/20)		
		2012	Bon état (13/20)	2014	Etat moyen (13,4/20)		
Le Ruisseau du Benêt à Torfou		2013	Bon état (14/20)	2013	Etat moyen (13,7/20)	2013	Mauvaise (47,81)
						2014	Mauvaise (48,63)

Évènements significatifs de l'année

Approbation du SAGE révisé par la CLE du bassin versant de la Sèvre Nantaise.

Préparation d'un nouveau programme d'actions pour la mise en œuvre du SAGE.

Définition d'un plan d'actions de réduction de l'usage des pesticides d'origine agricole et non agricole, communication et sensibilisation sur cet enjeu.

Engagement de la préparation de chartes de réduction de l'usage des pesticides non agricoles (charte habitant et charte jardinerie).

Poursuite du programme pédagogique.

Poursuite du plan de communication du bassin de la Sèvre Nantaise (édition de fiches retours d'expériences, panneaux d'information et sensibilisation...).

Eutrophisation toujours observée du lac de Ribou (Moine) à Cholet et de la Sèvre Nantaise au barrage du Longeron

- Moine au barrage de Ribou à Cholet :
 - ✓ Pic mesuré en cyanobactéries le 03/11/2014 = 402 329 cellules par millilitre
 - ✓ Pic mesuré en toxines d'algues le 21/07/14 = 0,38 µg/l.
- Sèvre Nantaise au barrage du Longeron :
 - ✓ Pic mesuré en cyanobactéries le 27/08/2014 = 74 637 cellules par millilitre
 - ✓ Pic mesuré en toxines d'algues le 16/09/14 = 0,17 µg/l.

Sèvre Nantaise :

Poursuite des actions vis-à-vis des pollutions diffuses dans le cadre du Contrat Territorial de la prise d'eau du Longeron (captage Grenelle).

Sanguèze :

Restauration de la ripisylve sur la Braudière et la Digue.

Diversification des écoulements (banquettes, radiers) en amont de l'ouvrage effacé de la Motte et de la brèche de la Débaudière (Mouzillon).

Etude diagnostic de l'assainissement du bourg de Tillières.

Moine :

Restauration des berges et de la ripisylve du ruisseau de la Fardellerie (affluent duTrézon).

Restauration de zones humides et création de frayères naturelles aménagées pour le brochet à Montfaucon et St-Germain-sur-Moine.

Effacement du barrage de Toutlemonde et renaturation du Trézon.

Signature de l'arrêté interpréfectoral le 01 décembre 2014 définissant l'aire de périmètre de protection pour le captage Grenelle de Ribou.

Elaboration d'un programme d'actions pour le captage Grenelle du Ribou pour la période 2014-2018.

Poursuite des actions dans le cadre du Contrat Captage Prioritaire de la Rucette au Puy-St-Bonnet.

Finalisation des travaux d'amélioration de la nouvelle station de production d'eau potable de Cholet-Ribou.

Perspectives et enjeux

Engagement du nouveau programme d'actions du SAGE Sèvre Nantaise : volet milieu aquatique et volet pollutions diffuses.

Poursuite de la démarche pour la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2.

Prolongement du CTMA pour la Sanguèze et la Moine.

Report des travaux de démantèlement de la chaussée de Vieux Rouet (Torfou) en 2015 : appel d'offres infructueux.

Engagement des actions de restauration de cours d'eau dans le cadre des contrats territoriaux (notamment Moine, Sanguèze, Sèvre Nantaise) : nouvelles études ouvrages (et travaux à suivre), actions sur de nouveaux cours d'eau.

Sèvre Nantaise :

Validation du périmètre et élaboration d'un plan d'actions dans le cadre du classement en captage prioritaire Grenelle de la prise d'eau du Longeron.

Mise en œuvre du programme agricole sur le bassin du Longeron, préparation du déploiement des MAEC.

Sanguèze :

Déploiement du programme d'actions de lutte contre les pesticides (chartes, réseau de connaissance de la qualité de l'eau pour les phytosanitaires plus spécifiquement sur le bassin de la Sanguèze).

Projet de travaux sur les réseaux d'assainissement et de construction de nouvelles stations d'épuration sur le bourg de Tillières et au Puiset-Doré.

Moine :

Projet de création d'une station d'épuration à Yzernay.

Lancement d'un schéma directeur d'assainissement à Maulévrier, à La Renaudière et à Torfou.

Mise en service de la nouvelle usine de production d'eau potable de Cholet (effective le 25 février 2015) qui alimentera plus de 60 000 habitants.

Poursuite des actions vis-à-vis des pollutions diffuses dans le cadre du Contrat Territorial du Ribou (captage Grenelle) et signature d'un nouveau contrat.

Validation d'un programme d'action sur le périmètre de l'aire d'alimentation du captage de Ribou avec prise en compte des objectifs et des indicateurs des différentes sources de pollutions diffuses (phosphore et pesticides notamment).

Lancement du schéma directeur AEP sur la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Caractéristiques des principaux cours d'eau

Cours d'eau	Longueur	Surface	Pente	Usages	Morphologie – Qualité
Le Thouet (affluent rive gauche de la Loire)	152 km (dont 32 en Maine-et-Loire)	3396 km ² (dont 450 en Maine-et-Loire)	0,3 ‰	Pêche de loisirs Irrigation agricole	Lit et berges préservés Végétation de bordure équilibrée Domaine public fluvial rayé de la nomenclature des voies navigables 9 barrages (en mauvais état) Largeur de 50 m et profondeur de 2 à 3 m Rivière dégradée dès son entrée dans le département (activités industrielles et urbaines en amont)
La Dive (affluent rive droite du Thouet)	65 km (dont 11,5 en Maine-et-Loire)	958 km ² (dont 70 en Maine-et-Loire)	0,7 ‰	Pêche de loisirs importante 6 pompages autorisés pour l'irrigation agricole (2 dans la Vienne et 2 en Maine-et-Loire)	Domaine public fluvial rayé de la nomenclature des voies navigables Rivière canalisée tronçonnée par 4 barrages dans le département Lit et berges uniformes Qualité nitrates préoccupante
L'Ouère	Affluent de l'Argenton (affluent rive gauche du Thouet dans les Deux-Sèvres)				

Classification des masses d'eau

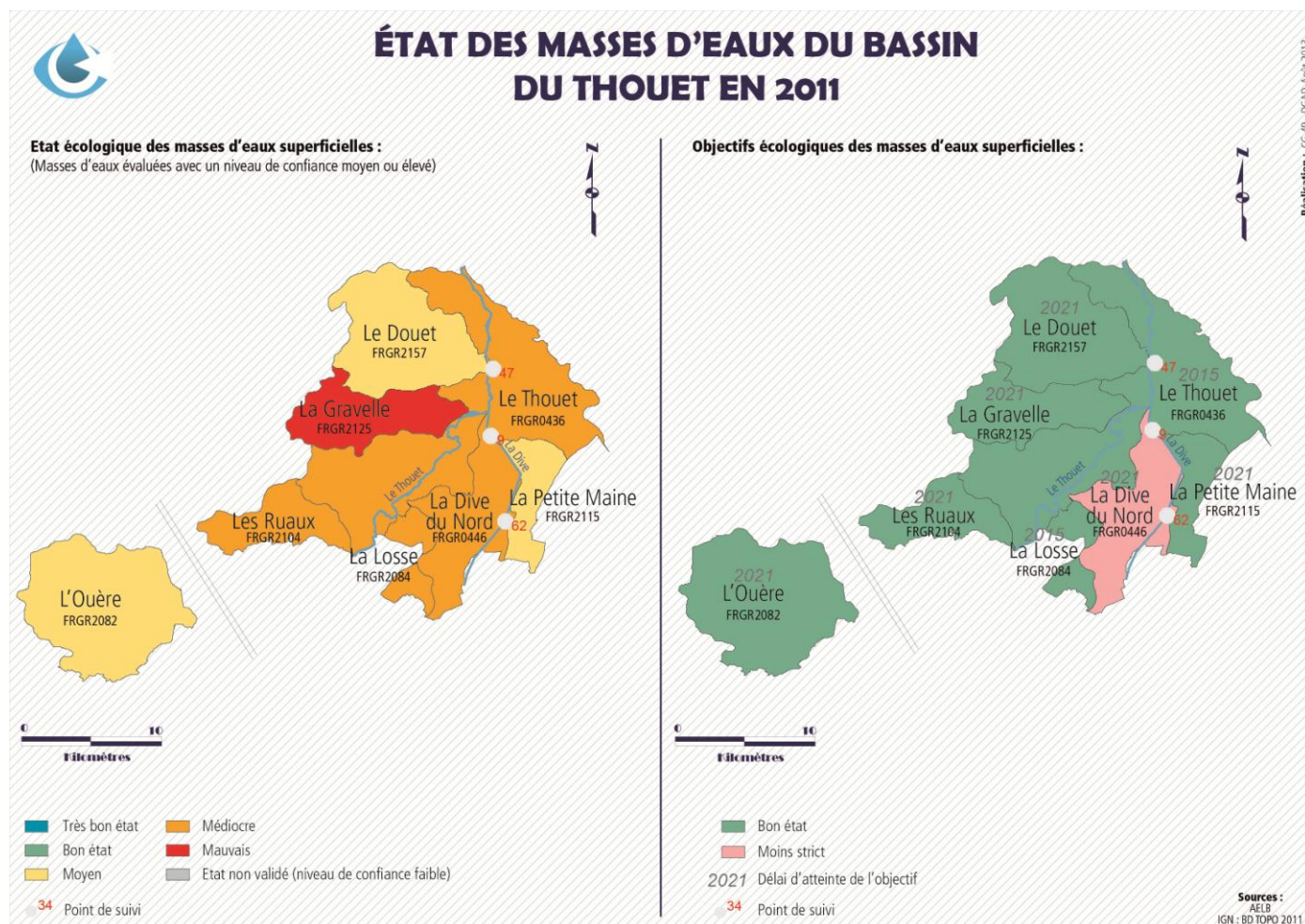


Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

SAGE Thouet :

Arrêté de définition du périmètre : 20 décembre 2010

Arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau : 14 octobre 2011

État d'avancement : Élaboration

Stade de l'élaboration : État des lieux validé

Mesures réglementaires

Police et gestion des eaux sur le bassin de la Dive du Nord et de la Petite Maine attribuées au Service Départemental de Police de l'Eau de Maine-et-Loire (arrêté inter-préfectoral n°DAPI-BCC-2007-665 du 26 octobre 2007).

Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du bassin du Thouet (arrêté préfectoral du 24 janvier 2006).

Désignation comme organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau de la chambre régionale de l'agriculture de Poitou-Charentes pour l'irrigation du bassin du Thouet-Thouret-Argenton (TTA) par arrêté inter-préfectoral du 17 décembre 2013.

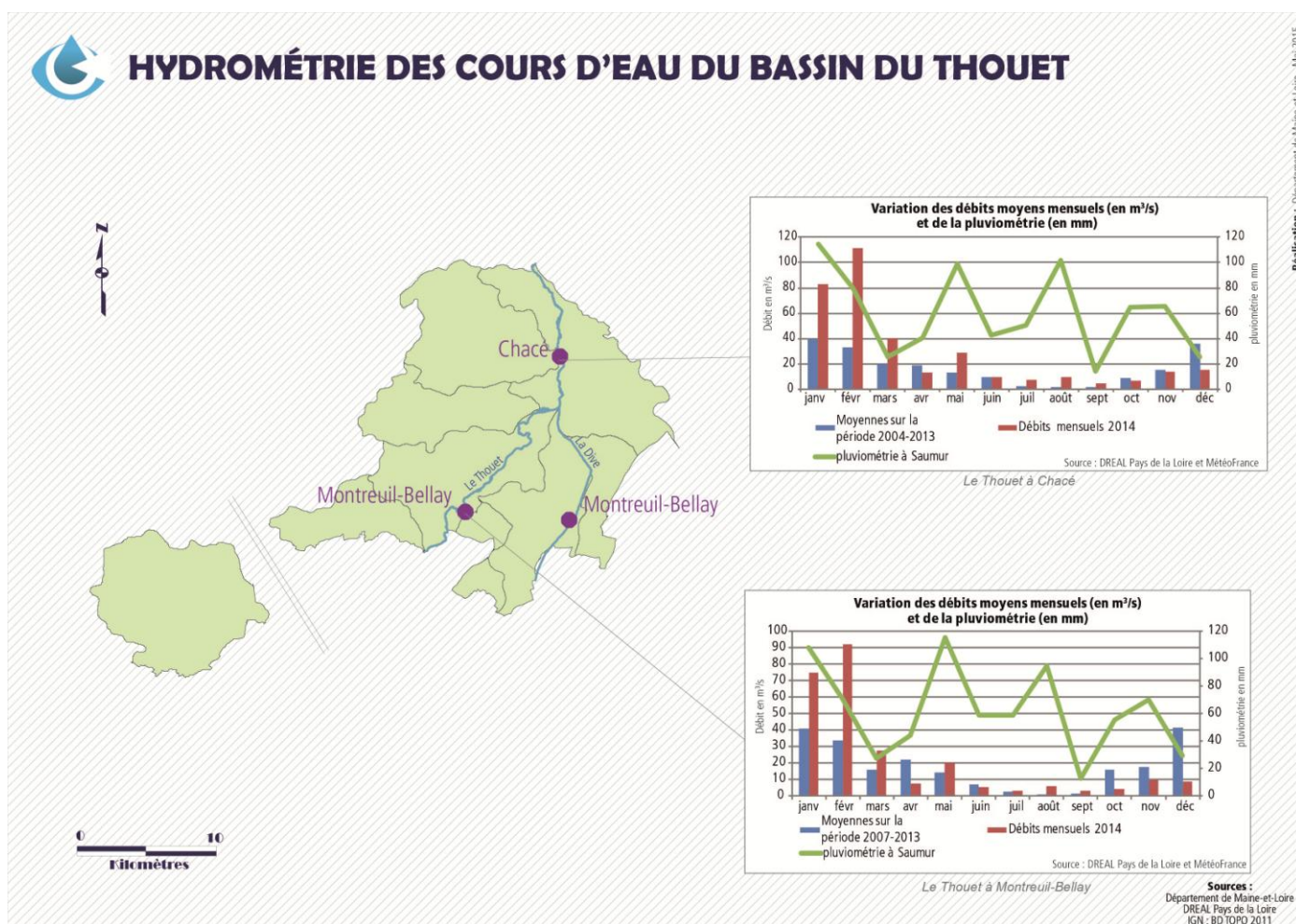
Notification du 16 mai 2012 des volumes prélevables par le Préfet coordinateur de Bassin.

Zones sensibles à l'azote et au phosphore définies en application de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne du 9 janvier 2006).

Classement en captage prioritaire du captage Fontaine-Bourreau situé à Montreuil-Bellay. Arrêté préfectoral du 12 mai 2011 portant délimitation d'une zone de protection du captage d'alimentation en eau potable de Montreuil-Bellay.

Arrêté du préfet-coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne du 10 juillet 2012 relatif au classement en liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-7 du code de l'environnement. Sont concernés le Thouet de la vallée de St Hilaire (commune de Taizé) jusqu'à la confluence avec la Loire, la Dive du Nord de l'aval du seuil de la Motte Bourbon jusqu'à la confluence avec la Loire.

Débit



	Le Thouet à Montreuil-Bellay	Le Thouet à Chacé
Module interannuel en m³/s	17,74	16,65
Débit du mois le plus sec de l'année en m³/s	3,34	4,63
Débit du mois le plus humide de l'année en m³/s	92,10	111,00
Débit moyen de l'année en m³/s	21,91	28,58

Gestion de l'étiage 2014

Aucune mesure n'a été prise sur le bassin du Thouet en 2014.

Qualité des cours d'eau du bassin du Thouet

Qualité physico-chimique (qualité et indice à la station de mesure)

Localisation des points de surveillance (organismes chargés du suivi) :

Le Thouet : « Pont D 205 » à Chacé (AELB-MEDDE) – Station RCS - RCO n°04102500

1. La Dive : « Moulin de Douvy » à Montreuil-Bellay (DÉPARTEMENT 49) – Station RD n°04102350
2. La Dive : « Pont de St Just – D 162 » à Brézé (AELB-MEDDE) - Station RCS-RCO n°04102400

Cours d'eau/Commune [repère cartographique]		Matières Organiques et Oxydables	Matières Azotées	Nitrates	Matières Phosphorées	Phytoplancton	Pesticides
Le Thouet à Chacé [47]		Moyenne (59)	Bonne (76)	Médiocre (25)	Bonne (70)	Moyenne (51)	Moyenne (59)
La Dive	Montreuil-Bellay [62]	1 : Très bonne (81)	1 : Bonne (75)	1 : Mauvaise (10)	1 : Bonne (77)	1 : Très bonne (80)	1 : pas de mesure
	Brézé [9]	2 : Très bonne (82)	2 : Bonne (73)	2 : Mauvaise (9)	2 : Bonne (75)	2 : Très bonne (80)	2 : Moyenne (59)

Qualité métaux

Cours d'eau [repère cartographique]	Métaux sur Bryophytes	
	Année de mesure	Qualité
La Dive à Montreuil-Bellay [62]	2011	Très bonne (96)
	2014	Très bonne (84)

Qualité hydrobiologique

Cours d'eau/commune <i>[repère cartographique]</i>		Indices Invertébrés		IBD (Diatomées)		IPR (Poissons)	
		Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité / État	Année de mesure	Qualité
Le Thouet	Chacé <i>[47]</i>	2012	IBGA Etat non défini (16/20)	2012	Bon état (14,5/20)	2013	Médiocre (29,1)
		2013	IBGA Etat non défini* (18/20)	2013	Etat moyen (14,2/20)	2014	Médiocre (30,1)
	Arthannes-sur-Thouet					2010	Médiocre (25,4)
						2011	Médiocre (29,8)
La Dive	Epieds					2006	Médiocre (29,9)
	Montreuil-Bellay <i>[62]</i>	2012	IBGNeBon état (15/20)	2013	Etat moyen (14,1/20)		
		2014	IBGNe Bon état (13/20)	2014	Bon état (15,9/20)		
	Brézé <i>[9]</i>	2012	IBGNe Très bon état (19/20)	2013	Bon état (15,4/20)	2011	Médiocre (28,1)
		2014	IBGNe Très bon état (14/20)	2014	Bon état (15,1/20)	2013	Mauvaise (39,9)
La Gravelle au Coudray-Macouard				2014	Bon état (14,8/20)		
Le Douet à Distré		2014	IBGNe Etat moyen (12/20)	2014	Bon état (15,3/20)	2014	Moyenne (23,13)

*état non défini à ce jour – protocole grand cours d'eau

Évènements significatifs de l'année

Poursuite de l'élaboration de l'état des lieux et diagnostic du SAGE Thouet.

Lancement d'une étude sur la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts.

Validation de l'étude « pratiques et pressions agricoles sur le bassin versant du Thouet ».

Signature de l'arrêté inter-préfectoral Thouet-Thouaret-Argenton le 2 avril 2014 relatif à l'étiage.

Désignation d'un organisme unique de gestion collective pour les irrigants de la Dive du Nord.

Mise en place de l'expérimentation d'abaissement de certains ouvrages sur le Thouet.

Raccordement de la station du hameau de Méron sur le système d'assainissement de Presles (ZI Méron).

Perspectives et enjeux

Validation de l'état initial du SAGE Thouet (validé le 15 avril 2015) et lancement du diagnostic.

Réalisation d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet.

Poursuite de la démarche pour la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 et de l'expérimentation pour la gestion de certains ouvrages sur le Thouet.

Réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Somloire.

Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement à La Plaine.

Projet de réhabilitation de la station d'épuration à Rou-Marson.

Travaux sur les pré-traitements de la station d'épuration de Chacé.

LE SEQ-EAU : PRINCIPES GÉNÉRAUX

Pour évaluer la **qualité de l'eau** et savoir si elle est altérée, de nombreux paramètres sont mesurés.

Le **SEQ-eau** introduit la notion d'**altération** de la qualité de l'eau comme regroupement de paramètres de même nature ou de même effet. **Le SEQ-Eau fournit des évaluations concernant :**

- ⇒ **L'aptitude de l'eau à satisfaire les usages (cinq classes)**
- ⇒ **La description de la qualité de l'eau pour chaque altération**

La qualité de l'eau

Pour chaque altération, la qualité est mesurée par un indice variant entre 100 (eau de très bonne qualité) et 0 (eau de très mauvaise qualité). Enfin, pour des facilités cartographiques, l'indice de qualité est découpé en **5 classes de qualité**. **Les classes de qualité sont construites à partir de l'aptitude de l'eau à satisfaire la biologie et les usages liés à la santé (production d'eau potable et pratique de loisirs et sports aquatiques).**

Les Altérations

Matières Organiques et Oxydables déterminée à partir de huit paramètres, cette altération indique la présence de matières susceptibles de consommer l'oxygène de la rivière.

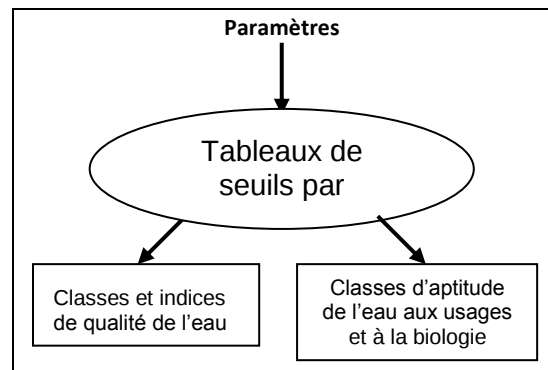
Matières azotées hors nitrates déterminée à partir de trois paramètres, cette altération caractérise la présence de nutriments susceptibles d'alimenter la croissance des végétaux et de nuire au développement des poissons.

Nitrates cette altération présente la teneur en nitrates qui sont à la fois des nutriments pour les végétaux et des éléments indésirables pour la fabrication d'eau potable.

Matières phosphorées cette altération est déterminée à partir de la mesure du phosphore, principal facteur influant sur le développement excessif d'algues microscopiques (eutrophisation).

Phytoplancton cette altération illustre le développement de micro-algues en suspension dans l'eau.

Indices	Classes	Qualité
100	Bleu	Très bonne
80	Vert	Bonne
60	Jaune	Moyenne
40	Orange	Médiocre
20	Rouge	Mauvaise
0		



La classe "bleu" de référence, permet la production d'eau potable après une simple désinfection et la pratique de loisirs et sports aquatiques. Lorsque la qualité est mauvaise (classe "rouge"), cela signifie qu'au moins l'un de ces deux usages est rendu impossible et/ou que les potentialités biologiques de l'eau sont très mauvaises.

La Qualité Métaux

Les teneurs en métaux sont mesurées sur les bryophytes (mousses et sphaignes). Lorsque des bryophytes sont présentes sur le site de mesures, un prélèvement est effectué et des analyses des principaux métaux lourds sont réalisées (Arsenic, Cadmium, Chrome total, Mercure, Nickel, Plomb, Cuivre et Zinc). Pour chaque paramètre, des valeurs seuils sont déterminées permettant ensuite un classement en 5 classes de qualité. Pour interpréter les résultats il faut tenir compte de la nature géomorphologique des sols et avoir une bonne connaissance des anciens sites industriels.

L'Hydrobiologie

La qualité biologique est également mesurée. Elle est estimée à partir des indices suivants :

IBGN : l'« **I**ndice **B**iologique **G**lobal **N**ormalisé » est estimé à partir du dénombrement des peuplements de macro-invertébrés benthiques. Les peuplements reflètent les modifications de la qualité de l'eau mais également la qualité de l'habitat. L'IBGN est donc un indice synthétisant l'ensemble des facteurs écologiques influençant le milieu.

IBGNe : l'« **I**ndice **B**iologique **G**lobal **N**ormalisé **é**quivalent » est calculé depuis 2008 à partir d'une circulaire et de nouvelles normes (cf. ci-dessus).

IBGA : l'« **I**ndice **B**iologique **G**lobal **A**adapté » est estimé selon un protocole adapté aux grands cours d'eau.

IBD : l'« **I**ndice **B**iologique **D**iatomées » est basé sur l'analyse du peuplement de diatomées (algues brunes microscopiques). Ces algues sont sensibles aux polluants, peu sensibles aux facteurs étrangers à la pollution tel que le type de substrat et possèdent une capacité d'intégration des facteurs environnementaux à moyen terme.

En complément à ces indices, on y intègre l'indice Poisson :

IPR : l'« **I**ndice **P**oissons **R**ivière » est calculé à partir de l'échantillonnage du peuplement piscicole par pêche électrique. Les poissons étant d'excellents intégrateurs de l'état des cours d'eau, cet indice permet de mettre en évidence les différentes sources de dégradation de la qualité de l'eau et des habitats (pollution, travaux hydrauliques, etc.).

Depuis 2008, afin de tenir compte de la DCE, les résultats relatifs aux indices macro-invertébrés et diatomées sont exprimés selon les classes figurant dans le Guide Technique sur « L'Evaluation de l'Etat des Eaux douces superficielles ». Ces nouvelles règles sont conformes d'une part, au protocole (circulaire DCE 2007-22) rédigé pour les invertébrés (prélèvements et traitement des échantillons) et, d'autre part, à une nouvelle version de la norme (NFT 90-354 - décembre 2007) applicable pour les diatomées.

LA GESTION DES ÉTIAGES

Certains cours d'eau de Maine-et-Loire sont peu sensibles aux périodes de sécheresse, mais la majorité connaît de sérieux étiages. Dès 1998, un dispositif a été mis en place dans le département pour protéger les milieux aquatiques en répartissant au mieux la ressource en eau entre les différents usages : agriculture, tourisme, pêche, industrie,....

Un nouvel arrêté cadre (arrêté n°2014139-0002), approuvé en 2014, a pour objet la définition de zones d'alerte sur lesquelles peuvent s'appliquer des mesures de gestion, des plans d'alerte comprenant les seuils de référence en-dessous desquels ces mesures s'appliquent et la définition de ces mesures de gestion.

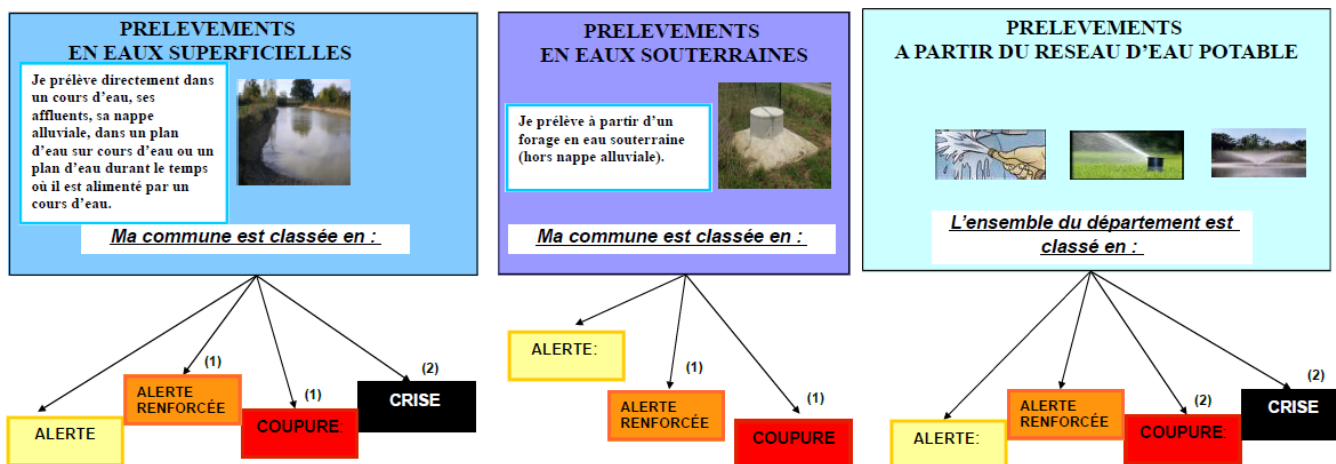
3 types de prélèvements sont considérés : les prélèvements directs en eaux superficielles, les prélèvements directs en eaux souterraines et les prélèvements à partir du réseau d'eau potable.



Guide pratique des mesures préfectorales en période de sécheresse. Extrait des dispositions de l'arrêté cadre préservant la ressource en période d'étiage du 19 mai 2014.

Information disponible dans chacune des mairies du département et sur le site internet de la préfecture (www.maine-et-loire.gouv.fr).

MAI 2014



ALERTE: je dois être économe.

COUPURE: il est strictement interdit de prélever

ALERTE RENFORCÉE: il est interdit de prélever de 10h à 20h

CRISE: il est strictement interdit de prélever

Nota : Pour ce qui concerne la manœuvre des ouvrages se reporter à l'arrêté cadre (articles 6, 7 et 8).

(1) à l'exception des usages vitaux et prioritaires.
(2) à l'exception des usages vitaux

DÉFINITION DES USAGES

Usages VITAUX : eau potable, protection civile et militaire, défense incendie, abreuvement des animaux.

Usages PRIORITAIRES : arrosage des plantes sous serres et des plantes en containers, irrigation au goutte-à-goutte, le bassinage des semis et arrosage des jeunes plants, arrosage des rosiers et du tabac.

Usages SECONDAIRES : arrosage des potagers et jardinières privés, arrosage du terrain de sport principal et des jardinières publiques.

Usages PARTICULIERS : lavage du véhicule hors des stations professionnelles et hors objectif sanitaire et de sécurité, remplissage des piscines à usage privé (hors chantier en cours et hors contraintes de maintenance, lavage des bâtiments ou des voiries (hors objectif sanitaire et de sécurité et hors chantiers en cours), arrosage des espaces verts privés ou publics (pelouses, massifs, terrains de sport), alimentation des fontaines ou des jets d'eau en l'absence d'un dispositif de recyclage d'eau.

Reference : arrêté du 05/05/2014 portant préservation de la ressource en période d'étiage
Pour tout renseignement : Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature DDT de Maine et Loire 15, bis rue Dupetit-Thouars 49 047 - Angers Cedex 01 - Tél : 02.41.86.66.43. Mail : ddt-seines-pe@maine-et-loire.gouv.fr

CHRONOLOGIE DE L'ÉTIAGE 2014

PRÉLÈVEMENT EN EAUX SUPERFICIELLES

	1 ^{er} juil	8 juil	15 juil	22 juil	29 juil.	5 août	11 août	19 août	26 août	2 sept	9 sept	16 sept.	23 sept	30 sept	7 oct.	14 oct.
Oudon																
Mayenne																
Sarthe																
Loir																
Moine																
Layon																
Aubance																
Hyrôme																
Argenton																
Evre																
Couasnon																
Thouet																
Romme																
Thau																
Brionneau																
Authion																
Lathan																
Erdre																
Sèvre Nant.																
Loire																
Divatte																

PRÉLÈVEMENT EN EAUX SOUTERRAINES

	1 ^{er} juil	8 juil	15 juil	22 juil	29 juil.	5 août	11 août	19 août	26 août	2 sept	9 sept	16 sept	23 sept	30 sept	7 oct.	14 oct.
Oudon																
Erdre																
Mayenne																
Romme-Brionneau																
Layon																
Aubance-Thouet-Quere																
Sud-Loire																
Sèvre Nantaise-Evre																
Authion Moyen																
Authion																
Loir-Sarthe aval																
Authion-Alluvions																
Alluvions de la Loire-Thau																
Divatte																

RÉSEAU EAU POTABLE

	1 ^{er} juil	8 juil	15 juil	22 juil	29 juil.	5 août	11 août	19 août	26 août	2 sept	9 sept	16 sept	23 sept	30 sept	7 oct.	14 oct.

	Alerte	Alerte Renf	Coupure	Crise
--	--------	-------------	---------	-------

L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

L'utilisation des produits phytosanitaires en Maine-et-Loire est encadré par l'arrêté préfectoral du 15 juin 2010 complétant l'arrêté national du 12 septembre 2006 dit arrêté ZNT (Zone de Non Traitement).



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral
n°2010 – 239 du 15 juin 2010
Arrêté préfectoral et panneau disponibles sur
<http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr/>

Plus de 20 substances chimiques
(herbicides, insecticides, fongicides)
contaminent régulièrement
nos cours d'eau et nos nappes



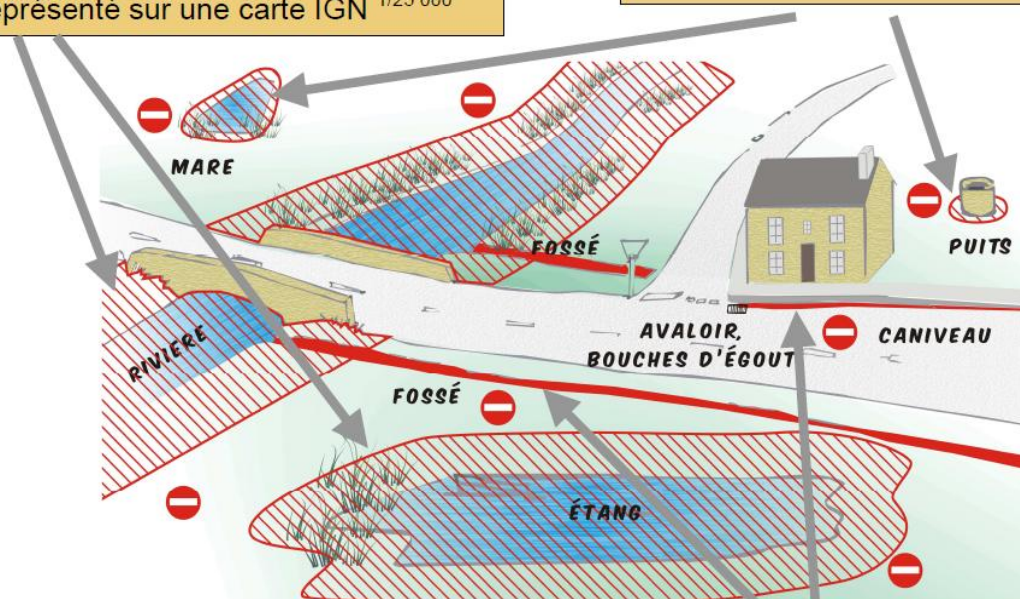
**Protégeons notre santé
et l'environnement !**

**NE TRAITEZ PAS
A PROXIMITE DE L'EAU !**

L'application des produits
phytosanitaires (DESHORBANTS,
FONGICIDES, INSECTICIDES)
y est interdite :

à moins de 5 mètres (*) ()**
d'un cours d'eau ou d'un point d'eau
(fleuves, rivières, ruisseau, étang ...)
représenté sur une carte IGN 1/25 000

à moins d'1 mètre (*)
des autres points d'eau
(mares, sources, puits et forages)



(*) Consultez attentivement l'étiquette et respectez les mentions du type : « ne pas traiter à moins de X mètres d'un cours d'eau », car ces distances peuvent être supérieures pour certains produits.

(**) Cette distance est de 6 mètres pour les agriculteurs soumis au respect des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)

Aucune application

sur les fossés, collecteurs et bassins de rétention d'eaux pluviales, même à sec,

Le traitement des caniveaux, des avaloirs et des bouches d'égouts est également interdit.

**Tous les utilisateurs de produits phytosanitaires sont concernés :
collectivités, particuliers, agriculteurs et entrepreneurs**

peines encourues : jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement

GLOSSAIRE

Hydrologie

- *Boire* : annexe hydraulique du cours d'eau (généralement correspondant à un ancien bras fonctionnel avant l'endiguement du lit). Le contour de ces milieux aquatiques est souvent imprécis du fait de l'extension et de la faible pente de leurs rives.
- *Clapet* : ouvrage hydraulique sur un cours d'eau destiné à assurer une régulation de la ligne d'eau, en particulier en période d'étiage.
- *Continuité écologique* : libre circulation des espèces biologiques et le bon écoulement du transport naturel des sédiments d'un cours d'eau.
- *Étiage* : niveau de l'eau le plus bas de l'année d'un cours d'eau.
- *Masse d'Eau* : portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière aux caractéristiques homogènes. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive Cadre sur l'Eau.
- *Débit moyen ou module de l'année* : moyenne des débits du cours d'eau calculée sur une année.
- *Module interannuel* : débit moyen sur plusieurs années, au moins 10 ans.
- *Moine* : système de vidange d'un plan d'eau permettant l'évacuation des eaux du fond.
- *Morphodynamisme* : ensemble des paramètres physiques des rivières et de leurs annexes hydrauliques (variations de profondeur, de courant, de structure et substrat du lit, de structure de la rive, pente, sinuosité du lit,...).
- *QMNA5* : débit moyen mensuel minimal de période de retour 5 ans.

Qualité

- *Glyphosate (et AMPA)* : composé chimique de la famille des amino-phosphonates, désherbant total utilisé par les particuliers, les collectivités et les agriculteurs. Sa dégradation entraîne la formation de sous-produits dont l'AMPA.
- *Diuron* : composé chimique de la famille des urées substituées, désherbant total à usage agricole et non agricole. Son utilisation est interdite en préparation seule depuis le 30 juin 2003.
- *Isoproturon* : composé chimique de la famille des urées substituées, désherbant des céréales.
- *Métolachlore* : composé chimique, herbicide servant à détruire les graminées qui s'attaquent à la culture du maïs.
- *Imidaclopride* : composé chimique de la famille néonicotinoïdes, insecticide systémique (qui se diffuse dans tout l'organisme de la plante).
- *Métaldéhyde* : pesticide ayant un effet molluscicide, notamment employé pour détruire les limaces ou autres gastéropodes.

Assainissement

- *Agglomération d'assainissement* : terme utilisé par la directive européenne désignant une zone de population et d'activités déjà raccordée à un système d'assainissement (réseau et traitement).
- *Assainissement non collectif* : dispositif d'épuration lorsqu'il n'existe pas de réseau de tout à l'égout.
- *Dénitrification* : équipement, sur une station d'épuration, destiné à réduire la pollution en azote rejetée dans le milieu naturel.
- *Déphosphatation* : équipement, sur une station d'épuration, destiné à réduire la pollution en phosphore rejetée dans le milieu naturel.
- *Étude diagnostic d'assainissement* : étude destinée à apprécier l'efficacité d'un réseau d'assainissement et de sa station d'épuration pour assurer la collecte et l'élimination de la pollution.
- *Schéma directeur d'assainissement* : identification des travaux à réaliser tant en matière de réseau de collecte que de station d'épuration, en vue de respecter les objectifs de qualité du milieu.
- *Zonage d'assainissement* : étude destinée à cartographier dans une commune les secteurs assainis de manière collective (tout à l'égout) ou non collective.

Eutrophisation

Phénomène d'évolution anormale de la qualité des eaux induit par l'enrichissement en matières organiques et nutritives. Cette situation est le résultat d'un apport dans le milieu d'éléments fertilisants (azote et phosphore), du ralentissement des écoulements et d'une surexposition à la lumière. Elle se traduit le plus souvent par un développement anarchique d'algues vertes ou toxiques (cyanobactéries), d'un déficit en oxygène et d'une augmentation du pH.

Mesures financières

- *MAEC* : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, mesures financières en partie européennes qui ont pour objectif de maintenir ou d'introduire des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- *CT* : Contrat Territorial de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne Multithématiques (exemple pour les Milieux Aquatiques CTMA ou Captages Prioritaires CTCP...)
- *CRBV* : Contrat Régional de Bassin Versant, outil de financement de la région des Pays de la Loire pour la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne
AEP : Alimentation en Eau Potable
ANC : Assainissement Non Collectif
ARS – DT 49 : Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de Maine-et-Loire
ASTER : Animation et Suivi des Travaux En Rivière
BCAE : Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales
BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière
CG : Conseil général devenu Département
CLE : Commission Locale de l'Eau
CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
CRBV : Contrat Régional de Bassin Versant
CRE : Contrat Restauration Entretien
CT : Contrat Territorial
CTMA : Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (ex CRE)
CREPEPP : Cellule Régionale d'Etude de la Pollution des Eaux par les Produits Phytosanitaires
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DDT : Direction Départementale des Territoires
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DPF : Domaine Public Fluvial
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DIG : Déclaration d'Intérêt Général
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
EH : Équivalents-habitants
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
IBD : Indice Biologique Diatomées
IBGN : Indice Biologique Global Normalisé
IBGNe : Indice Biologique Global Normalisé équivalent
IBGA : Indice Biologique Global Adapté (protocole adapté aux grands cours d'eau)
IPR : Indice Poisson Rivière
LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
MAEC : Mesures Agro Environnementales Climatiques
ME : Masse d'Eau
MEDDE : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
MISE : Mission Inter-Services de l'Eau
MISEN : Mission Interservices de l'Eau et de la Nature
NO₃ : Nitrate
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONDE : Observatoire National Des Etiages (fourni par l'ONEMA)
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PPE : Protection et Police de l'Eau
PNR : Parc Naturel Régional
PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation
Pt : Phosphore total
RCA : Réseau Complémentaire Agence
RCS : Réseau de Contrôle de Surveillance
RCO : Réseau de Contrôle Opérationnel
RD : Réseau Départemental
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SATEA : Soutien et Assistance Technique Eau et Assainissement
SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
SIMAEP : Syndicat Intercommunal Mixte d'Alimentation en Eau Potable
SMBL : Syndicat Mixte du Bassin du Layon
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
TPCE : Très Petit Cours d'Eau
ZNT : Zone de Non Traitement
ZRE : Zone de Répartition des Eaux

COORDONNÉES DES ACTEURS DES RÉSEAUX

DÉPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE

Direction Générale Adjointe Territoires – Direction de l'environnement et du cadre de vie

Service de l'Eau : Hôtel du Département – place Michel Debré – CS 94104 – 49941 ANGERS Cedex 9

Téléphone : 02 41 81 41 36 - E-mail : f.bourlot@maine-et-loire.fr

SATEA : Hôtel du Département – place Michel Debré – CS 94104 – 49941 ANGERS Cedex 9

Téléphone : 02 41 22 68 46 - E-mail : d.delforge@maine-et-loire.fr

Site internet : <http://www.maine-et-loire.fr> et site de l'observatoire de l'eau : <http://www.eau-anjou.fr>

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Délégation Anjou Maine – 17 rue Jean Grémillon – 72021 Le Mans Cedex 2

Téléphone : 02 43 86 96 66 – 02 43 86 96 83

Site internet : <http://www.eau-loire-bretagne.fr>

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DES PAYS DE LA LOIRE

Cellule qualité des eaux – 5 rue Françoise Giroud – CS 16326 – 44 263 NANTES Cedex 2

Téléphone : 02 72 74 76 02

E-mail : denis.barbe@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : <http://www.pays-de-loire.developpement-durable.gouv.fr>

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Département de la Sécurité Sanitaire des Personnes et de l'Environnement

26 ter rue de Brissac – 49047 Angers Cedex 01

Téléphone : 02 41 25 76 31 - E-mail : ars-dt49-sspe@ars.sante.fr

Site internet : <http://ars.paysdelaloire.sante.fr>

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE-ET-LOIRE

Service Eau Environnement Forêt – unité Protection et Police de l'Eau

Cité Administrative - 15bis rue Dupetit Thouars – 49047 Angers Cedex 01

Téléphone : 02 41 86 66 48 - E-mail : ddt-sefaer-pe@maine-et-loire.gouv.fr

Site internet : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr>

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Service Départemental de Maine-et-Loire

Cité Administrative bâtiment M – 15bis rue Dupetit Thouars – 49047 Angers Cedex 01

Téléphone : 02 41 39 85 31

E-mail : sd49@onema.fr

Site internet : <http://www.onema.fr>

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PECHE

Montayer

49320 BRISSAC-QUINCE

Téléphone : 02 41 87 57 09

E-mail : secretariat@fedepeche49.fr

Site internet : <http://www.fedepeche49.fr>

Ce document doit être référencé :

Anonyme, 2015. Rivières du département, qualité 2014 : Constats et perspectives. Préfecture de Maine-et-Loire – Département de Maine-et-Loire, 92 pages.

Les acteurs des réseaux



PRÉFET DE
MAINE-ET-LOIRE



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Document consultable sur le site :
www.eau-anjou.fr